



Notre région à 2030

SRADDT

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

LA CHARTE : LES ORIENTATIONS D'UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE RÉGIONAL

Document adopté 26 juin 2015

regionpaca.fr

Région



2030.regionpaca.fr

Provence-Alpes-Côte d'Azur

AVERTISSEMENT

Le SRADDT révisé se composera de trois documents :

1. Le diagnostic prospectif,
2. La charte des orientations stratégiques,
3. Les principes et la méthodologie de mise en œuvre.

Il sera précédé d'un préambule rappelant les apports et les limites du SRADT de 2006, les objectifs et les modalités de la révision.

Enfin, parmi les annexes du SRADDT figureront « l'ambition transports ».

Le présent document constitue la Charte d'orientations.

Il s'articule en deux volets :

- A. Les paris pour un aménagement et un développement durable du territoire régional
- B. Les orientations spatialisées

SOMMAIRE

LA CHARTE : LES ORIENTATIONS D'UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT DURABLE POUR LE TERRITOIRE REGIONAL.....	11
A. LES PARIS DU SRADDT	13
1. UNE REGION QUI FAIT SOCIETE ET QUI ACCUEILLE : LE PARI DE L'EGALITE ET DES SOLIDARITES TERRITORIALES	13
2. UNE REGION QUI ANTICIPE : LE PARI DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	36
3. UNE REGION QUI INNOVE POUR CREER ET PRODUIRE, ET DEVELOPPER L'EMPLOI : LE PARI DE NOUVELLES VOIES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	54
4. UNE REGION QUI S'INSCRIT DANS LE MONDE ET S'ENGAGE EN MEDITERRANEE : LE PARI DE L'OUVERTURE	78
B. ORIENTATIONS SPATIALISEES, ECHELLES DE COHERENCE DE L'ACTION PUBLIQUE	90
1. A L'ECHELLE REGIONALE : STRUCTURER, DEVELOPPER, IMPULSER, MUTUALISER	91
2. A L'ECHELLE DES ESPACES DE CONVERGENCE DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE OU TERRITOIRES DE PROJET	115
3. A L'ECHELLE DES GRANDS TERRITOIRES INTERREGIONAUX : RELIER, PRESERVER, COOPERER	119
3A LE SCHEMA INTERREGIONAL POUR LE MASSIF ALPIN	119
3B LA STRATEGIE DE LA MER ET DU LITTORAL, POUR UN GRAND TERRITOIRE MARITIME ET LITTORAL.....	122
3C LE PLAN RHONE : D'UN PLAN FLEUVE VERS UN PROJET TERRITORIAL ET UNE SOLIDARITE PLUS EFFICACE	124
CONCLUSION.....	127
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	129

**DEUXIEME PARTIE : LES ORIENTATIONS D'UNE POLITIQUE
D'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE REGIONAL**

TABLE DES MATIERES DETAILLEE

**LA CHARTE : LES ORIENTATIONS D'UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT
DURABLE POUR LE TERRITOIRE REGIONAL..... 11****A. LES PARIS DU SRADDT 13****1. UNE REGION QUI FAIT SOCIETE ET QUI ACCUEILLE : LE PARI DE L'EGALITE ET DES SOLIDARITES
TERRITORIALES 13****1.A. Le chemin d'ici à 2030 : réduire les inégalités sociales et spatiales en matière
d'habitat et d'accès aux ressources, aux services et à l'emploi 14***Intensifier la production de logements..... 14**Diversifier l'offre de logement et réguler la concurrence entre habitat permanent et secondaire 15**Offrir des conditions de logement dignes pour les publics les plus fragiles (jeunes, familles
monoparentales, personnes âgées...) 16**Améliorer l'accès aux études, aux emplois et aux services pour les populations et les territoires les plus
fragiles 17**Elargir les politiques de solidarité à tous les territoires en risque de décrochage..... 18**Améliorer la qualité et la diversité des espaces urbains denses : créer du lien social dans un
environnement sain, en valorisant les paysages urbains 18**Accompagner les territoires face aux changements climatiques et à l'exposition aux risques : réduire la
vulnérabilité des territoires et des personnes..... 19***1. B. Ce qui reste à construire : renforcer l'armature du territoire régional..... 20***Consolider l'armature du territoire : donner une priorité aux centralités existantes..... 20**Limiter les mobilités subies et la hausse des flux logistiques : l'articulation du transport, de l'habitat, des
activités et des services 21**Faciliter la vie quotidienne : inciter au développement des bassins de vie de proximité « à 20/30
minutes » 22**Prendre appui sur les systèmes métropolitains polycentriques..... 24**Mettre en relation les territoires vers un équilibre entre territoires « urbains » et « ruraux » 25***1.C. Les Femmes et les hommes qui le bâtissent : partager les mêmes objectifs,
mutualiser les ingénieries, s'appuyer sur la démocratie de proximité. 26***Prioriser les rythmes de développement démographique en fonction du degré de centralité..... 27**S'appuyer sur une participation démocratique généralisée à tous les projets d'aménagement 29**Développer l'ingénierie territoriale pour tous les territoires 30***2. UNE REGION QUI ANTICIPE : LE PARI DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE 36****2.A. Le chemin d'ici à 2030 : Economie verte, changer de vitesse..... 36***Un chantier de l'économie verte : accélérer le rythme de la rénovation thermique et environnementales
des bâtiments..... 36**Un chantier de l'économie verte : démultiplier les capacités de production nouvelles d'énergies
renouvelables 37**Un chantier de l'économie verte : accompagner les mutations de l'économie du tourisme..... 38**Faire des stratégies d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques un levier de
développement régional 39*

2.B. Ce qui reste à construire : L'aménagement durable du territoire régional, changer de modèle 40

<i>Repenser les rapports homme/nature.....</i>	40
<i>Développer l'écologie territoriale</i>	41
<i>Développer les solutions de mobilité durable</i>	43
<i>Réduire les impacts environnementaux des transports pour améliorer le cadre de vie.....</i>	44
<i>Assurer les solidarités entre les territoires pour la production, la gestion et la consommation des ressources naturelles et agricoles.....</i>	45

2.C. Les femmes et les hommes qui le bâtissent : Ecocitoyenneté, faire confiance et mobiliser les acteurs..... 48

<i>Sensibiliser et former à l'environnement et à la culture du risque</i>	48
<i>Conforter les initiatives et les réseaux pour partager les ressources et les savoir-faire</i>	49
<i>Développer la responsabilité sociale et environnementale des organisations et des territoires.....</i>	50
<i>Mieux articuler alimentation santé et environnement.....</i>	50

3. UNE REGION QUI INNOVE POUR CREER ET PRODUIRE, ET DEVELOPPER L'EMPLOI : LE PARI DE NOUVELLES VOIES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 54

3.A. Le chemin d'ici à 2030 : Dynamiser l'activité productive au service de l'emploi et de la transition écologique 56

<i>Equilibrer économie résidentielle et productive, activités industrielles et de services en recherchant de nouvelles complémentarités</i>	56
<i>Changements climatiques : accompagner les mutations de l'économie et tirer parti des opportunités de l'économie verte pour structurer de nouvelles activités.....</i>	57
<i>Structurer des filières et des activités qui valorisent nos ressources, nos compétences, nos spécificités</i> <i>S'appuyer sur les filières touristiques et énergétiques</i>	57

<i>Stimuler l'innovation : faire émerger des écosystèmes d'acteurs, des lieux d'innovation et conforter la région comme territoire d'innovation et d'expérimentation</i>	59
<i>Placer l'enseignement supérieur et la recherche au cœur du développement économique et social de la région</i>	60
<i>Renforcer au sein des territoires la place de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans le cadre d'un partenariat soutenu avec les collectivités</i>	61
<i>Promouvoir les productions en lien avec spécificités géographiques de la région : son agriculture, sa forêt, la présence de la mer.....</i>	61
<i>Renforcer l'armature numérique du territoire régional.....</i>	63

3.B Ce qui reste à construire : ancrer les activités économiques dans l'espace 65

<i>Structurer l'offre d'espaces économiques et faire émerger des espaces d'intérêt régional.....</i>	65
<i>Progresser vers un aménagement économique durable.....</i>	66
<i>Concevoir une stratégie pour les activités logistiques pour Provence-Alpes-Côte d'Azur.....</i>	67

3.C. Les femmes et les hommes qui le bâtissent : valoriser le potentiel de formation supérieure et accompagner la montée en capacité des acteurs 69

<i>Développer une stratégie d'enseignement supérieur au service du territoire régional et contribuer à l'amélioration des qualifications et des carrières professionnelles par une approche territoriale.</i>	69
<i>Encourager l'innovation sociale dans l'économie productive.....</i>	70
<i>Renforcer pour les habitants les solidarités entre territoires.....</i>	71
<i>Articulation entre l'emploi et la formation</i>	72

4. UNE REGION QUI S'INSCRIT DANS LE MONDE ET S'ENGAGE EN MEDITERRANEE : LE PARI DE L'OUVERTURE	78
4.A. Le chemin d'ici à 2030 : s'affirmer dans l'environnement européen, relever les défis à l'international et devenir une région leader en Méditerranée	79
<i>Saisir les opportunités économiques dans un contexte de mondialisation</i>	79
<i>Appuyer le développement régional sur une coopération européenne et internationale structurée et performante</i>	80
<i>Conforter le rôle de plateforme/ interface de la Région dans la relation avec les pays du Sud de la Méditerranée et notamment du Maghreb</i>	81
4.B. Ce qui reste à construire: Améliorer la visibilité internationale des territoires régionaux et renforcer durablement l'efficacité des systèmes de transports	82
<i>Faire converger les politiques de l'ensemble des acteurs concernés : pour une dynamique entre la Région et les autres collectivités territoriales, notamment les futures métropoles</i>	82
<i>Améliorer les relations avec les territoires voisins, les pays européens, l'Arc Latin (Italie et Espagne) et l'Arc alpin notamment par le fer facilitant les relations économiques et les coopérations dans les domaines de la recherche, culture, santé</i>	83
<i>Valoriser les atouts maritimes de la région avec la Méditerranée et le monde et améliorer les plateformes aéroportuaires</i>	84
4.C. Les femmes et les hommes qui le bâtissent : miser sur les réseaux humains et les cultures transnationales	85
<i>Affirmer un destin commun avec le Maghreb, et encourager la jeunesse par l'insertion économique</i>	86
<i>Valoriser la diversité culturelle et linguistique méditerranéenne et internationale</i>	86

B. ORIENTATIONS SPATIALISEES, ECHELLES DE COHERENCE DE L'ACTION PUBLIQUE **90**

1. A L'ECHELLE REGIONALE : STRUCTURER, DEVELOPPER, IMPULSER, MUTUALISER	91
1A Un système métropolitain polycentrique : Structurer les polarités, les relier et les développer	92
<i>Structurer les deux systèmes métropolitains d'Aix-Marseille-Etang de Berre et de la Côte d'Azur (Nice, Sophia Antipolis, Cannes) et réduire les inégalités sociales et spatiales</i>	92
<i>Renforcer les fonctions métropolitaines et les fonctions d'excellence des agglomérations de Toulon et d'Avignon</i>	93
<i>Conforter les fonctions des villes moyennes</i>	94
<i>Structurer les centralités de proximité de l'espace rural et périurbain</i>	95
1B Assurer un développement économique innovant et solidaire	96
<i>Rendre lisible la structuration des pôles économiques et valoriser leurs spécificités</i>	96
<i>Replacer la logistique comme filière stratégique</i>	97
<i>Encourager les équilibres emplois-compétences par territoires</i>	98
1C S'engager dans les grands projets et donner l'impulsion dans les territoires à enjeux	98
<i>Les grands projets positionnent le territoire régional à l'international</i>	98
<i>Les « Territoires à enjeux d'intérêt régional »</i>	100
1D Assurer les solidarités entre territoires dans la production, la gestion et la consommation des ressources	107
<i>Une gestion durable et solidaire de la ressource en eau entre les producteurs et les consommateurs... ..</i>	107
<i>Conforter la cohérence des politiques de l'air, du climat et de l'énergie</i>	111

<i>Les solidarités agricoles et alimentaires</i>	114
2. A L'ECHELLE DES ESPACES DE CONVERGENCE DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE OU TERRITOIRES DE PROJET	115
2.A. Les Parcs naturels Régionaux	116
2.B. La maille de déclinaison territoriale des orientations stratégiques : partager, rapprocher, anticiper	117
<i>Partager et conforter la qualité de vie de proximité</i>	117
<i>La maille de déclinaison territoriale des orientations stratégiques</i>	117
3. A L'ECHELLE DES GRANDS TERRITOIRES INTERREGIONAUX : RELIER, PRESERVER, COOPERER	119
3.A. LE SCHEMA INTERREGIONAL POUR LE MASSIF ALPIN	119
3.B. LA STRATEGIE DE LA MER ET DU LITTORAL, POUR UN GRAND TERRITOIRE MARITIME ET LITTORAL	122
3.C. LE PLAN RHONE : D'UN PLAN FLEUVE VERS UN PROJET TERRITORIAL ET UNE SOLIDARITE PLUS EFFICACE	124
CONCLUSION	127
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	129

Table des cartes et tableaux

<i>SCHEMA DE SYNTHESE : UNE ORGANISATION STRUCTUREE DU TERRITOIRE REGIONAL</i> .	26
<i>Scénario de répartition de la croissance de la population par type de centralité</i>	28
<i>Le pari de l'accueil et de la solidarité : tableau récapitulatif</i>	31
 <i>SCHEMA DE SYNTHESE : LA TRANSITION ENERGETIQUE</i>	48
<i>Le pari de la transition écologique et énergétique : tableau récapitulatif</i>	51
 <i>SCHEMA DE SYNTHESE : LE PARI DE NOUVELLES VOIES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</i>	68
<i>Le pari de nouvelles voies de développement économique : tableau récapitulatif</i>	73
 <i>SCHEMA DE SYNTHESE : LE PARI DE L'OUVERTURE AU MONDE</i>	85
<i>Le pari de l'ouverture: tableau récapitulatif</i>	87
 <i>Carte des Territoires à enjeux d'intérêt régional</i>	106
 <i>Carte des enjeux d'aménagement du territoire au regard de la ressource en eau</i>	109
<i>Carte des enjeux de partage et d'économie de la ressource en eau</i>	109
<i>Cartes des enjeux agricoles et des usages non agricoles de la ressource en eau</i>	110
<i>Carte des enjeux et pressions sur les grandes continuités régionales du SRCE</i>	112
 <i>Carte des espaces Natura 2000 et espaces à préserver</i>	113
 <i>Territoires de projet : Carte des parcs existants et en projet au 1er janvier 2014</i>	116
<i>Déclinaison territoriale du SRADDT : Carte des intercommunalités au 1^{er} janvier 2014</i> ,.....	118
 <i>Carte : Convention alpine</i>	121
<i>Carte : Gestion intégré des zones côtières</i>	123
<i>Carte : Les régions partenaires du Plan Rhône</i>	125

LA CHARTE :

LES ORIENTATIONS D'UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT DURABLE POUR LE TERRITOIRE REGIONAL

Réinventer un modèle de développement régional

Depuis plus de trente ans, le développement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est largement fondé sur son attractivité grâce à ses exceptionnels atouts climatiques, paysagers, patrimoniaux et culturels.

Ce modèle a été efficace, car il a fondé des dynamiques indéniables. Provence-Alpes-Côte d'Azur se classe au 3^{ème} rang des régions françaises pour le PIB par habitant et a connu, jusqu'en 2009, une forte progression de l'emploi et de la population.

Cependant, aujourd'hui, cette attractivité trouve ses limites. La capacité d'accueil de la région s'essouffle, les territoires ne parviennent pas à faire face à la demande de logements et d'équipements ; la concurrence entre les différents usages du sol, l'agriculture et la croissance urbaine, la population résidente et la population touristique, conduit à une périurbanisation accrue, qui s'étend bien au-delà des aires urbaines existantes. La localisation des populations, l'insuffisant développement d'un emploi stable et qualifié, engendrent des fragmentations sociales de l'espace ; l'économie, trop tournée vers la demande et pas assez vers la production, ne permet pas de résorber des inégalités de revenus parmi les plus élevées de France métropolitaine. Les infrastructures de transport peinent à suivre le rythme de croissance des trafics liés à l'allongement des déplacements.

De plus cette attractivité n'est pas acquise une fois pour toutes : le rythme des migrations ralentit en direction de Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'autres pôles d'attractivité se développent : Languedoc-Roussillon ou encore Midi-Pyrénées. Elle est également vectrice d'effets pervers. Le développement des résidences secondaires produit des enclaves haut de gamme et une spécialisation croissante des territoires. L'économie résidentielle, largement portée par la consommation, après avoir atténué l'impact des premières années de crise en région alors que l'économie de production était durement frappée, est aujourd'hui également touchée du fait de son caractère durable. Plus globalement, les changements climatiques font peser des menaces avérées sur les ressources, leur exploitation ainsi que sur l'équilibre des écosystèmes méditerranéens et alpins.

Valoriser les ressources et les savoir faire

La révision du SRADDT intervient à un moment charnière de l'évolution du modèle de développement de Provence-Alpes-Côte d'Azur, où un retournement conjoncturel est possible. Pour autant, Provence-Alpes-Côte d'Azur est loin d'être démunie face aux défis des vingt prochaines années : une armature urbaine dense et dynamique, des espaces naturels et agricoles de très grande qualité, une population active nombreuse, des pépites en matière d'activité économique, de recherche et d'innovation, un potentiel de mutation autour de l'économie verte et des acteurs territoriaux impliqués, etc.

Le temps est donc venu de passer d'une stratégie focalisée sur l'attractivité et l'apport exogène à une stratégie visant à valoriser les ressources et les savoir-faire accumulés : il ne s'agit pas seulement de faire face aux défis, mais aussi, et surtout, de profiter de ces défis pour accroître la valeur ajoutée régionale, dans les domaines de l'environnement, de l'économie et de la cohésion sociale. Il s'agit de conforter sa place dans les flux mondialisés de manière active et non plus seulement par le biais d'avantages comparatifs désormais fragiles.

Rechercher l'équilibre et l'égalité des territoires

La Provence Alpes côte d'Azur est avant tout une terre de contrastes où cohabitent espaces littoraux, fluviaux et de montagnes, fleurons de l'industrie productive et importante économie résidentielle, de nombreux sites et milieux naturels protégés (terrestres ou aquatiques). Si les risques environnementaux sont souvent associés à la pression urbaine et la forte fréquentation touristique ; le risque social est très présent entraîné par de très fortes inégalités sociales et territoriales, une cohabitation de traditions et de modernité, des modes de vies très contrastés entre individualismes forts et vie associative dense

L'accroissement de la valeur ajoutée du territoire régional passe par la coopération des territoires qui composent la région et la réduction des disparités sociales. C'est l'ambition du SRADDT d'explicitier les principes et les modalités de cette coopération.

Les propositions de la Charte :

Identifier 4 paris indissociables, reflet de l'ensemble des politiques du territoire régional

C'est à partir de cette réalité très contrastée que le SRADDT fonde son projet d'aménagement et de développement durable. La volonté de prendre en compte de manière transversale les questions environnementales, mais également les questions sociales et économiques a conduit au choix d'exprimer les orientations fondamentales du SRADDT sous la forme de 4 paris indissociables à développer en concomitance.

Ainsi, les orientations et objectifs d'accueil de population, plutôt explicitées dans le pari 1 de l'égalité et des solidarités territoriales ne peuvent se mettre en œuvre qu'en appliquant au même niveau d'importance les orientations du pari 2 de transition écologique et énergétique, que celles du pari 3 pour de nouvelles voies de développement économique et celles du pari 4 de l'ouverture au monde et à la Méditerranée. Cette lecture croisée permet de répondre à la totalité des préoccupations observées dans le territoire régional.

A. LES PARIS DU SRADDT

1. UNE REGION QUI FAIT SOCIETE ET QUI ACCUEILLE : LE PARI DE L'EGALITE ET DES SOLIDARITES TERRITORIALES

D'ici à 2030, les territoires de la région doivent tenir le pari de la solidarité et de l'accueil :

- Offrir aux 600 000 habitants supplémentaires logements et accès aux services, en particulier aux services publics, pour tous.
- Tenir compte d'un besoin de rattrapage de l'offre de logements et d'un objectif de réduction des inégalités dans une perspective de cohésion sociale.
- Anticiper et maîtriser le développement autour de centralités et polarités urbaines pour faire face à une tendance à l'éclatement de l'urbanisation.
- Favoriser l'implication citoyenne à travers la démocratie de proximité, pour relever ce défi.

Une veille sur la croissance démographique sera nécessaire pour ajuster les politiques à l'évolution effective d'une donnée majeure pour l'aménagement : la population régionale.

La croissance démographique renforce l'enjeu de cohésion sociale : le déficit en logements pour les populations présentes, la concurrence « de fait » du marché des résidences secondaires, et les hausses des prix des terrains et des logements, frappent d'abord les ménages les moins fortunés. Ceci d'autant plus que le manque de logements sociaux et de logements accessibles s'est accru avec le temps. L'accroissement de la population dans ces conditions a fortement accentué l'étalement urbain et provoqué une spécialisation sociale des espaces, fragmentant le territoire régional selon les coûts d'accès, juxtaposant des « enclaves » haut de gamme, comme sur le littoral méditerranéen ou dans le Luberon, et des secteurs vécus comme relégués.

L'anticipation des besoins de logements et de services, nécessaire pour prévenir les inégalités socio-spatiales, devra donc constituer l'orientation première des projets de territoire, traduits dans les documents de planification et d'urbanisme et dans les chartes de développement.

Ce pari de l'accueil solidaire impose d'accompagner les territoires pour qu'ils soient en capacité d'accueillir ces populations dans les meilleures conditions. Il s'agit, d'une part, de réduire les inégalités sociales et spatiales en matière d'habitat et d'accès aux services, notamment aux services publics : éducation, santé et à la culture. Il s'agit, d'autre part, d'infléchir les logiques actuelles d'occupation de l'espace, vers des formes plus compactes et moins consommatrices d'espaces naturels ou agricoles, et plus articulées aux activités et services.

Ce pari se traduit par trois objectifs :

- Le chemin d'ici à 2030 : réduire les inégalités sociales et spatiales en matière d'habitat et d'accès aux ressources, aux services et à l'emploi ;
- Ce qui reste à construire : renforcer l'armature du territoire régional ;
- Les femmes et les hommes qui le bâtissent : partager les mêmes objectifs, mutualiser les ingénieries, s'appuyer sur la démocratie de proximité.

1.A. LE CHEMIN D'ICI A 2030 : REDUIRE LES INEGALITES SOCIALES ET SPATIALES EN MATIERE D'HABITAT ET D'ACCES AUX RESSOURCES, AUX SERVICES ET A L'EMPLOI

Assurer par la production de logements et surtout de résidences principales, le rattrapage des manques constatés et une réponse aux besoins nouveaux, en particulier en logements sociaux et en logements accessibles aux moyens des ménages, en cohérence avec les objectifs de transition énergétique et écologique

Améliorer l'accès aux études, aux emplois, aux services, aux ressources environnementales et à la culture.

La production de logements en Provence-Alpes-Côte d'Azur est actuellement insuffisante pour répondre aux besoins des populations présentes et à venir, à l'évolution des modes de vie et pour assurer le renouvellement du parc immobilier.

Un rattrapage est indispensable, ce qui impose :

- ✓ D'intensifier la production de logements ;
- ✓ De réguler la concurrence entre habitat permanent et habitat saisonnier ;
- ✓ D'offrir des conditions de logements dignes pour les publics les plus fragiles ;
- ✓ D'améliorer l'accès aux études, aux emplois et aux services, notamment aux services publics, pour les populations et territoires les plus fragiles et réduire les inégalités ;
- ✓ De veiller à élargir les politiques de renouvellement urbain à tous les territoires en risque de décrochage.

Intensifier la production de logements

La production de logements, et surtout de résidences principales, doit impérativement répondre aux besoins nouveaux et assurer le rattrapage nécessaire, en particulier en logements sociaux et en logements accessibles.

Pour cela l'estimation des besoins doit clairement reposer sur le renouvellement et la réhabilitation du parc ancien, et prendre en compte l'évolution des modes de vie et la taille des ménages, dont le vieillissement sur place et le desserrement des ménages ainsi que l'accueil des populations nouvelles, notamment liée à l'attractivité pour les ménages actifs.

Pour être à la hauteur des besoins, au vu des données 2008 (et de l'obligation d'atteindre 20% de logements sociaux), cela impliquait de passer d'un **rythme annuel de construction** de l'ordre de 26 000 résidences principales à environ **40 000 résidences principales, dont 8 000 logements sociaux**. Avec les nouvelles exigences de la loi Duflot, il faudrait produire 2 fois plus de logements sociaux par an soit 16 000 logements.

L'intensification de la production de logements suppose :

- **Un accroissement de l'effort de construction neuve** en privilégiant les pôles urbains les mieux desservis par les transports collectifs, notamment par le train.
- **Une progression significative de la production de logements collectifs** et de logements locatifs, dont la réhabilitation du parc ancien et l'adaptation aux besoins d'aujourd'hui, pour limiter la diffusion de produits logement focalisés sur l'accession à la propriété en maison individuelle en diffus.
- Progresser, à l'échelle des SCOT, des territoires de projet et/ou des PLH, vers un principe **d'un logement construit ou remis sur le marché, pour un emploi supplémentaire**.

Des leviers...

- **Responsabiliser et accompagner les acteurs territoriaux en matière de production de logements, que ce soit en construction neuve ou en renouvellement urbain, dans le parc privé ou public, et veiller à la capacité à répondre aux besoins actuels et futurs, des objectifs affichés dans les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), des Plans Départementaux de l'Habitat (PDH) et les Plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).**
- **Prioriser l'offre de logement social, ou sous conditions de ressources, dans le parc existant et dans la construction neuve.**
- **Accroître l'intervention foncière publique dans les projets d'aménagement pour mieux contrôler la quantité et la qualité de l'offre nouvelle et du renouvellement urbain.**
- **Contribuer à mieux réguler les marchés du logement, en améliorant notamment les outils de connaissance du marché, de façon à mieux adapter l'offre à la demande.**
- **Encourager la réalisation d'études de stratégie foncière dans le cadre des SCOT, Charte d'aménagement, PLH pour territorialiser la production de logement**
- **Concevoir et conduire, à l'échelle des SCOT, des territoires de projet et/ou des PLH, des politiques d'anticipation foncière concertées, notamment avec l'Etablissement Public Foncier.**
- **Rendre attractif un habitat situé en tissu urbain relativement dense, par des politiques concertées sur l'offre de services en proximité, la qualité de l'espace public et de la sociabilité**

Diversifier l'offre de logement et réguler la concurrence entre habitat permanent et secondaire

Il ne suffit pas de produire davantage pour répondre aux besoins des ménages, il faut également agir sur toute la chaîne de production du logement pour faciliter les parcours résidentiels. De même, les changements apportés dans la structuration des ménages, le vieillissement de la population, et les évolutions des modes de vie conduisent à la nécessité de développer des formes de logements adaptés.

Cette diversification de l'offre passe par le développement de l'ensemble des segments du parc tant sur les types de logement – locatif privé, accession sociale, locatif très social– que sur les modes de production –requalification de l'habitat ancien, renforcement des densités existantes–. De plus, la reconquête des logements vacants ou insalubres dans les nombreux centres anciens qui maillent le territoire régional, associée aux préoccupations de confort-santé, environnementales et énergétiques garantira la mixité et la cohésion sociale dans les territoires.

De plus, une part importante des difficultés régionales dans le domaine du logement s'explique par la concurrence entre les parcs permanents et les parcs saisonniers (résidences secondaires, résidences de tourisme). Le développement de l'hébergement touristique pèse sur les prix du foncier, les coûts de construction et, particulièrement dans les espaces en tension, il limite la diversité du parc. Il diminue ainsi les capacités des ménages à choisir un logement adapté en coût et en localisation, à leur situation familiale et/ou professionnelle.

Face à l'importance de la crise du logement, des solutions d'habitat innovantes se développent, issues de dynamiques participatives et relayées progressivement par les collectivités locales qui y voient une réponse à l'inadéquation de l'offre de logement aux besoins ou attentes de leurs populations. Au-delà des valeurs de solidarité portées par ces projets, ceux-ci s'inscrivent également dans un enjeu d'urbanisme économe en ressources foncières et environnementales.

Des leviers...

- *Tendre, particulièrement dans les grandes agglomérations, vers une limitation de la part des résidences secondaires dans le parc de logements. Cette limitation ne pourra se concrétiser qu'en étroite concertation entre les intercommunalités, les syndicats mixtes de SCOT et les acteurs du logement.*
- *Agir avec les territoires sur le rééquilibrage de l'offre territoriale en matière de logement, en recentrant la production sur les centres anciens par la réhabilitation du parc existant, notamment privé, économiseur d'espace et vecteur de cohésion sociale.*
- *Développer l'habitat innovant, en accompagnant la constitution de réseaux d'acteurs, en favorisant la prise en compte de cette problématique dans les PLH, en soutenant les projets d'habitat social innovant.*
- *Lutter contre la précarité énergétique en engageant une politique publique forte soutenant les travaux d'amélioration de l'étiquette énergétique du parc immobilier existant qu'il soit public ou privé, et dans le cadre d'un conventionnement lorsque les occupants sont les propriétaires ou les locataires aux revenus modestes.*

Offrir des conditions de logement dignes pour les publics les plus fragiles (jeunes, familles monoparentales, saisonniers, personnes âgées, personnes en situation de handicap...)

Mettre en place les conditions d'une offre adaptée aux moyens et aux besoins de ces publics : les jeunes, les familles monoparentales, les personnes âgées, les saisonniers, etc.

Les jeunes débutants (étudiants, jeunes actifs), les ménages précaires (faibles revenus, familles monoparentales) et les personnes âgées à faibles ressources et/ou isolées sont les groupes sociaux les plus vulnérables en matière d'habitat. La double tension sur le marché du logement (coût d'entrée sur le marché, concurrence entre résidences principales et résidences secondaires) confine ces ménages dans des situations de précarité ou d'inconfort et/ou dans des localisations lointaines et pénalisantes.

De plus, la standardisation de la production de logements limite leur adaptabilité aux évolutions des besoins particuliers et notamment à ceux des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap

Des leviers...

- *Poursuivre les efforts de production d'une offre sociale et très sociale à gestion locative adaptée.*
- *Développer les initiatives associatives et des acteurs agissant pour produire des logements d'insertion en secteur diffus, pour développer des formules de mise à disposition de droits d'usage de logements au bénéfice du logement des personnes défavorisées (maîtrise d'ouvrage d'insertion, captation de logements privés, développement de l'offre locative sociale conventionnée, formules de gestion locative déléguée avec adaptation de la gestion, accompagnement à l'accès).*
- *Poursuivre le développement d'une offre répondant aux besoins des publics spécifiques : offre de logement et d'hébergement pour étudiants, jeunes travailleurs, apprentis ; logements adaptés aux personnes âgées et/ou handicapées ; aire d'accueil des gens du voyage*

Améliorer l'accès aux études, aux emplois et aux services pour les populations et les territoires les plus fragiles

Les populations les plus fragiles cumulent souvent les difficultés d'accès aux études, aux emplois, à la culture, et aux services, en particulier aux services de santé. Ce sont celles qui ont le moins facilement accès à une mobilité autonome. De plus, l'exigence de mobilité de la société actuelle fragilise ceux qui ne peuvent y répondre.

Les difficultés de logement, renforcées par la crise générale, tendent à concentrer ces difficultés sur des espaces, quartiers de grandes villes ou secteurs périurbains, enclaves rurales, et les laissent en marge des dessertes. Aussi développer des dessertes de ces territoires et de ces populations vers les pôles, zones d'activité, et les lieux de formation sont souvent des conditions de réduction des inégalités, de même que le maintien de certains services de ces secteurs : quartiers de grandes villes, centres périurbains ou centres de proximité rurale.

Des leviers...

- *Améliorer et partager la connaissance fine des pratiques et des besoins de mobilité des populations et des territoires vulnérables*
- *Développer l'accessibilité des territoires sensibles et par des interfaces de transports adaptées.*
- *Etendre les politiques de tarification sociale des transports et tarification combinée à l'ensemble du territoire régional*
- *Améliorer l'accès par les transports collectifs des zones d'habitat emploi, d'étude et de services, et contribuer à l'égalité d'accès aux ressources et aux services des personnes à mobilité réduite.*
- *Limiter la précarité énergétique, notamment dans les secteurs périurbains.*
- *Travailler sur la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville*
- *Faire de la formation un levier pour réduire les inégalités.*
- *Développer le raccordement aux réseaux numériques des logements et des lieux collectifs*

Elargir les politiques de solidarité à tous les territoires en risque de décrochage

Accompagner les territoires vulnérables, qu'ils soient situés dans l'urbain, le périurbain ou le rural, en parallèle du resserrement de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Au cœur des agglomérations les plus importantes, du fait de la crise, l'écart se creuse entre les quartiers en difficulté qui concentrent des populations en grande précarité, quartiers souvent concernés par la politique de la ville, et le reste de l'agglomération.

Cependant, deux autres types de territoires demandent une attention particulière :

- ✓ les communes périurbaines qui ont grandi trop vite et ne disposent ni des équipements, ni des moyens de transports (et encore moins des moyens financiers) pour assurer à leurs habitants de bonnes conditions de vie ;
- ✓ les petites villes et les villages, qui voient leur cœur se vider –et perdre aussi leurs commerces– par desserrement des ménages, notamment du fait de l'inadaptation de l'offre de logements.

Des leviers...

- **Poursuivre l'effort de renouvellement urbain et de remise à niveau des services publics dans les quartiers en difficulté des grandes villes, et les centres de proximité des espaces alpins et ruraux.**
- **Mettre en place une stratégie de renouvellement urbain adaptée aux espaces périurbains pour densifier, mettre les logements à niveau des enjeux climatiques, et apporter les services et les activités manquants.**
- **Réserver des financements publics relatifs au logement et aux services pour bâtir un programme de revitalisation des petites centralités.**
- **Mieux articuler territoires à enjeux économiques et territoires subissant la fracture sociale (exemple : Euroméditerranée et Grand Projet de Ville)**

Améliorer la qualité et la diversité des espaces urbains : créer du lien social dans un environnement sain, en valorisant les paysages urbains

Inciter les habitants et les entreprises à revenir ou à se maintenir dans les espaces déjà urbanisés, passe également par l'amélioration et la diversité des services, leur accessibilité, et la qualité de l'espace urbain en lien avec les attentes des populations : liens de proximité d'accès aux services, à des espaces verts, par des mobilités facilitées. La densité urbaine pour être attractive doit s'accompagner d'une intensité de vie dans les espaces collectifs et publics.

Lier les différentes actions urbaines peut créer les conditions d'une amélioration de la qualité de vie. Cela devient indispensable dans l'ensemble des espaces : régénérer les centres, renforcer les centralités périphériques en veillant à la qualité urbaine, paysagère, la diversité des fonctions d'animation, l'accès aux pratiques sportives et culturelles, le lien social, l'environnement et la santé.

Des leviers ...

- *Promouvoir la qualité urbaine et architecturale dans les projets d'espaces publics et projets urbains : l'insertion urbaine, paysagère et patrimoniale ; les pratiques habitantes, ainsi que les actions favorables à l'amélioration de la qualité de l'air, de la réduction du bruit, de l'accès économe à l'eau et à l'énergie.*
- *La biodiversité en ville, une nature ordinaire urbaine, constitue un bénéfice collectif, qui peut être associé à des mesures d'assainissement différencié pour les eaux pluviales*
- *Encourager la création d'espaces verts de proximité.*
- *Intensifier la présence des commerces et services dans les lieux urbains tout en limitant les centres commerciaux extérieurs.*
- *Favoriser la vie associative et les services à la personne.*
- *Encourager les mobilités « durables », actives, et les mesures réduisant les émissions de gaz à effet de serre.*
- *Encourager les qualités écologiques des bâtiments, les performances énergétiques, et l'écoconception*

Accompagner les territoires face aux changements climatiques et à l'exposition aux risques : réduire la vulnérabilité des territoires et des personnes

La région Provence Alpes Côte d'Azur est plus exposée aux cinq risques naturels majeurs que la moyenne nationale. Cette exposition, liée au caractère extrême du climat méditerranéen, est à l'origine d'une culture et d'une reconnaissance du risque, par les populations et les acteurs publics. Néanmoins, compte tenu de la forte attractivité du territoire depuis des décennies et de la pression foncière qui en découle, les biens et les personnes sont encore trop souvent exposés de manière importante à ces risques.

La région est un « hot spot » pour le changement climatique aux impacts forts dans de nombreux domaines (sanitaire, raréfaction et salinisation de la ressource en eau, agriculture, pollution à l'ozone...) en particulier sur son littoral (érosion, submersion, menace sur les plages...) et dans sa partie alpine.

Le cumul de la multiplication des expositions, renforcées par l'attractivité, et les effets de plus en plus visibles des changements climatiques, augmente la vulnérabilité des territoires. Face à ce constat, il est envisagé à tous les niveaux de gouvernance, de limiter l'augmentation de la vulnérabilité en veillant à une meilleure prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire, en amont des projets, par de nouvelles approches de réduction d'exposition.

Des leviers...

- *Développer de la connaissance et de l'observation.*
- *Développer une culture du risque impliquant tous les acteurs.*
- *Définir des zones et des territoires où ces risques sont importants, pour y mettre en œuvre des réponses adaptées et coordonnées (outils, systèmes d'alerte...).*

- *Prendre en compte les risques en amont des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement, dans une approche renouvelée de la conception des projets pour y intégrer ce facteur, comme porteur d'innovation ou par la mise en place d'opérations pilotes.*
- *Engager des investissements et travaux de protection contre les risques (crues, digues, protection des ouvrages hydrauliques, érosion du littoral...).*

1. B. CE QUI RESTE A CONSTRUIRE : RENFORCER L'ARMATURE DU TERRITOIRE REGIONAL

Conforter la structuration des centralités existantes et des bassins de vie de la région pour assurer l'équilibre régional, limiter la consommation d'espace et garantir l'accessibilité des emplois, des services publics et des équipements.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose d'une armature de deux systèmes métropolitains polycentriques autour de Marseille et Nice, articulés à des grandes aires urbaines de Toulon et d'Avignon, de villes moyennes, de petites villes et de villages. Elles se situent dans des espaces largement influencés par les modes de vie urbains, et sont intégrées aux fonctionnements métropolitains. Quelle que soit la situation de chaque commune, la structure de ces centralités doit être confortée en :

- Accordant aux centralités existantes une priorité pour la production de logements et l'implantation d'équipements et de services publics ;
- Articulant sur cette base, transport, habitat, activités et services publics et privés pour limiter les mobilités subies par les habitants ;
- Équilibrant le développement des ensembles métropolitains ;
- Mettant en relation les territoires ;
- Incitant au développement des bassins de vie de proximité à partir des centralités existantes.

Consolider l'armature du territoire : donner une priorité aux centralités existantes

Consolider les centralités existantes pour assurer un accueil de qualité et garantir l'égalité d'accès des habitants aux services publics, à l'emploi, à la formation, à la culture et aux moyens de mobilité.

Afin de favoriser la structuration du territoire régional dans un objectif d'économie d'espace, il apparaît nécessaire de consolider les centralités existantes par une reconquête de la ville sur la ville, par la reconquête qualitative de secteurs d'urbanisation périphérique spontanée ou de quartiers anciens paupérisés, par la réhabilitation d'anciens quartiers de friches urbaines (industries vieillissantes, activités peu valorisées, etc.), par l'émergence de nouvelles formes urbaines équilibrant équipements, services de proximité et réseau d'espaces publics requalifiés.

Donner la priorité aux centralités existantes est le moyen de répondre aux besoins en rationalisant les investissements publics, et de limiter l'urbanisation diffuse et la demande d'équipements et de

services qu'elle induit. De plus cela permet d'optimiser l'utilisation sociale des réseaux par cet urbanisme plus compact.

Ce resserrement des espaces de développement urbain répond à un enjeu de cohésion sociale, de mobilité et de logistique, d'accès aux services publics, culturels ou sportifs et de lutte contre le mitage des espaces naturels et agricoles. C'est la condition pour assurer une répartition équitable, dans l'ensemble du territoire régional, des équipements de formation, de santé, de loisir et de culture.

La priorité accordée aux centralités implique une maîtrise du coût du foncier, par une acquisition anticipée et par la mise au point de **nouvelles logiques de production urbaine** permettant un meilleur partage de la rente foncière entre les investisseurs et les collectivités.

Des leviers...

- *Définir les possibilités de densification, de recyclage d'espace, et les potentialités en termes d'emplois/d'habitat/de services de ces centralités en partenariat avec les territoires.*
- *Privilégier l'intensification des secteurs déjà urbanisés à l'artificialisation des sols.*
- *Agir sur le foncier par une politique d'intervention foncière publique.*
- *Encourager les opérations de renouvellement urbain plutôt que les projets en extension urbaine.*
- *Favoriser la desserte des centralités existantes par des transports collectifs, rapides et performants.*
- *Contribuer à développer l'urbanisme de projet, qui vise à prendre en compte l'articulation des problématiques de logement, transport et emploi, et propose une amélioration des qualités de vie et d'espaces publics*

Limitier les mobilités subies et la hausse des flux logistiques : l'articulation du transport, de l'habitat, des activités et des services

Articuler les planifications en matière de transport et d'urbanisme pour permettre une maîtrise de la hausse des kilomètres parcourus (surtout des trajets individuels en voiture) et favoriser une desserte structurante en transports collectifs

Les transports collectifs, et notamment le train, sont une dimension structurante d'un territoire, mais ne peuvent fonctionner que si l'on parvient à massifier les flux, autrement dit à obtenir une densité suffisante de voyageurs. Il n'est donc pas possible de raccorder tous les territoires par le train. Prioritairement, il est nécessaire de privilégier, pour les développements de l'activité et de l'habitat, les territoires déjà desservis ou susceptibles de l'être.

Les centralités déjà existantes seront donc les lieux privilégiés pour l'accueil de nouvelles activités et de nouveaux développements économiques, d'une part parce qu'elles sont accessibles et d'autre part parce que la densification des activités et des logements, dans un rayon proche des gares, permet de mieux rentabiliser les infrastructures lourdes.

Le futur schéma régional d'intermodalité sera centré sur les services de transport aux voyageurs. Cependant, il y sera précisé que les gares constituent bien des points de rabattement aisés pour

les mobilités des habitants, de façon à faciliter les déplacements et à assurer un niveau de fréquentation suffisant pour justifier le renforcement de l'offre ferroviaire, rendre viables les services de transports et justifier des investissements en infrastructures. L'articulation des autorités organisatrices de transport entre elles est un outil essentiel pour assurer la bonne coordination entre les offres de transports « extra urbains » (régionaux ou départementaux) et celles des réseaux urbains ou interurbains –qu'ils relèvent des départements ou des intercommunalités.

Les quartiers de gare devront devenir des espaces privilégiés pour l'accueil, notamment d'activités, d'habitat et de services collectifs. Souvent bien situés et proches du centre des villes, ils doivent devenir des points d'appui pour maintenir, y compris dans les espaces ruraux, des centres vivants, accessibles et agréables.

Des leviers...

- *Anticiper et coordonner la localisation des personnes, des emplois et des générateurs de flux (de déplacements des personnes et de logistique de distribution) par la planification urbaine de l'habitat et de l'aménagement économique, en tenant compte des enjeux de cohésion sociale, de biodiversité et d'agriculture ;*
- *Réserver les terrains nécessaires à l'implantation d'activités marchandes, d'habitat et de services publics autour des pôles d'échange (gares ou routiers) par des politiques d'anticipation foncière ;*
- *Définir des distances maximales aux pôles d'échange (gares ou routiers) pour les extensions urbaines ;*
- *Promouvoir des logiques de contrats d'axe autour des principaux corridors de transports collectifs (ferroviaires, urbains,...) ;*
- *Mieux intégrer les enjeux de logistique urbaine dans la conception urbaine et sa planification, et favoriser la rationalisation de la logistique de distribution, à l'échelle régionale et urbaine.*
- *Intégrer la spécificité touristique de la région (supplément de 200 000 à 3 000 000 de personnes suivant la saison) dans la planification et les programmations d'équipements.*
- *Développer les mobilités douces à vocation urbaine, quotidiennes et touristiques.*

Faciliter la vie quotidienne : inciter au développement des bassins de vie de proximité « à 20/30 minutes »

Articuler espaces de proximité et dessertes en transport collectif pour conforter ou reconstruire des bassins de vie de proximité sur tout le territoire.

Relier, par des offres de transports collectifs performantes, adaptées aux échelles de déplacement, les bassins de vie quotidienne et les villes principales.

A partir de la charpente régionale dessinée par le réseau ferré et les axes lourds de transports routiers, il est possible, en organisant les bonnes articulations entre les autorités organisatrices de transport, d'organiser des bassins de vie « à 20/30 minutes », dans lesquels les habitants auront

accès aux différentes ressources de la vie quotidienne (emplois, services publics, services marchands, formation, culture).

Ces espaces de proximité redessinés reconstruiront le réseau des villes, à partir d'un centre principal desservi par le train ou les transports routiers, connecté à des centres secondaires, où se répartissent les emplois, les équipements et les services. Les différents centres de ces systèmes seront reliés par des services de transport collectif permettant de mettre chaque point du réseau à moins de 20/30 minutes de trajet les uns des autres.

Des leviers...

- *Définir, à l'échelle des SCOT et des territoires de projet, les systèmes à 20/30 minutes où il est possible de développer une articulation entre un centre principal (desserte ferrée) et des centres secondaires (desserte routière).*
- *Prévoir et organiser, à l'échelle de ces systèmes, les complémentarités entre les centralités (principales et secondaires).*
- *Desservir les centralités par des transports collectifs, rapides et performants, et concevoir les systèmes de mobilité à l'échelle des bassins de vie 20/30mn, articulant modes structurants (train, TCSP), dessertes locales (bus) et mobilités individuelles (voiture, modes actifs).*
- *Promouvoir des logiques d'organisation - travail, études, commerces - et exploiter le potentiel des technologies numériques (TIC) pour réduire les déplacements subis.*
- *Inciter à la régulation des vitesses routières, notamment sur autoroute ou voie rapide, dans les espaces métropolitains et les aires urbaines, en cohérence avec la définition des bassins de vie de proximité*

Prendre appui sur les systèmes métropolitains polycentriques

Conforter le caractère multipolaire des espaces métropolitains régionaux, et assurer entre eux des dessertes fiables et plus rapides en transport collectif qu'en voiture.

Les systèmes métropolitains offrent au territoire régional une présence exceptionnelle en matière de recherche, d'équipements de haut niveau, d'entreprises à forte visibilité internationale. L'ouverture à l'international est renforcée par l'importance du port de Marseille et des aéroports mais aussi par les événements, notamment culturels, de portée mondiale.

Le caractère multipolaire de chacun des systèmes métropolitains constitue un véritable atout, notamment pour leurs résidents, par l'offre d'accès, à une distance-temps raisonnable au travail, aux services et aux aménités urbaines tout en maîtrisant l'occupation de l'espace.

Leur extension importante, du fait de caractéristiques géographiques, représente en revanche une difficulté et accentue les risques de dilution de ces ensembles urbains.

L'émergence des systèmes métropolitains doit être accompagnée par le développement de solutions de transports collectifs performantes à cette échelle, permettant un accès facilité au travail et aux services, à un coût énergétique et environnemental soutenable et en favorisant la cohésion territoriale et sociale.

Ces systèmes de transports intégrés doivent à la fois conforter les polarités au sein des aires métropolitaines, favoriser aussi les relations entre pôles urbains ainsi que les fonctionnements de proximité au sein de chacune des villes et polarités.

Les deux grands systèmes métropolitains régionaux tirent chacun leur dynamisme de moteurs, différents, notamment économiques. La performance du territoire régional doit s'appuyer sur un fonctionnement complémentaire de leurs pôles, plutôt que sur une concurrence au sein d'un même espace. Cela nécessite des liens plus rapides et plus fiables, en s'appuyant sur des systèmes de mobilités performants et renforcés entre les pôles urbains d'Avignon, Aix-en-Provence, Marseille, Toulon et Nice, et mieux connectés aux autres territoires régionaux.

Des leviers...

- **Développer l'offre de transports collectifs, en capacité, en fiabilité et en vitesse, entre les polarités des systèmes métropolitains, en améliorant la coordination des réseaux (régionaux, départementaux, métropolitains) et en veillant à l'articulation avec les transports urbains.**
- **Améliorer en fiabilité et en vitesse l'accessibilité aux métropoles en transports collectifs, notamment par la réalisation de la ligne nouvelle ferroviaire, épine dorsale d'un réseau ferroviaire intégré, indispensable pour dégager la capacité nécessaire au développement conjoint d'une offre ferroviaire interne et externe aux métropoles.**
- **Elaborer un schéma d'aménagement économique concerté**

Mettre en relation les territoires : vers un équilibre entre territoires « urbains » et « ruraux »

La diversité et les ressources des territoires régionaux assignent à chacun d'entre eux des vocations particulières. L'enjeu est d'en favoriser les complémentarités, d'en réduire les disparités et de limiter les situations de concurrence.

Les équilibres urbain-rural, des territoires de production et de consommation de ressources, des territoires littoraux et des massifs doivent être préservés dans une juste réciprocité à construire, à l'échelle régionale.

En outre, le désenclavement, pour les personnes et pour les marchandises, reste essentiel notamment pour les territoires alpins.

Un aménagement et un développement durable du territoire doivent se concilier, et pour cela trouver un équilibre, entre renforcement des polarités principales, métropolitaines et renforcement de la vie locale.

Pour cela, le lien entre les territoires, est le complément nécessaire à l'organisation des bassins de vie et au confortement des pôles métropolitains. L'organisation des conditions de cet équilibre doit non seulement porter sur le déplacement des hommes mais aussi des ressources et des déchets.

L'échelle régionale est la plus pertinente pour assurer une cohésion entre les territoires urbains et les territoires périurbains ou ruraux. Les complémentarités sont essentielles à organiser :

- Pour la production et la consommation de l'eau, de l'énergie, la continuité de la biodiversité, où le souhait est de stabiliser les transferts, et de faire émerger une réciprocité dans l'échange, par un usage économe des ressources sur les lieux de consommation.
- Pour l'équilibre des flux touristiques, notamment en haute saison où le souhait est de mieux répartir les lieux d'hébergement, lieux d'étape et d'organiser les accessibilités aux sites très fréquentés.
- Pour l'usage des équipements, y compris dans les territoires où la saisonnalité est forte, le souhait est de rechercher des mutualisations avant d'envisager un surdimensionnement lié à l'activité saisonnière.
- Pour les équilibres habitat-activités entre zones denses et territoires peu denses, en limitant les spécialisations

Des leviers...

- *Désenclaver les territoires de l'est et du nord de la région, en favorisant les modes de transports collectifs.*
- *Renforcer les synergies entre les grands pôles du territoire.*
- *Équilibrer les flux de logistique de distribution et de déchets à l'échelle du territoire régional.*
- *Développer le maillage du territoire en réseaux numériques.*
- *Produire et consommer la ressource en eau, l'énergie, la biodiversité de façon juste et équitable*
- *Équilibrer et gérer les flux touristiques, les accès aux sites...*

SCHEMA DE SYNTHESE : UNE ORGANISATION STRUCTUREE DU TERRITOIRE REGIONAL



1.C. LES FEMMES ET LES HOMMES QUI LE BATISSENT : PARTAGER LES MEMES OBJECTIFS, MUTUALISER LES INGENIERIES, S'APPUYER SUR LA DEMOCRATIE DE PROXIMITE.

Equilibrer les efforts d'accueil, de production et de réhabilitation de logements pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs, d'une part entre les grands territoires, et d'autre part selon les capacités différenciées des villes, grandes, moyennes et petites,

Tendre vers un équilibre entre croissance de logements et d'emploi à l'échelle des bassins de vie : un nouveau logement pour un emploi créé.

Mobiliser les intelligences territoriales en mutualisant les ingénieries et en s'appuyant sur une démocratie de proximité renforcée, avec une attention particulière à la mobilisation de la jeunesse.

La mise en œuvre des deux orientations précédentes – le chemin vers 2030 et ce qui se construit – se fera par la conjonction de trois approches :

- ✓ une approche quantitative, visant à mettre en débat les objectifs de croissance démographique et les besoins en logement par grand territoire et par type de centralité ;
- ✓ une approche qualitative, consistant à apporter aux territoires qui le souhaitent, l'ingénierie urbaine nécessaire ;

- ✓ une approche démocratique visant à donner plus de capacité d'agir aux citoyens, notamment aux jeunes, (cf. Conseil régional des jeunes), lycéens et apprentis (cf. conventions de vie) aux associations et aux organismes représentant la société civile.

En matière de programmation de logements, le rééquilibrage proposé suppose d'inverser la tendance actuelle à une croissance plus élevée dans les territoires les moins denses et les moins équipés par rapport aux villes. Cette ambition, qui dans son détail sera à négocier, peut se traduire par une hypothèse du maintien de la part actuelle dans la population régionale, donc d'une croissance similaire pour chacun des territoires.

Prioriser les rythmes de développement démographique en fonction du degré de centralité

Pour répondre aux enjeux de maîtrise de l'étalement urbain et d'offre de logements (besoin de rattrapage et de développement), un meilleur équilibre de la répartition de croissance démographique est nécessaire. Un recentrage vers les cœurs urbains et métropolitains est nécessaire pour préserver des conditions d'accueil acceptables avec des logements financièrement abordables, et un accès facilité aux mobilités et aux services.

L'analyse des centralités permet de constituer une typologie basée sur la taille des villes, leurs niveaux d'équipements et de desserte :

- **Les espaces métropolitains et des grandes agglomérations, à savoir** Aix-Marseille, Nice, Toulon, Avignon
- **Les villes moyennes , et de niveau régional, à savoir** Antibes, Arles, Aubagne, Briançon, Brignoles, Cannes, Carpentras, Cavaillon, Digne, Draguignan, Fréjus, Gap, Grasse, Hyères, Istres, La Seyne-sur-Mer, Manosque, Martigues, Menton, Miramas, Orange, Salon, etc...
- **Les petites villes, centres locaux (22 centres) :** villes de plus de 5 000 habitants, situées sur des axes structurants de transport collectif, bénéficiant d'une bonne accessibilité et d'un bon niveau d'équipement et de services publics ;
- **Les centres de proximité, qui couvrent l'ensemble du territoire :** villages, ou centres de service pour les espaces alpins et ruraux.

Un scénario du développement maîtrisé, vise à maintenir l'ensemble des communes en croissance pour accueillir 600 000 personnes supplémentaires à l'horizon 2030, mais à répartir différemment l'intensité de la croissance en fonction du degré de centralité. Sur l'ensemble du territoire régional, l'objectif est de prioriser la croissance démographique dans des secteurs déjà « équipés » en limitant la consommation d'espace agricole et naturel, et renforcer les centralités et polarités urbaines et métropolitaines ainsi que les centres de proximité.

Ce scénario donne à voir une inversion de tendance par rapport à un scénario tendanciel, où les dynamiques les plus fortes sont réalisées dans les communes moins peuplées, pendant que les centres urbains se stabilisent.

Le tableau ci-après présente les enjeux d'un scénario de développement maîtrisé :

- **Intensifier la croissance dans les cœurs urbains des métropoles et des agglomérations,** dans les centres urbains qui font encore l'objet de départs importants vers l'extérieur (Marseille, Nice, Aix-en-Provence, Cannes, Toulon, Avignon), en transformant leurs aménités urbaines pour les rendre plus attractifs pour une plus grande part de la population et des entreprises

- Encourager une croissance plus soutenue que celle des 10 dernières années dans les zones urbanisées des villes moyennes et des centres régionaux et locaux, qui doivent se renforcer et limiter une urbanisation diffuse
- Maîtriser la croissance des centres de proximité, qui ont connu les progressions les plus dynamiques, essentiellement par un développement de l'habitat individuel, et rechercher des formes d'habitats plus compacts et plus accessibles aux services et aux solutions de mobilités collectives.

Scénario de répartition de la croissance de la population par type de centralité

Type de territoire	Population 2010		Scénario Tendanciel 2030 croissance constante			Scénario maîtrisé inversion de tendance		
	Total	%	Total	croissance	%	Total	croissance	%
Métropoles et agglomérations	2 831 000	57%	3 155 000	324 000	54%	3 179 000	348 000	58%
Centres régionaux	538 000	11%	604 000	66 000	11%	610 000	72 000	12%
Centres locaux	188 000	4%	212 000	24 000	4%	212 000	24 000	4%
Diffus	1 425 000	29%	1 611 000	186 000	31%	1 581 000	156 000	26%

Ce tableau est illustratif.

Pour s'engager dans cet objectif :

Des leviers...

- *Anticiper le besoin en logement par grand territoire*
- *Négocier à l'échelle régionale, des principes de répartition de l'effort de construction et de réhabilitation en fonction des capacités d'accueil des différents territoires : densité, niveau d'équipement et d'emploi, desserte en transports collectifs.*
- *Spatialiser ces objectifs par une déclinaison à une échelle territoriale permettant la convergence des politiques publiques.*
- *Accroître les aides publiques en direction des villes centres (villes moyennes et petites villes) pour produire du logement accessible proche des services et des zones d'emploi.*
- *Favoriser les projets et les stratégies concertées à une échelle intercommunale et interterritoriale.*
- *Encourager la qualité urbaine des espaces publics et des services*

S'appuyer sur une participation démocratique généralisée à tous les projets d'aménagement

Conforter la démocratie de proximité et généraliser la participation démocratique aux projets d'aménagement.

Garantir l'équité dans la maîtrise des outils de planification spatiale, en achevant la couverture du territoire en SCOT et en mutualisant les moyens d'ingénierie.

La société régionale connaît de lourdes inégalités opérant des fragmentations de plus en plus fortes au sein de sa population et entre ses territoires. Les inégalités sociales et territoriales représentent une menace pour le développement et la cohésion de notre région.

Or, si le renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité passe par des actions d'aménagement structurelles (logements, services, etc), il doit également s'apprécier par un renforcement du lien social, du sentiment d'appartenance au territoire. Autrement dit, il doit s'appuyer sur la volonté de « faire société ». Un tissu associatif dynamique, œuvrant notamment dans les domaines de la culture, du sport, contribue à la qualité de l'accueil et au lien social. Pour aller au-delà, pour une meilleure intégration de tous à la vie citoyenne, il est nécessaire de maintenir les institutions et les individus dans une dynamique d'interaction et de partage en vue de construire des projets communs. C'est ce que recouvre la notion de « démocratie de proximité ».

La participation citoyenne contribue à cette dynamique : elle est majeure dans cette période de mutation sociétale. Cela passe notamment, par le confortement des dispositifs favorisant l'implication citoyenne, des plus organisés auprès des collectivités tels que les conseils de développement, les jeunes -dont les membres du Conseil Régional des Jeunes et des conventions de vie lycéenne et apprentie, aux initiatives spontanées des citoyens, sources d'innovations sociales. Le rôle des instances organisées, de type conseils de développement, est central ; il doit être prolongé par une plus grande ouverture aux initiatives portées par des groupes d'habitants : projets de construction ou de renouvellement, aménagements d'espaces publics et expérimentation de nouveaux équipements et services. Il faut aller vers des pratiques de co-élaboration des projets d'aménagement et d'urbanisme, laissant plus de place aux controverses et aux innovations.

De plus, les solidarités seront d'autant plus effectives et pérennes qu'elles se seront construites en favorisant la participation et l'appropriation citoyenne des enjeux.

Des leviers...

- ***Accroître la dimension démocratique des démarches d'aménagement et de développement territorial (conseils de développement, participation des habitants).***
- ***Valoriser le patrimoine et paysage comme éléments d'une identité collective***
- ***Donner à connaître le territoire, mettre régulièrement à disposition de tous une documentation thématique sur la situation régionale et les politiques publiques.***
- ***Evaluer et conforter les instances participatives existantes (CESER, CESEL, CRJ, etc.).***

Développer l'ingénierie territoriale pour tous les territoires

La réussite d'une stratégie équilibrée de l'accueil qui permette de répondre aux enjeux de production de logements et d'aménagement passe par la **montée en capacité** des territoires.

Cette montée en capacité suppose une solidarité interterritoriale, y compris à travers l'observation et l'ingénierie territoriale. De cette façon les territoires les moins bien dotés pourront bénéficier de moyens leur permettant de conduire et piloter des politiques efficaces et contribuer à connaître et partager l'observation des dynamiques territoriales.

Des leviers...

- ***Achever la couverture en SCOT de l'ensemble du territoire régional, selon une géographie en cohérence avec les bassins de vie.***
- ***Développer des outils de solidarité territoriale (solidarité amont aval sur l'eau, modulation des aides ...) et s'appuyer sur les outils d'intervention foncière publique tels que l'Etablissement Public Foncier ...***
- ***Conforter les outils d'étude et d'observation régionaux (tels que le CRIGE, le DROSS, PACA Crise, etc.) et encourager les coopérations avec les organismes d'études infrarégionaux (CAUE, Agences d'urbanisme...).***
- ***Mutualiser les moyens de façon à disposer d'une capacité permanente d'ingénierie au service des territoires les moins bien dotés.***
- ***Accroître les ingénieries et compétences sur les nouveaux enjeux énergétiques, changement climatique, actions paysagères...***

Le pari de l'accueil et de la solidarité : tableau récapitulatif

Orientations	Objectifs	Des leviers...
REDUIRE LES INEGALITES SOCIALES ET SPATIALES EN MATIERE D'HABITAT ET D'ACCES AUX RESSOURCES AUX SERVICES ET A L'EMPLOI	Intensifier la production de logements	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabiliser et accompagner les acteurs territoriaux en matière de production de logement tous domaines confondus. • Prioriser l'offre de logement social ou sous conditions de ressources dans le parc existant et dans la construction neuve • Accroître l'intervention foncière publique dans les projets d'aménagement • Contribuer à mieux réguler les marchés du logement (outils de connaissance du marché...) • A l'échelle des SCoT et/ou des PLH : <ul style="list-style-type: none"> ○ Encourager la réalisation d'études de stratégie foncière ○ Concevoir et conduire des politiques d'anticipation foncière concertées, notamment avec l'Etablissement Public Foncier • Rendre attractif un habitat situé en tissu urbain relativement dense (qualité de services et espaces publics)
	Diversifier l'offre de logement et réguler la concurrence entre habitat permanent et secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Tendre vers une limitation de la part des résidences secondaires dans le parc de logements. • Agir avec les territoires sur le rééquilibrage de l'offre territoriale en matière de logement, en recentrant la production sur les centres anciens • Développer l'habitat innovant • Lutter contre la précarité énergétique
	Offrir des conditions de logement digne pour les publics les plus fragiles (jeunes, familles monoparentales, personnes âgées/handicapées, saisonniers)	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les efforts de production d'une offre sociale à gestion locative adaptée • Développer les initiatives associatives et des acteurs agissant pour produire des logements d'insertion en secteur diffus • Poursuivre le développement d'une offre répondant aux besoins des publics spécifiques

Orientations	Objectifs	Des leviers...
<p>REDUIRE LES INEGALITES SOCIALES ET SPATIALES EN MATIERE D'HABITAT ET D'ACCES AUX RESSOURCES AUX SERVICES ET A L'EMPLOI</p> <p>(suite)</p>	<p>Améliorer l'accès aux études aux emplois et aux services pour les populations et territoires les plus fragiles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer et partager la connaissance fine des pratiques et besoins de mobilité des populations et territoires vulnérables • Développer l'accessibilité des territoires sensibles et d'interfaces de transports adaptées • Etendre les politiques de tarification sociale des transports et tarification combinée • Améliorer l'accès par les transports collectifs des zones d'emploi, d'étude et de services • Limiter de la précarité énergétique dans les secteurs périurbains • Poursuite des politiques de mise en accessibilité • Travailler sur la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville • Faire de la formation un levier pour réduire les inégalités • Développer le raccordement aux réseaux numériques des logements et des lieux collectifs
	<p>Elargir les politiques de solidarité à tous les territoires en risque de décrochage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'effort de renouvellement urbain et de remise à niveaux dans les quartiers populaires des grandes villes et pour centres de proximité des espaces alpins et ruraux. • Mettre en place une stratégie de renouvellement urbain adaptée aux espaces périurbains • Réserver des financements publics relatifs au logement et aux services pour bâtir un programme de revitalisation des petites centralités • Mieux articuler les territoires à enjeux économiques et les territoires subissant des fractures sociales (exemple : Euroméditerranée et Grand Projet de Ville)
	<p>Améliorer la qualité et la diversité des espaces urbains : créer du lien social dans un environnement sain, en valorisant les paysages urbains</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la qualité urbaine et architecturale dans les projets d'espaces publics et projets urbains : l'insertion urbaine, paysagère et patrimoniale ; les pratiques habitantes, ainsi que les actions favorables à l'amélioration de la qualité de l'air, de la réduction du bruit, de l'accès économe à l'eau et à l'énergie. • La biodiversité en ville, une nature ordinaire urbaine, constitue un bénéfice collectif, qui peut être associé à des mesures d'assainissement différencié pour les eaux pluviales • Encourager la création d'espaces verts de proximité. • Intensifier la présence des commerces et services dans les lieux urbains tout en limitant les centres commerciaux extérieurs. • Favoriser la vie associative et les services à la personne. • Encourager les mobilités « durables », actives, et les mesures réduisant les émissions de gaz à effet de serre. • Encourager les qualités écologiques des bâtiments, les performances énergétiques, et l'écoconception

Orientations	Objectifs	Des leviers...
<p>REDUIRE LES INEGALITES SOCIALES ET SPATIALES EN MATIERE D'HABITAT ET D'ACCES AUX RESSOURCES AUX SERVICES ET A L'EMPLOI (suite)</p>	<p>Accompagner les territoires face aux changements climatiques et l'exposition aux risques : réduire la vulnérabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer de la connaissance et de l'observation. • Développer une culture du risque impliquant tous les acteurs. • Définir des zones et des territoires où ces risques sont importants, pour y mettre en œuvre des réponses adaptées et coordonnées (outils, systèmes d'alerte...). • Prendre en compte les risques en amont des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement • Engager des investissements et travaux de protection contre les risques (crues, digues, protection des ouvrages hydrauliques, érosion du littoral...).
<p>RENFORCER L'ARMATURE DU TERRITOIRE REGIONAL</p>	<p>Consolider l'armature du territoire : donner une priorité aux centralités existantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir des possibilités de densification, de recyclage d'espace, des centralités en partenariat avec les territoires concernés • Privilégier l'intensification des secteurs déjà urbanisés à l'artificialisation des sols • Agir sur le foncier par une politique d'intervention foncière • Encourager les opérations de renouvellement urbain plutôt que les projets d'extension • Favoriser la desserte des centralités existantes par des transports collectifs rapides et performants • Contribuer à développer l'urbanisme de projet
<p>RENFORCER L'ARMATURE DU TERRITOIRE REGIONAL (suite)</p>	<p>Limiter les mobilités subies et la hausse des flux logistiques : l'articulation du transport, de l'habitat, des activités et services</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Anticiper et coordonner la localisation des personnes, des emplois et des générateurs de flux par la planification • Réserver les terrains nécessaires à l'implantation d'activités marchandes, d'habitat et de services publics autour des pôles d'échanges (anticipation foncière) • Définir des distances maximales aux pôles d'échanges (gares ou routiers) pour les extensions urbaines • Promouvoir des logiques de contrat d'axe autour des principaux corridors de transports collectifs • Mieux intégrer les enjeux de logistique urbaine dans la conception du développement urbain et sa planification • Intégrer la spécificité touristique de la région dans la planification et dans la programmation • Développer les mobilités douces urbaines, quotidiennes et touristiques

Orientations	Objectifs	Des leviers...
	<p>Faciliter la vie quotidienne : inciter au développement de bassins de vie à « 20 - 30 minutes » de proximité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir des systèmes à 20/30 minutes articulant un centre principal et des centres secondaires • Prévoir et organiser, à l'échelle de ces systèmes, les complémentarités entre les centralités • Desservir les centralités par des transports collectifs, rapides et performants, et concevoir d'autres systèmes de mobilité à l'échelle des bassins de vie 20/30 minutes • Promouvoir des logiques d'organisation travail études commerces et exploiter les nouvelles technologies (NTIC) pour réduire les déplacements subis • Inciter à la régulation des vitesses routières
	<p>Prendre appui sur les systèmes métropolitains polycentriques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'offre de transports collectifs, en capacité, en fiabilité et en vitesse, entre les polarités des systèmes métropolitains • Améliorer l'accessibilité aux métropoles en transports collectifs, notamment par la réalisation de la ligne nouvelle ferroviaire, épine dorsale d'un réseau ferroviaire intégré • Elaborer un schéma de développement économique concerté des espaces métropolitains
	<p>Mettre en relation les territoires : vers un équilibre entre territoires « urbains » et « ruraux »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Désenclaver les territoires de l'est et du nord de la région par des modes de transports collectifs • Renforcer les synergies entre les grands pôles du territoire • Equilibrer les flux de logistique de distribution et de déchets à l'échelle du territoire régional • Développer le maillage du territoire en réseaux numériques • Produire et consommer la ressource en eau, l'énergie, la biodiversité de façon juste et équitable • Equilibrer et gérer les flux touristiques, les accès aux sites...
<p>PARTAGER LES MEMES OBJECTIFS, MUTUALISER LES INGENIERIES, S'APPUYER SUR</p>	<p>Prioriser les rythmes de développement démographique en fonction du degré de centralité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Anticiper le besoin en logement par grand territoire • Négocier à l'échelle régionale des principes de répartition de l'effort de construction et de réhabilitation en fonction des capacités d'accueil des territoires • Spatialiser ces objectifs • Accroître les aides publiques en directions des villes centres • Favoriser les projets et les stratégies concertées • Encourager la qualité urbaine des espaces publics et des services

Orientations	Objectifs	Des leviers...
LA DEMOCRATIE DE PROXIMITE	S'appuyer sur une participation démocratique généralisée à tous les projets d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Accroître la dimension démocratique des démarches d'aménagement et de développement territorial</i> • <i>Donner à connaître le territoire et informer sur la situation régionale et les politiques publiques</i> • <i>Evaluer et conforter les instances participatives existantes (CESER, CESEL, CRJ...)</i>
	Développer l'ingénierie territoriale pour tous les territoires	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Achever la couverture en SCoT de l'ensemble du territoire régional, selon une géographie en cohérence avec les bassins de vie.</i> • <i>Développer des outils de solidarité territoriale et s'appuyer sur les outils d'intervention foncière publique tels que l'Etablissement Public Foncier ...</i> • <i>Conforter les outils d'étude et d'observation régionaux tels que le CRIGE, le DROSS, PACA Crise... et infrarégionaux CAUE, Agences d'urbanismes</i> • <i>Mutualiser les moyens de façon à disposer d'une capacité permanente d'ingénierie au service des territoires les moins bien dotés</i> • <i>Accroître les ingénieries et compétences sur les nouveaux enjeux énergétiques, changement climatique, actions paysagères...</i>

2. UNE REGION QUI ANTICIPE : LE PARI DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Contribuer à impliquer l'ensemble de la société et accompagner les acteurs pour amplifier et accélérer la transition écologique et énergétique et répondre au double défi de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques.

La transition écologique et énergétique exige de croiser deux stratégies. L'une interpelle les acteurs publics sur les modalités de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à la préservation de la biodiversité. L'autre prend appui sur les technologies et les savoir-faire des entreprises pour tirer parti des potentialités de développement de l'économie verte notamment dans le domaine de l'énergie, génératrices d'emplois pour demain. Une telle mutation suppose une évolution profonde des modèles de production et de consommation qui repose sur l'écocitoyenneté et les initiatives collectives.

En effet, cette transition fait appel à l'ensemble de la société et conduira à des mutations des pratiques et des besoins notamment dans les domaines de la santé publique, de l'alimentation, de la production agricole, de la qualité de vie, etc. A ce titre, elle est indissociable du pari de l'accueil et de la solidarité, comme de celui de la transformation du modèle économique.

Pour tenir ce pari de la transition écologique et énergétique la stratégie régionale en Provence-Alpes-Côte d'Azur se fonde sur trois orientations :

- Le chemin d'ici à 2030 : Changer de vitesse en matière d'économie verte
- Ce qui reste à construire : Changer de modèle pour un aménagement durable du territoire régional
- Les femmes et les hommes qui le bâtissent : Ecocitoyenneté, faire confiance et mobiliser les acteurs

2.A. LE CHEMIN D'ICI A 2030 : ECONOMIE VERTE, CHANGER DE VITESSE

Faire de la transition énergétique et écologique un levier de développement régional en déployant les chantiers de l'économie verte, en accompagnant la transition énergétique et écologique des grandes industries régionales, en soutenant les savoir-faire et les organisations économiques.

Un chantier de l'économie verte : accélérer le rythme de la rénovation thermique et environnementales des bâtiments

L'enjeu de la rénovation thermique des bâtiments est considérable. Les objectifs ambitieux du gouvernement imposent une mobilisation des acteurs territoriaux, des acteurs de l'habitat et des acteurs du bâtiment. Pour accélérer cette transition, il est nécessaire d'une part de procurer aux entreprises une visibilité des marchés de la rénovation thermique, sur les bâtiments publics, les immeubles collectifs, les locaux d'activité et les maisons individuelles, d'autre part de solvabiliser les propriétaires décideurs in fine des travaux de rénovation.

Les acteurs publics peuvent donner le ton en prenant des dispositions communes :

Des leviers...

- **Harmoniser les prescriptions d'appel d'offres** en matière de rénovation thermique sur les bâtiments publics à l'échelle de la région.
- **Négocier des échéanciers d'ouverture des chantiers** de façon à assurer une programmation dans le temps et à permettre des rénovations complètes (isolation, ventilation, système de chauffage et de climatisation).
- **Accompagner les entreprises** (formation, système de parrainage entre les grands groupes du bâtiment et les entreprises artisanales, etc.) et des particuliers (formation à la sobriété énergétique).
- **Mettre sur pied et accompagner un opérateur énergétique (dispositif de tiers investisseur)** pour changer d'échelle en matière de rénovation thermique dans le parc privé existant.
- Encourager les actions visant à **améliorer la qualité environnementale des bâtiments** : eco-matériaux...
- **Renforcer le partenariat avec les acteurs italiens pour une optimisation de la ressource en eau**, et plus généralement optimiser et mutualiser les outils de connaissance et les moyens pour réduire l'impact des risques sur le territoire transfrontalier

Un chantier de l'économie verte : démultiplier les capacités de production nouvelles d'énergies renouvelables

Le potentiel d'énergies renouvelables est très important en Provence-Alpes-Côte d'Azur (éolien terrestre et maritime, solaire, biomasse, etc.), mais sous-exploité. Certaines réserves (implantation d'éoliennes par exemple) permettent d'expliquer ces retards, qui ont été accentués par des politiques nationales hésitantes (photovoltaïque notamment)

La région dans son ensemble, est déficitaire en matière de production énergétique (60% de la consommation électrique est importée). Cette problématique de dépendance et de fragilité énergétique est particulièrement sensible pour l'alimentation électrique de l'Est de la région.

C'est la raison pour laquelle la Région, après avoir participé aux premiers travaux de sécurisation électrique, poursuit son soutien par le pilotage de projets et de dispositifs en faveur de la réduction de la consommation et du développement des énergies nouvelles et renouvelables (ENR). Cet objectif fait aujourd'hui l'objet d'un consensus, qui permet de mieux programmer la montée en puissance des capacités de production.

Des leviers...

- **Territorialiser les objectifs de production d'énergies renouvelables** du Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE), afin de planifier et de programmer l'implantation des équipements de production d'énergies renouvelables (éoliennes, solaires sur les bâtiments existants) avec les acteurs territoriaux.
- **Appuyer les syndicats d'électrification** pour les aider à évoluer vers **une fonction de « syndicat d'énergie »** intégrant la production d'ENR et la modération de la consommation.
- Définir, avec les entreprises assurant le transport et la distribution d'électricité, un **programme de moyen terme d'évolution des réseaux** pour développer les systèmes localisés et augmenter la capacité de collecte d'énergies issues de différentes sources.

Un chantier de l'économie verte : accompagner les mutations de l'économie du tourisme

L'économie du tourisme pour conserver son dynamisme va devoir conduire des mutations dans quatre directions pour **faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur une destination exemplaire en matière de tourisme responsable**.

La première tient au fait que ce secteur est fortement générateur de déplacements : pour accéder aux lieux de tourisme, puis pour les activités touristiques elles-mêmes. **Favoriser des mobilités touristiques durables**, développer et mutualiser les expériences et innovations sociales, nombreuses en région, sont une nécessité pour le tourisme de demain. En effet, à l'inverse des déplacements domicile-travail, ces mobilités sont par nature extrêmement dispersées dans l'espace et dans le temps.

La seconde relève de **l'évolution des attentes des touristes eux-mêmes** (comme celle des résidents), que ce soit pour les services et activités touristiques stricto sensu (écotourisme et tourisme de nature, activités de pleine nature, itinérances douces...) ou en matière de consommation quotidienne (alimentation, santé, etc.). De plus, valoriser le tourisme de proximité, lié à la proximité entre les aires métropolitaines régionales et les espaces naturels de grande qualité peut constituer un atout pour limiter les effets de saisonnalité.

La troisième vise **l'engagement des professionnels du tourisme dans la réalisation d'investissements d'amélioration de la qualité environnementale** (utilisation des énergies renouvelables, performance énergétique, économie de la ressource en eau, prévention, tri et valorisation des déchets...) et de pratiques de management environnemental (écogestes, circuits courts...). En particulier, la mobilisation des acteurs du secteur de l'hébergement constitue un enjeu fort : véritables clefs de voûte de l'offre touristique des destinations en ancrant les visiteurs sur les territoires, les hébergeurs génèrent des retombées locales économiques et sociales (emplois) tant directes qu'indirectes (culture, loisirs, commerces, etc.).

Enfin, la quatrième qui doit être anticipée pour en tirer parti et développer de nouvelles activités, concerne **les évolutions dans les destinations au sein de la région**, très fortement concernée notamment par les montées en température et la fréquence des canicules : c'est un moyen de transformer une contrainte environnementale en opportunité de développement.

Des leviers...

- **Intégrer les mobilités touristiques** dans les politiques de transports, en concertation entre les acteurs territoriaux et ceux du tourisme; y compris sur les itinéraires doux
- **Veiller à l'impact de l'offre et du prix des services** (restauration, santé) entraîné par le tourisme, sur la vie quotidienne des habitants;
- Favoriser les travaux et équipements d'amélioration de la gestion environnementale des professionnels du tourisme et notamment de l'offre d'hébergement.
- Anticiper l'évolution nécessaire du tourisme en montagne.
- Développer l'éco-tourisme.

Faire des stratégies d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques un levier de développement régional

L'adaptation aux changements climatiques concerne l'ensemble des acteurs de la région : résidents permanents et temporaires, acteurs économiques (agriculture, tourisme, pêche, industriels..), aménageurs et opérateurs (réseaux et infrastructures), collectivités territoriales... Les démarches nécessaires pour cette adaptation font appel à de nombreuses compétences et couvrent des champs très divers : production/consommation d'énergies (fossiles et renouvelables), maîtrise et savoir-faire pour l'isolation des bâtiments, utilisations de nouveaux matériaux et techniques renouvelées de construction (faisant appel à des savoir-faire traditionnels ou nouveaux), mise en place et gestion de mobilités durables (individuelle ou collective), production, stockage et distribution d'énergie, conceptions d'infrastructures adaptées....

L'ensemble des besoins en matière d'adaptation est donc l'occasion pour les acteurs économiques de la région qui disposent déjà d'un savoir-faire et de compétences reconnues, de développer ces atouts (recherche, innovation, formation), de nouveaux marchés et d'accompagner la transition énergétique, qui est l'un des piliers majeurs de la transition écologique.

Des leviers...

- *Accompagner les grandes industries régionales (raffinage, sidérurgie, agroalimentaire) dans la transition énergétique et écologique.*
- *Aider les entreprises de l'économie de proximité (petits commerces, artisanat, services) à élaborer des programmes de transition.*
- *Suivre la mise en œuvre des objectifs du SRCAE au niveau des EPCI, PNR, territoires de SCoT, Pays, Départements...*
- *Etendre les champs d'expérimentation de solutions nouvelles (construction, réseaux, mobilité, etc.) dans les marchés publics.*
- *Adapter les formations professionnelles en les alimentant par une fonction régionale de veille scientifique, technologique et économique.*
- *Exporter les savoir-faire et les entreprises régionales de l'économie verte.*
- *Anticiper et accompagner les évolutions des modes de production agricoles, et contribuer à l'émergence d'exploitations et coopératives agricoles « exemplaires » en termes de performances énergétiques, de gestion de l'eau et des déchets.*
- *Développer les filières courtes, particulièrement en matière d'alimentation et de consommation responsable*

2.B. CE QUI RESTE A CONSTRUIRE : L'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE REGIONAL, CHANGER DE MODELE

Contribuer à l'adaptation des territoires aux changements climatiques et à l'invention de nouveaux modèles d'aménagement et d'usage du sol, en refondant les rapports homme/nature, en développant l'écologie urbaine, en assurant les solidarités entre territoires pour la production, la gestion et la consommation des ressources, et en intégrant la réduction de la vulnérabilité en amont des projets d'aménagement.

Repenser les rapports homme/nature

Les espaces habités de demain seront, encore plus qu'aujourd'hui, des espaces de cohabitation entre la nature et la société humaine. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose d'un avantage important dans la mesure où, même dans les secteurs les plus denses, les éléments de nature – paysagers, ruraux, littoraux ou de montagne, la faune et la flore – sont omniprésents, du fait du relief et de la présence de la mer.

En prenant appui sur ces atouts géographiques, patrimoniaux et historiques, la démarche d'aménagement préconisée dans le SRADDT visera à favoriser différents modes harmonieux de cohabitation.

Des leviers...

- **Définir et aménager, pour les espaces habités, les fronts urbains, pour en faire à la fois des limites pérennes à l'urbanisation et des espaces de transition vers les espaces agricoles et naturels.**
- **Mettre en œuvre la trame verte et bleue non seulement pour leur fonction de continuités écologiques, mais aussi comme un nouvel équipement public, décliné aux différentes échelles, reliant les espaces naturels aux espaces habités.**
- **Encourager « l'écoconception » pour les matériaux de construction, afin de préserver les prélèvements de ressources naturelles (sol et sous-sol), et réduire la production de déchets non valorisables.**
- **Favoriser une gestion intégrée des espaces naturels en tenant compte de la biodiversité y compris la biodiversité dite « ordinaire »**
- **Garantir une protection plus stricte des habitats maritimes, montagnards et caractéristiques de la région : steppique en Crau, deltaïque en Camargue, de corniche dans les Maures et l'Esterel, de Ripisylves, etc.**
- **Mettre en appui de la réglementation existante des politiques concertées de gestion, de tri sélectif, de valorisation et d'élimination des déchets, en traitant les décharges sauvages de déchets de construction très nombreuses sur le territoire régional**
- **Répartir et étirer la saison touristique, notamment pour limiter la surfréquentation des grands sites.**

Développer l'écologie territoriale

Concevoir et développer des stratégies innovantes, globales et intégrées d'écologie territoriale, et accompagner les acteurs territoriaux -volontaires ou déjà engagés dans des démarches d'économie circulaire.

Intégrer les risques en amont des politiques d'aménagement et de développement.

La transition écologique est ainsi une opportunité considérable pour expérimenter, développer et généraliser des solutions innovantes en termes de gestion territoriale durable.

Les orientations de la Charte du SRADDT s'inscrivent également dans le cadre de « l'écologie territoriale » permettant de rompre avec l'approche d'un « management environnemental classique », fondé avant tout sur l'utilisation des meilleures technologies disponibles. Dans ce cadre, donner une plus grande place à l'économie circulaire, répond à un objectif de réduction et de recyclage des déchets, par une utilisation plus efficace des ressources. Cette économie de fonctionnalité transforme la vente de biens par la vente de leur usage, un bien pouvant alors être réutilisé et sa durée de vie allongée.

L'approche globale de l'écologie industrielle et territoriale crée un champ d'action où les solutions proposées sont mesurables à l'échelle d'un système (approche systémique). Elle est basée sur la mobilisation des ressources disponibles d'un territoire afin d'en faciliter l'optimisation et l'utilisation circulaire des flux (les déchets des uns étant les ressources des autres). Elle propose de travailler sur une nouvelle organisation des acteurs de l'économie, qu'ils soient privés ou publics et

permet d'identifier de nombreux leviers d'action, afin que les impacts de la croissance soient moins destructeurs et que le rapport homme/nature soit durable.

Cette nouvelle organisation se traduit notamment par :

- ✓ la mise en œuvre du « recyclage urbain » (reconstruire la ville sur elle-même par la reconversion d'espaces et de bâtis, et par la densification) ;
- ✓ des opportunités pour les entreprises : mettre en œuvre des démarches d'écologie industrielle pouvant générer de nouveaux débouchés à partir ressources valorisables, mutualisées, et des projets collaboratifs interentreprises
- ✓ Une attractivité renouvelée pour les territoires : maintien de l'emploi, optimisation de la ressource au sein de l'écosystème territorial, création d'activités nouvelles (ex utilisation de la biomasse comme source d'énergie, des déchets du BTP comme nouvelle matière première...)
- ✓ l'innovation dans la conception et la gestion du bâti et des espaces publics (mutualisation, gestion temporelle différenciée) ;
- ✓ la gestion des flux et des réseaux.

Par ailleurs, l'augmentation des risques naturels liés aux changements climatiques, sur un territoire déjà fortement exposé (inondations, incendies, submersion marine....) renforce l'exigence d'analyse en amont des impacts des projets d'aménagement structurants, à l'échelle des systèmes territoriaux, directement ou indirectement concernés.

La prise en compte en amont peut aussi permettre de transformer un risque en élément de projet. Par exemple, concernant le risque inondation, au-delà de l'indispensable protection des personnes et des biens dans certains secteurs, la reconquête des rives et des espaces d'expansion des crues le long des fleuves et des rivières, avec le maintien ou le développement de l'activité agricole, la préservation de la biodiversité (corridors et/ou réservoirs écologiques), et les coûts moindres de gestion de crise est source d'un développement territorial durable.

Enfin, pour une prise en compte globale des futurs besoins en eau, liés à l'accélération des processus de rénovation et de renouvellement urbain, du développement des ENR, des activités touristiques... des solutions innovantes pour réduire les consommations doivent être recherchées. La formation des acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme aux enjeux « eau » dans le cadre de leurs pratiques est une nécessité.

Des leviers...

- *Mettre en œuvre un principe général de recyclage de la ville sur elle-même pour passer d'une urbanisation extensive à une urbanisation intensive.*
- *Stopper l'expansion urbaine, pour cela préserver les terres agricoles existantes et se donner les moyens de développer leur surface dans la région.*
- *Soutenir les initiatives collectives pour la production de nouvelles formes d'habitat et de cadre de vie (coopératives d'habitants, auto réhabilitation, partage d'équipements, espaces naturels ou agricoles partagés, etc.).*
- *Ouvrir les territoires à l'expérimentation et à l'évaluation des solutions collectives et techniques pour la gestion des réseaux urbains : nouveaux systèmes de gestion des eaux ; nouveaux systèmes de production et distribution d'énergie ; renforcement des réseaux numériques ; développement des mobilités durables.*
- *Soutenir les projets collectifs d'écologie industrielle pour créer de nouvelles activités*
- *Favoriser les expérimentations d'entreprises en faveur de l'économie circulaire (réutilisation des produits pour différents usages, recyclage...)*
- *Favoriser l'émergence et la diffusion des techniques constructives de demain permettant une meilleure adaptation, ainsi qu'une culture partagée faces aux risques naturels : érosion marine, crues, incendies, risque sismique, etc.*

Développer les solutions de mobilité durable

Permettre un report modal important sur les modes alternatifs à la voiture individuelle et limiter les kilomètres parcourus en automobile en développant des offres coordonnées de transports collectifs et en favorisant les mobilités actives pour les déplacements de courtes distances.

La structuration du territoire en « bassins de vie » de proximité contribue à cet objectif à la condition d'une part, à l'intérieur de ces bassins, de concevoir et d'aménager en favorisant les modes actifs pour les courtes distances (*notamment par la perméabilité des tissus urbains*), et, d'autre part, de développer, d'articuler et de simplifier les différentes offres de transports alternatifs à la voiture individuelle pour limiter l'usage de celle-ci à son domaine de pertinence exclusif.

A l'échelle des agglomérations, l'articulation des transports collectifs, qu'ils soient par modes ferrés et routiers, voire maritimes permet de soutenir les rabattements vers les réseaux interurbains et leurs pôles d'échanges et de mieux articuler les offres de transports.

En ce qui concerne les déplacements pour lesquels l'automobile reste le meilleur moyen, il convient de développer les systèmes permettant d'en articuler l'usage avec les autres modes (dernier kilomètre) et d'utiliser des véhicules moins consommateurs d'énergie, et moins émetteurs de gaz à effets de serre.

Des leviers...

- *Développer des modes de transports collectifs, notamment régionaux, en termes quantitatifs et qualitatifs et coordonner les AOT en matière d'offre de transports (rabattement, complémentarités).*
- *Simplifier l'accès aux transports collectifs (tarification, information, billettique, distribution) et développer les fonctions intermodales des pôles d'échanges, et lieux d'intermodalité*
- *Diminuer l'empreinte écologique des transports collectifs.*
- *Promouvoir le covoiturage, l'autopartage, les véhicules électriques et utilisant le biogaz.*
- *Réguler/coordonner les déplacements du quotidien en tirant parti des technologies mobiles (information en temps réels, géolocalisation) et en développant des politiques temporelles (temps des villes, adaptation temps des services et diversité des temps des habitants et usagers des territoires, etc.)*
- *Développer les politiques locales au report modal (stationnement, limitation des capacités routières intra-urbaines, vitesse, etc.).*
- *Encourager des systèmes intégrés de déplacement (Vers un schéma d'intermodalité)*
- *Inciter au développement des modes actifs et des modes économes en énergie.*
- *Adapter les réseaux routiers au développement des modes durables (sites propres TC sur autoroutes, aires de covoiturage, équipements pour les véhicules électriques, etc.).*

Réduire les impacts environnementaux des transports pour améliorer le cadre de vie

Réduire au maximum les déplacements en mode routier d'hommes et de marchandises, en zone urbanisée, favoriser le report modal, et réduire les impacts des transports routiers

L'objectif premier consiste à limiter les déplacements nécessaires et de favoriser pour ceux-là des modes à faible impact environnemental. Pour les déplacements des personnes, les orientations du premier pari du SRADDT en matière d'organisation des « bassins de vie » de proximité devraient y concourir, de même pour les marchandises, celles du troisième pari en matière d'organisation d'un rééquilibrage logistique entre l'est et l'ouest de la région.

Cependant, des déplacements resteront nécessaires pour les hommes et les marchandises, et ceci d'autant plus que la région a une forte activité touristique, qu'elle constitue un espace de transit européen vers l'Italie et qu'elle accueille le premier port de Méditerranée.

Réduire les impacts environnementaux nécessite de limiter les flux routiers en zone urbaine dense, et, pour ceux qui y sont contraints, d'en réguler les conditions (par des aménagements techniques et par des réglementations de vitesse, d'horaire...). Il nécessite aussi de favoriser le report modal vers les transports collectifs pour les personnes, au même titre que vers les modes ferroviaires, fluviaux et maritimes pour les marchandises.

Des leviers...

- **Réglementer pour limiter les flux de transit routier en zones urbaines denses.**
- **Aménager et réglementer les infrastructures de transport pour en réduire les impacts et les nuisances (bruit, qualité de l'air et de l'eau, sécurité, etc.)**
- **Réguler les flux de transit de marchandises dans l'espace régional (A8 en particulier), par les mesures du schéma logistique.**
- **Mener des politiques temporelles visant à limiter les phénomènes de pointe.**

Assurer les solidarités entre les territoires pour la production, la gestion et la consommation des ressources naturelles et agricoles

Trouver les modalités communes de valorisation des ressources naturelles, entre espaces denses et espaces peu denses, entre espaces ruraux et espaces urbains, entre espaces producteurs et espaces consommateurs de ressources, et favoriser l'organisation et le développement de circuits courts.

Les territoires producteurs de ressources et les territoires consommateurs, à l'échelle de la région, ont des intérêts convergents : d'une part, trouver le bon ajustement entre l'offre et la demande (d'eau, d'énergie, de matériaux, de produits alimentaires, etc.) par le biais notamment des systèmes de distributions régionaux et locaux et d'autre part, assurer la gestion prudente et durable de ces ressources.

Dans le domaine de l'eau, les actions doivent permettre d'anticiper les effets attendus des changements climatiques par une gestion coordonnée des ressources, de préserver les milieux aquatiques (cours d'eau et nappes souterraines) pour garantir l'accès à une eau de qualité, de développer des démarches de solidarité pour les économies d'eau et la sécurisation des usages et des territoires.

En ce sens, les préconisations du SOURCE que les orientations du SRADDT renforcent posent la nécessaire gestion éco-systémique de la ressource, entre les usages, les pratiques et les territoires (urbains/ruraux ; producteurs /consommateurs).

Dans le domaine de l'agriculture l'adaptation aux nouvelles conditions climatiques (dont la question de l'irrigation) et l'anticipation de cette mutation peuvent constituer un facteur de développement. Cependant, l'agriculture irriguée est sujette à une forte pression foncière alors qu'elle constitue un atout essentiel de l'équilibre économique des exploitations. Une priorité est donc d'accompagner l'agriculture régionale vers une nécessaire adaptation à ces contraintes par des conversions des moyens d'irrigation ou de production, par le soutien aux structures de gestion (associations de propriétaires) et par la mutualisation des équipements afin de maintenir une agriculture méditerranéenne dynamique et de qualité respectueuse de son environnement.

Préserver les terres agricoles, rendre attractif le travail de la terre, trouver des exploitants, limiter au maximum l'artificialisation des terres fertiles sont des conditions pour garantir la viabilité de l'agriculture et de ses terroirs, dont dépendent nombre d'espèces emblématiques.¹

Dans ce but une agriculture innovante, devra aborder les nouveaux enjeux suivants : la méthanisation, la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments, l'installation d'éoliennes, la réutilisation des déchets agricoles, les biomatériaux, les équipements permettant une meilleure efficacité énergétique des exploitations (production et économies d'énergie), la chimie végétale, les puits de carbone², les systèmes ou pratiques culturales innovantes (biostimulants, développement de bio-agresseurs, favorisant la réduction ou la non utilisation de produit phytopharmaceutiques..

Dans le domaine forestier, la valorisation des ressources des territoires s'appuiera sur la prise en compte simultanée de quatre volets :

- ✓ Le volet économique qui concerne la restructuration et le développement d'une filière bois locale, pour laquelle le bois-énergie est un débouché intéressant (circuits courts), ainsi que le bois construction (apport de valeur ajoutée).
- ✓ Le volet aménagement du territoire, dans le cadre duquel des outils de gouvernance partagée, comme les chartes forestières de territoire, devront être mis en œuvre activement pour une gestion globale et coordonnée de la forêt.
- ✓ Le volet risque, par le soutien essentiel aux équipements et actions qui visent à l'entretien des forêts et à la prévention des risques d'incendie dont les impacts sont coûteux (bilan carbone, perte de la biodiversité, dégradation paysagère).
- ✓ Enfin, le volet animation, où la Région doit pouvoir continuer à jouer son rôle d'animateur, de facilitateur et de mise en réseaux entre les massifs forestiers de la région, à l'échelle nationale et européenne pour défendre nos spécificités, et à l'échelle méditerranéenne, pour échanger sur des problématiques communes.

Quatre principes communs à ces domaines conduiront la mise en œuvre d'une politique de solidarité entre territoires :

1. **Un principe d'aide à l'organisation de la production** dans les différents secteurs agricole, forestier et énergétique. Cela se traduit, déjà, par l'appui à la profession agricole pour le maintien des terres, l'aide à l'installation de jeunes agriculteurs, le soutien à la mise en place de coopératives, etc. Dans le domaine forestier, la fragmentation de la propriété et les difficultés d'entretien doivent être compensées par le renforcement des chartes forestières pour une gestion coordonnée de la ressource.
2. **Un principe d'animation de marchés régionaux pour les produits agricoles et naturels** : si la vocation de l'agriculture, de la pêche et de la forêt n'est pas de se limiter à des marchés locaux, certaines fonctions demandent néanmoins l'amélioration des circuits de proximité. Ainsi de la production de bois, qui peut trouver dans le bois-énergie des débouchés de courte distance, mais qui peut aussi, en prenant appui sur les politiques de construction neuve et de rénovation urbaine, trouver certains débouchés plus valorisants dans le bois d'œuvre pour le bâtiment. Les

¹ Source SRB

² « Puits de carbone »² ont pour objet d'optimiser la capacité de stockage des sols pour répondre aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ; les sols ont en effet la capacité de stocker 20 milliards de tonnes de carbone en 25 ans, soit plus de 10% de l'émission globale

politiques d'approvisionnement et les prescriptions des cahiers des charges des collectivités territoriales jouent un rôle important pour dynamiser ces marchés régionaux.

3. **Un principe de solidarité entre les territoires** pour l'eau et l'énergie notamment. Les territoires très consommateurs d'eau (urbains et agricoles) doivent veiller à la maîtrise des consommations et à l'utilisation de la ressource de manière économe et efficace. Ils doivent pouvoir, comme c'est déjà le cas, apporter leur expertise et leur soutien financier aux territoires « amont » qui n'ont pas toujours les moyens de financer les ingénieries et les équipements nécessaires à l'optimisation de l'utilisation de la ressource.
4. **Un principe de valorisation et de modernisation des outils de production et d'irrigation traditionnels** qui entretiennent la biodiversité, le paysages et limitent des pollutions, (mises en cultures rotatives, pastoralisme, produits anciens retrouvés, réseaux d'irrigation gravitaires), qui sont intégrés aux paysages et remplissent d'autres fonctions (recharge de nappe phréatique, existence de ripisylve, gestion des écoulements des eaux lors des épisodes orageux, fonctions urbaines).

Des leviers...

- *Tendre vers « zéro hectare » en expansion urbaine, par la préservation du socle agricole et naturel autour des espaces urbanisés et la compensation des nouveaux espaces ouverts à l'urbanisation.*
- *Garantir le maintien du pastoralisme qui constitue un élément clef de l'élevage régional permet de répondre à de nombreuses attentes sociétales en matière de préservation des ressources naturelles, de défense des forêts contre les incendies, mais aussi de fourniture de produits de qualité.*
- *Inciter à la mise en œuvre de « plans nourriciers », afin de développer l'alimentation de proximité, appuyés par des circuits courts et des dispositifs d'aide à l'installation de nouveaux agriculteurs.*
- *Améliorer la gestion durable et équilibrée de la ressource en eau par la pérennisation et le renforcement d'une gouvernance partagée à toutes les échelles territoriales, du local au régional et par la prise en compte dans l'aménagement des territoires des enjeux d'une gestion intégrée de la ressource : l'eau deviendra ainsi l'un des supports des projets de territoire.*
- *Valoriser les réseaux traditionnels d'irrigation gravitaires*
- *Poursuivre le développement des chartes forestières, réaliser des équipements et plans d'action de prévention des incendies. Organiser des coopérations et de l'animation avec les acteurs de la filière forêt à toutes les échelles (régionale, nationale, méditerranéenne).*
- *Initier concrètement des expérimentations de type « forêt méditerranéenne modèle ».*
- *Accroître la consommation régionale de bois d'œuvre et de bois-énergie, dans la construction et dans la production de centrales en cogénération dans le cadre de réseaux de chauffage urbain.*
- *Inciter à la réduction de la consommation énergétique des filières agricoles et sylvicoles, et accroître leur utilisation des énergies renouvelables.*

SCHEMA DE SYNTHESE : LA TRANSITION ENERGETIQUE



2.C. LES FEMMES ET LES HOMMES QUI LE BATISSENT : ECOCITOYENNETE, FAIRE CONFIANCE ET MOBILISER LES ACTEURS

Pour réussir la transition énergétique et écologique, il faut s'appuyer sur les acteurs socio-économiques, en leur apportant les connaissances nécessaires au développement de l'écocitoyenneté et en soutenant leurs initiatives.

Sensibiliser et former à l'environnement et à la culture du risque

Les thématiques environnementales restent réservées à quelques initiés et parfois, sont diffusées vers le grand public sous la forme d'injonctions morales qui, particulièrement en tant de crise, apparaissent inopérantes. Pourtant, de nombreux progrès peuvent être accomplis par des « gestes simples » au quotidien. Mais, pour que ces gestes soient compris, il faut transformer les modalités de transmission pour les intégrer dans des démarches visant à « mieux vivre », en montrant que ces « gestes simples » contribuent à améliorer la qualité de vie de tous. Les vecteurs de transmission doivent aussi évoluer.

Des leviers...

- *Soutenir les projets collectifs de sensibilisation et de pratiques éco-responsables dans les établissements d'enseignement.*
- *Développer les jeux en réseau permettant d'explorer et de comprendre la gestion durable des territoires.*
- *Faire découvrir la biodiversité ordinaire par des ballades urbaines.*
- *Développer voire généraliser la culture du risque auprès des citoyens, y compris auprès des jeunes*
- *Développer les démarches éco-citoyennes et l'expérimentation*
- *Développer la communication pour l'environnement durable sous des formes plus attractives*

Conforter les initiatives et les réseaux pour partager les ressources et les savoir-faire

C'est de la diversité des pratiques et des initiatives que naissent les nouveaux comportements, les solutions nouvelles et surtout les capacités d'appropriation par chacun des enjeux et des potentialités du rapport Homme/Nature.

S'appuyer sur les initiatives des acteurs, favoriser les expérimentations et l'innovation sociale, conduisent aussi à accroître les capacités à se saisir des enjeux globaux de l'environnement.

Des leviers...

- *Inclure dans les contrats avec les territoires de projet des clauses d'innovation sociale portant sur les thèmes environnementaux.*
- *Créer un fonds régional de participation écocitoyenne avec les organismes de financement mutualistes pour soutenir les projets collectifs innovants.*
- *Stimuler la formation en réseau pour la diffusion de pratiques et de « recettes » écocitoyennes.*
- *Faire entrer l'éducation à l'environnement dans les réseaux sociaux virtuels.*
- *Développer des applications pour smart phone proposant des solutions concrètes à des situations quotidiennes.*
- *Stimuler des initiatives et encourager les comportements favorables à de nouveaux modes de consommation et de production axés sur l'économie de fonctionnalité : viser l'optimisation et l'utilisation économe des biens et services*

Développer la responsabilité sociale et environnementale des organisations et des territoires

Au-delà des obligations collectives et individuelles, une politique régionale de développement de la responsabilisation sociale et environnementale pourrait proposer des rencontres régulières entre habitants, entreprises, collectivités et associations, pour constituer des « cercles de qualité » collectifs, sur les enjeux environnementaux régionaux.

Des leviers...

- Favoriser des pratiques de rencontres entre les entreprises gestionnaires de réseaux (eau, énergie), les usagers et les associations.

Mieux articuler alimentation santé et environnement

La santé des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur est particulièrement impactée par les caractéristiques de son environnement, notamment la densité de la population, l'urbanisation intensive et extensive de certains territoires, l'imbrication des habitats et des sites industriels, l'importance des flux de transports de personnes et de marchandises, ainsi que de la situation sanitaire, économique et sociale très inégalitaire.

Au regard de ces éléments, les priorités régionales de santé pour les habitants sont :

- ✓ la préservation de la qualité de l'air et la lutte contre l'impact de la pollution atmosphérique sur la santé ;
- ✓ l'amélioration du cadre de vie en lien avec les schémas et plans locaux d'urbanisme ainsi que les démarches de rénovation urbaine ;
- ✓ l'alimentation comme facteur de préservation de la santé, notamment des jeunes, et de protection des maladies chroniques et qui s'appuient sur les expertises, les ressources et les dispositifs existants.

Des leviers...

- le Plan Régional Alimentation Santé Environnement, PRASE
- prendre en compte le « guide pour un urbanisme favorable à la santé »

Le pari de la transition écologique et énergétique : tableau récapitulatif

Orientations	Objectifs	Des leviers...
ECONOMIE VERTE : CHANGER DE VITESSE	Accélérer le rythme de la rénovation thermique des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser les prescriptions d'appels d'offres publics • Négocier les échéanciers d'ouverture des chantiers • Accompagner des entreprises en formation • Créer d'un opérateur énergétique régional
	Démultiplier les capacités de production d'énergies nouvelles renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • Territorialiser les objectifs de production d'ENR • Faire évoluer des syndicats d'électrification vers une responsabilité globale en matière d'énergie. • Définir des programmes de moyen/long terme d'évolution des réseaux de distribution d'énergie.
	Accompagner les mutations de l'économie du tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir des possibilités de mobilités touristiques durables • Veiller à l'impact offre et prix des services sur les habitants • Favoriser les travaux et équipements d'amélioration de la gestion environnementale des professionnels du tourisme et notamment de l'offre d'hébergement. • Anticiper l'évolution nécessaire du tourisme en montagne
	Faire des stratégies d'adaptation et d'atténuation du changement climatique un levier de développement régional	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les industries régionales dans la transition • Elaborer des programmes de transition pour les entreprises de proximité • Suivre la mise en œuvre des objectifs du SRCAE au niveau des EPCI, PNR, territoires de SCoT, Pays, Départements... • Etendre les expérimentations techniques au champ des marchés publics • Adapter les formations professionnelles en lien avec une fonction de veille technique et scientifique • Exporter les savoir-faire régionaux • Anticiper et accompagner les évolutions des modes de production agricoles • Développer les filières courtes en matière d'alimentation

Orientations	Objectifs	Des leviers...
L'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE REGIONAL : CHANGER DE MODELE (suite)	Réduire les impacts environnementaux des transports pour améliorer le cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementer pour limiter les flux de transit routier en zones urbaines denses • Aménager et réglementer les infrastructures de transports Limiter les flux de transit de marchandises dans l'espace régional • Mener des politiques temporelles pour limiter les pointes
	Assurer les solidarités entre territoires pour la production, la gestion et la consommation des ressources naturelles et agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Tendre vers zéro hectare en expansion urbaine • Maintenir un pastoralisme • Mettre en œuvre des plans nourriciers • Gérer l'eau de manière durable et solidaire • Développer les chartes forestières • Inciter à des expérimentations « forêt méditerranéenne modèle » • Développer l'usage de bois d'œuvre et de bois-énergie • Réduire les consommations énergétiques de l'agriculture et de la sylviculture
ECO- CITOYENNETE FAIRE CONFIANCE ET MOBILISER LES ACTEURS	Sensibiliser et former à l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les projets collectifs concrets de sensibilisation dans l'enseignement • Développer les jeux en réseau et jeux de simulation sur la gestion territoriale durable • Mettre en œuvre des balades urbaines de découverte de la biodiversité
	Conforter les initiatives et les réseaux pour partager les ressources et les savoir-faire	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure des clauses d'innovation sociale dans les contrats avec les territoires • Créer un fonds régional de participation écocitoyenne • Stimuler la formation en réseau • Faire entrer l'éducation à l'environnement dans les réseaux sociaux • Développer des applications pour smart-phone
	Développer la responsabilité sociale et environnementale des organisations et des territoires	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les pratiques de rencontres avec les entreprises gestionnaires de réseaux, les usagers et les associations.
	Mieux articuler alimentation santé et environnement	<ul style="list-style-type: none"> • le Plan Régional Alimentation Santé Environnement, PRASE • prendre en compte le « guide pour un urbanisme favorable à la santé »

3. UNE REGION QUI INNOVE POUR CREER ET PRODUIRE, ET DEVELOPPER L'EMPLOI : LE PARI DE NOUVELLES VOIES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Bénéficiant d'atouts nombreux, d'un socle économique diversifié et de compétences différenciatrices dans ses territoires, la région doit relever le défi d'une approche renouvelée de son développement, qui valorise ses forces, anticipe les opportunités de demain, dans le respect de l'environnement.

Dans l'industrie comme dans les services, il est désormais acquis que les innovations et les nouveaux marchés naissent de rapprochements inédits et s'appuient sur l'anticipation de nouveaux besoins et modes de vie. Les territoires peuvent alors être ces nouveaux lieux d'expérimentation de marchés applicatifs (construction, mobilités, santé, loisirs et modes de consommation, etc.), sur le même principe que les clusters, les pôles de compétitivité, les PRIDES.

L'économie résidentielle joue un rôle décisif dans la qualité de vie des territoires, et dans la création d'emplois de services à la population. Sa qualification et sa transformation en secteurs exportables, c'est-à-dire en nouvelles filières offrant des opportunités de diversification de l'économie productive, est la première rupture à engager en faveur d'un rééquilibrage vers l'économie productive, en accompagnant la structuration de filières basées sur des ressources (ex les plantes aromatiques, les fruits et légumes, les terroirs), ou des compétences locales (ex le bien-être, les loisirs) susceptibles de créer de nouveaux produits ou services (ex filière parfums-arômes)

Notre économie doit, en effet, s'ancrer dans un modèle industriel et tirer parti de l'incorporation croissante d'activités liées à la production dans les services (santé, logistique, tourisme).

L'effort de rééquilibrage doit également porter sur un rapprochement entre emplois et actifs, dans la perspective de favoriser une plus grande mobilisation des forces vives locales pour le système productif des territoires (bassins de vie, grands territoires). Une telle orientation favorise l'inclusion sociale, les dynamiques économiques locales et limite les déplacements vers les pôles d'emplois éloignés des zones d'habitat.

Afin de garantir un positionnement économique fort de la région, formation, recherche et diffusion de l'innovation doivent être mobilisées dans tous les pans de l'économie. Des filières porteuses d'emplois pourront ainsi être structurées, la qualification des actifs renforcée et la performance des entreprises améliorée.

Parce qu'ils s'inscrivent particulièrement bien dans une logique associant ancrage local et fonctions de production, l'artisanat industriel ainsi que les activités économiques de proximité, tournées vers la satisfaction des besoins des habitants, sont de nature à contribuer aux mutations et rééquilibrages attendus. Par nature non délocalisables, de même que les circuits courts, ces activités sont créatrices d'emploi local au profit des territoires. En effet, l'artisanat industriel offre des perspectives de développement de savoir-faire porteurs de valeur ajoutée et de rayonnement à différentes échelles. Les activités de proximité, signe de la qualité de vie des territoires peuvent garantir elles aussi des emplois. Tous deux doivent pouvoir s'inscrire dans des logiques d'implantation qui se traduisent par plus de mixité et d'intégration urbaine.

La qualité et les performances de l'économie productive d'une région reposent sur l'amplification des coopérations construites entre les différents territoires et leurs acteurs, en conciliant deux impératifs, à mener nécessairement conjointement. Le premier vise à s'inscrire dans une stratégie nationale et européenne de développement de l'économie productive permettant de regagner un positionnement attractif et des parts de marchés à l'international. Le second vise à proposer aux femmes et aux hommes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui contribuent à la performance de

notre région, des perspectives d'amélioration de leurs conditions de vie et de travail dans leurs trajectoires personnelles.

En termes d'aménagement, les mutations souhaitées pour une région plus solidaire, plus équilibrée, plus attractive sur le plan économique doivent pouvoir s'inscrire durablement dans le territoire régional à travers de nouvelles modalités d'organisation de l'espace et une conception de l'aménagement économique cohérent avec l'ensemble de ces mutations.

Cette vision renouvelée de l'économie régionale, à moyen et long terme, qui croise ainsi enjeux sociétaux et enjeux d'aménagement est cohérente avec les cinq ambitions qui guident le SRDEII-E, à savoir : dynamiser l'industrie et l'activité productive au service de l'emploi et de la transition énergétique, affirmer les valeurs de solidarité de l'économie régionale, valoriser nos ressources, nos compétences et nos spécificités, conforter Provence-Alpes-Côte d'Azur comme un territoire d'innovation et d'expérimentation et, enfin, s'affirmer dans l'environnement international et méditerranéen.

Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation des entreprises définit la stratégie globale de la Région autour de ces 5 ambitions pour lesquelles se déploient et s'articulent : la Stratégie Régionale d'Innovation (SRI 3S), le Plan régional d'internationalisation des entreprises, le Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation, le Schéma Régional de Développement Touristique.

Ayant une vocation opérationnelle de moyen terme, le SRDE II E se décline également dans huit programmes opérationnels³, dont certains peuvent être considérés comme des mises en œuvre communes aux schémas économiques et au SRADDT, voire au transport, comme ceux en matière d'aménagement économique, d'aménagement numérique (stratégie de cohérence régionale), de logistique.

Pour répondre à ces ambitions, le pari d'aménagement de nouvelles voies de développement économique se décline en trois objectifs détaillés dans ce chapitre :

- ✓ Le chemin d'ici à 2030 : Dynamiser l'activité productive au service de l'emploi et de la transition énergétique
- ✓ Ce qui reste à construire : Ancrer les activités économiques dans l'espace
- ✓ Les femmes et les hommes qui le bâtissent : valoriser le potentiel de formation supérieure et accompagner la montée en capacité des acteurs

³ Les programmes opérationnels envisagés : Accompagner et financer les parcours d'entreprises dans l'ensemble des secteurs (dont culture, agriculture, numérique...) / Conforter les dynamiques de réseaux et de coopération par la nouvelle politique PRIDES / Favoriser l'intégration de compétences qualifiées et adaptées au sein des entreprises / Inscrire les entreprises régionales dans une dynamique de Responsabilité Sociale et / Conforter l'ancrage et favoriser l'accueil de grands investissements / Inscrire l'action régionale dans le respect d'un aménagement économique équilibré du territoire / Organiser une veille stratégique partagée pour développer une capacité collective d'anticipation / Expérimenter de nouveaux concepts et outils au service de l'économie et de l'emploi / Mobiliser le numérique au service du développement régional

3.A. LE CHEMIN D'ICI A 2030 : DYNAMISER L'ACTIVITE PRODUCTIVE AU SERVICE DE L'EMPLOI ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Le développement productif de Provence-Alpes-Côte d'Azur visera à stimuler des fondamentaux de l'économie régionale : la recherche de complémentarités nouvelles entre les activités résidentielles et les capacités productives ; le développement de l'économie verte, appuyée sur les savoir-faire régionaux ; la valorisation des productions agricoles, forestières et maritimes.

Il s'appuiera sur une conception renouvelée de l'aménagement économique, pour faciliter le développement des emplois industriels et productifs, renforcer la qualité et la visibilité des espaces d'activités régionaux et pour organiser la logistique de distribution sur le territoire régional pour la rendre plus efficace notamment par la limitation des flux routiers induits.

Equilibrer économie résidentielle et productive, activités industrielles et de services en recherchant de nouvelles complémentarités

Replacer le socle économique productif de la région au centre de la dynamique économique régionale s'appuie sur le rééquilibrage entre fonctions résidentielles et productives, le maintien des activités manufacturières et le redéveloppement de la base industrielle régionale.

Ces priorités se traduisent dans l'espace régional en termes d'aménagement, en particulier à travers l'organisation des espaces économiques et les modalités d'intégration des activités : implantation préférentielle des activités dans les tissus existants, mixité entre fonctions tertiaires et productives, conditions de desserte et de densification des activités commerciales Elles seront développées dans le chapitre 3 B.

Renforcer le potentiel industriel de la région nécessite d'accompagner les mutations de l'appareil productif et de structurer des filières industrielles matures ou émergentes, tout en assurant la capacité du territoire à les accueillir et à soutenir leur redéveloppement.

Transformer l'économie résidentielle en secteurs exportables (capables de générer des filières économiques à partir des atouts différenciateurs des territoires) doit s'appuyer sur les savoir-faire et les services de certaines filières spécifiques, comme la santé - bien être, les loisirs, les industries culturelles, le tourisme, l'économie circulaire, l'artisanat, etc. En effet, l'économie résidentielle, stratégique sur le territoire régional par son poids et par les dépenses et effets redistributifs générés, contribue au développement des espaces touristiques ou résidentiels.

Ces objectifs contribuent à **promouvoir un aménagement économique équilibré** et à conforter dans une logique de solidarité, des perspectives de développement plus endogène, porteuses de valeur ajoutée pour le territoire régional.

Enfin, **assurer un équilibre emplois/actifs à l'échelle des grands territoires** permettra de limiter les déplacements vers les pôles d'emplois, en particulier ceux de la zone littorale, en favorisant l'implantation d'activités dans les centralités existantes.

Des leviers...

- ***Mettre en place des outils permettant le développement du socle industriel régional : compétences, foncier, qualifications, stratégie de filière et inter-filière, émergence de nouvelles filières industrielles...***
- ***Accompagner l'émergence des marchés d'avenir au bénéfice de l'emploi et en réponse aux enjeux des territoires***

Changements climatiques : accompagner les mutations de l'économie et tirer parti des opportunités de l'économie verte pour structurer de nouvelles activités

Les changements climatiques influenceront sensiblement l'évolution et les marchés de certaines filières majeures en région, pour générer de nouvelles activités d'avenir. Les nouveaux métiers de l'économie verte ainsi que l'évolution des autres métiers (« métiers verdissants ») intégrant de nouvelles compétences, offriront des opportunités d'emplois, en particulier dans sept macro-secteurs clés de l'économie régionale : le BTP, les activités de raffinage et chimie, les filières sidérurgique, métallurgique et mécanique, l'agriculture et les industries agro-alimentaires, le transport logistique, l'énergie et le tourisme.

Les stratégies sont très différentes selon les secteurs (par exemple, repositionnement par la R & D pour la chimie vers des activités émergentes à plus haute valeur ajoutée, réponses à de nouvelles exigences environnementales dans le BTP, montée en gamme des produits agricoles avec une identité méditerranéenne, etc.), développement du tourisme responsable en termes d'offre et de demande (management environnemental des établissements et équipements, filière de l'écotourisme et du tourisme de nature, tourisme de proximité...).

Plus particulièrement en milieu montagnard, les futurs aménagements et équipements doivent prendre en compte les conséquences de l'insuffisance de l'enneigement naturel, la politique touristique doit renforcer l'attrait de la montagne en été et développer des activités alternatives au ski alpin telles que les activités de pleine nature (itinérances douces, sports et loisirs liés à l'eau et l'air, valorisation des pat...), le tourisme culturel et cultuel, la valorisation des patrimoines (naturel, rural et paysager).

La région s'appuiera sur les PRIDES et les pôles de compétitivité pour expérimenter dans les territoires des marchés applicatifs et renforcer les réseaux d'acteurs ou de compétences sur ces enjeux croisés.

Des leviers...

- **Accompagner le processus d'adaptation des entreprises à la transition énergétique et écologique.**
- **Accompagner la transformation des filières cibles de l'économie verte, développer la formation et l'adaptation des compétences aux besoins liés à ces nouveaux métiers (cf. CPRDFP)**
- **Développer une économie responsable**
- **Développer une stratégie spécifique « tourisme et changements climatiques » en montagne, pour notamment accompagner les mutations de l'économie du tourisme des domaines skiables**

Structurer des filières et des activités qui valorisent nos ressources, nos compétences, nos spécificités

Le développement d'activités économiques ancrées dans les territoires s'appuie sur la valorisation de leur potentiel ainsi que leur capacité à attirer des grands projets et à expérimenter de nouvelles voies de croissance.

Les domaines d'activités stratégiques définis dans le cadre de la stratégie régionale d'innovation visent à **soutenir et structurer les activités économiques régionales positionnées sur les marchés d'avenir en émergence ou en croissance**, au croisement entre « marchés applicatifs » et « technologies porteuses d'innovation ». Ces domaines d'activité stratégiques, pour être cohérents avec les enjeux sociétaux et environnementaux, doivent aussi être « ancrés » **dans les territoires et « expérimentés » à leur échelle**. Les cinq Domaines d'Activités Stratégiques cibles sont : habitat durable, écologie urbaine, mobilité intelligente, risques-sécurité-sureté, industries culturelles et contenus numériques, santé bien-être.

Valoriser le potentiel de tous les territoires permet de stimuler l'écosystème des entreprises régionales. Il suppose d'affirmer leurs spécificités (filières, inter-filières, activités stratégiques) et de renforcer leur attractivité par une dynamique de réseaux, d'accompagnement des parcours d'entreprises et **par l'intégration des compétences nouvelles** (montée des qualifications).

Pour accélérer la **dynamique de développement et de création d'entreprises**, en particulier la constitution d'Entreprises de Taille Intermédiaires (ETI) matures, qui constituent un vecteur de compétitivité à l'international, le territoire doit pouvoir leur offrir des lieux d'accueil, de « partage », d'hébergement, d'accompagnement (« lieux de co-working ⁴», etc.), de déclinaison concrète du parcours d'entreprises et de la chaîne de l'innovation (depuis l'incubateur au techno-campus). Assurer le **développement de toutes les entreprises** permettra de conforter la dynamique régionale **en faveur de l'emploi**.

Les investissements dans les pôles stratégiques, sources **d'attractivité pour la région** et de positionnement fort à l'échelle internationale, notamment dans **les grands projets et les territoires à enjeux**, doivent aussi montrer leur capacité à **rayonner localement**. Ils doivent également avoir un effet d'entraînement sur leur environnement direct : générer un écosystème créateur d'emploi, **favoriser le développement du territoire**, stimuler l'innovation, diffuser des savoir-faire, mobiliser des compétences, s'appuyer sur des dynamiques de coopérations, **favoriser l'ancrage de pôles de compétitivités et des PRIDES**.

Des leviers...

- **Conforter l'ancrage territorial et la visibilité des compétences, des filières et inter-filières clés : TIC-image-communication, biomédical, aéronautique-sécurité, logistique, chimie-pétrochimie, énergie.**
- **Favoriser l'accueil des grands investissements et accélérer les effets d'entraînement sur l'emploi local et sur le développement de territoires à enjeux économiques.**
- **Identifier les territoires à enjeux, lieux de développement des filières structurantes, pour renforcer les effets de convergence des interventions publiques : les OIN et OIR, les grands projets (GPMM, ITER, Technopole de Sophia Antipolis, Toulon Grand Projet Rade), pôles de compétitivité.**

⁴ Les lieux de co-working sont des espaces de travail collaboratif. Ils permettent en structurant une communauté d'acteurs, de faire bénéficier des porteurs de projets de visibilité, d'équipements partagés et de diffusion de bonnes pratiques. C'est une solution intermédiaire entre le travail à domicile et le travail dans les locaux d'une entreprise.

S'appuyer sur les filières touristiques et énergétiques

En matière de développement de filières, différents secteurs économiques présentent déjà des opportunités, parmi lesquelles les filières touristique et énergétique.

Il existe en région différents types de tourisme (loisir et affaire) et plusieurs filières à développer ou à renforcer (tourisme culturel, écotourisme et tourisme de nature, gastronomie et œnologie, agritourisme, pécaturisme et ittourisme, tourisme de congrès, tourisme social...).

Plusieurs voies sont à suivre pour **améliorer l'offre sur l'ensemble de la région** : la modernisation des hébergements qui sont générateurs de retombées économiques et d'emplois directs et indirects sur les territoires en y fixant les visiteurs, la professionnalisation par la montée en qualification des emplois, la fidélisation des personnels permanents et saisonniers, l'obtention de labels ou certifications, la création de marques de destination en s'appuyant sur les territoires (par exemple de Parcs), la promotion et la mise en marché y compris à l'exportation via les TIC (etourisme).

Plusieurs chantiers sont à poursuivre sur l'ensemble de la région pour **diversifier la demande et dessaisonnaliser la fréquentation** : vacances pour tous y compris pour les clientèles handicapées, tourisme de proximité, classes de découverte, grands événements et congrès.

La filière du tourisme d'affaires représente un enjeu important de l'économie régionale avec 1,8 millions de séjours et une dépense de 126€ par jour et par personne faisant de Provence-Alpes-Côte d'Azur une destination « affaires » de premier plan. Ce tourisme est lié à la présence d'activités industrielles et tertiaires (hautes technologies, micro-électronique, génie biomédical, cancérologie et immunologie, laboratoires universitaires, etc...) présentes au sein des pôles métropolitains de la région.

De nombreux hôtels accueillent toute l'année des séminaires (avec un net ralentissement en période estivale) et disposent à cet effet de salles de réunion équipées. La région est aussi une destination congrès de premier plan avec une dizaine de palais des congrès. Leurs équipements performants sont adaptables à la plupart des manifestations. Les plus importants centres de congrès sont Nice, Cannes et Marseille. Si cette filière est déjà bien ancrée sur le territoire, elle doit être soutenue afin d'accroître notre rayonnement international et répondre à un même objectif de qualification des emplois.

En ce qui concerne le secteur énergétique, la région dispose de ressources naturelles importantes. Aujourd'hui, la question porte tout particulièrement sur notre capacité à exploiter ces richesses de manière durable mais surtout à constituer des filières territorialement ancrées. Pour cela, la région doit miser sur les territoires alpins et développer des secteurs clés que sont l'écoconstruction, l'activité agricole et de la production des ENR. Il est à noter pour le développement d'un secteur (implantation, développement d'entreprises, ateliers, entrepôts...) en matière d'écoconstruction par exemple le territoire de l'aire gapençaise dispose d'un foncier économique accessible.

Stimuler l'innovation : faire émerger des écosystèmes d'acteurs, des lieux d'innovation et conforter la région comme territoire d'innovation et d'expérimentation

Offrir les conditions de rencontre, d'hybridation, de croisement et d'expérimentation entre acteurs économiques, sociaux et environnementaux pour qu'émergent des écosystèmes de l'innovation.

L'expérience des PRIDES et des pôles de compétitivité montre que les idées nouvelles naissent du croisement des activités et des filières. Ils facilitent le rapprochement entre les acteurs économiques (grands groupes et petites entreprises) et le monde de la formation et de la recherche. C'est pourquoi, pour conforter la région comme territoire d'innovation, il est important de **faciliter les rapprochements entre filières**, par exemple pour exploiter ensemble des opportunités technologiques et des marchés et **conforter la dynamique de réseaux et de coopération** (exemple des pôles Mer et Pégase sur technologies de la surveillance - observation).

Cette stratégie d'aménagement des espaces d'intérêt régional doit être conduite en étroite relation avec les milieux économiques, de l'innovation et de la recherche.

De nouvelles opportunités sont également à générer dans un cadre transfrontalier et européen : pour aider les entreprises régionales à conquérir de nouveaux marchés, pour favoriser des rapprochements et des coopérations entre universités ou organismes de recherche, pour favoriser la mobilité européenne des étudiants et la reconnaissance de cursus communs ou qualifications reconnues à l'échelle européenne.

Des leviers...

- *Promouvoir un réseau d'incubateurs, inscrits dans des technopoles et/ou des technoparcs, comme c'est déjà le cas à Aix-Marseille, Avignon, Sophia-Antipolis, etc.*
- *S'appuyer sur les Pôles de compétitivité tels que le Pôle Parfums Arômes Senteurs Saveurs, acteur de la filière aromatique, historiquement présente en région Provence-Alpes-Côte d'Azur,*
- *Initier de nouveaux concepts de type techno-campus, pour ancrer les projets des pôles de compétitivités/PRIDES et stimuler l'écosystème d'acteurs par la proximité et par une ingénierie d'accompagnement.*
- *Mettre en œuvre des équipements et des services hybrides, issus de la rencontre entre plusieurs filières, et inter-filières, permettant d'expérimenter des technologies et des produits nouveaux (par exemple air/mer ou énergie/médical).*
- *Monter des « living labs », territoires volontaires pour accueillir des expérimentations en vraie grandeur pour tester des innovations, des produits ou des services.*
- *Conforter la dynamique de réseaux pour une nouvelle politique des PRIDES.*

Placer l'enseignement supérieur et la recherche au cœur du développement économique et social de la région

Dans un contexte de plus en plus compétitif où la région dispose d'un potentiel scientifique reconnu et d'infrastructure d'enseignement et de recherche de premier rang, il est nécessaire de consolider ce socle, de renforcer l'écosystème régional d'innovation pour irriguer davantage les territoires et stimuler la capacité d'innovation dans l'industrie comme dans les services :

- ✓ En confortant les projets structurants majeurs, en soutenant leur émergence dans des domaines différenciateurs (en lien avec les DAS et les technologies-clés (KETs, Key Technologies), dans une dynamique de réseau ;
- ✓ En soutenant les acteurs de la recherche dans leurs actions de valorisation des résultats vers l'industrie et les services, en renforçant la maturation des projets et le transfert des

technologies et des usages vers le monde économique : soutien aux projets collaboratifs vecteurs d'emplois et créateurs de valeur, accompagnement d'entreprises innovantes...

Renforcer au sein des territoires la place de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans le cadre d'un partenariat soutenu avec les collectivités

Les territoires, en particulier métropolitains, ont bien pris en compte l'impact de l'enseignement supérieur et de la recherche en termes d'attractivité sur leurs dynamiques de développement et ont accompagné les politiques nationales (investissements d'avenir, plan campus...) et les stratégies de site des établissements par la structuration de quartiers étudiants, la consolidation de plateformes de recherche, l'intégration de campus dans les villes, ou encore l'accompagnement de la vie étudiante.

Dans ce contexte il s'avère stratégique de renforcer l'écosystème régional par une politique de site qui contribue à l'attractivité des campus et à la structuration de l'offre d'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire : grandes universités pluridisciplinaires ayant la masse critique, université de proximité, positionnées sur des spécialisations thématiques, sites permettant, dans un objectif d'équité territoriale, l'accès aux formations pour les jeunes éloignés des campus

Intégrer les enjeux de conditions de vie étudiante, de logement, d'accessibilité (transports-déplacements), de mobilité de cursus, et de réussite des étudiants

Des leviers

Dans le cadre des orientations du SESRI en cours d'élaboration,

- *S'appuyer sur l'Agence Régionale de l'Innovation*
- *Expérimenter des dispositifs et initiatives innovantes en termes de logement (mobilisation parc privé, cautionnement...)*
- *Mutualisation au sein de campus des équipements pour des publics mixtes (salariés, étudiants, scolaires, associatifs...)*

Promouvoir les productions en lien avec spécificités géographiques de la région : son agriculture, sa forêt, la présence de la mer.

L'agriculture, la sylviculture et la filière bois, ainsi que les activités liées à la mer constituent ensemble une spécificité propre à la région Provence Alpes Côtes d'Azur. Par nature ancrées dans le territoire ces activités répondent à des enjeux partagés : alimentaires, énergétiques, économiques. D'autre part, ils offrent des champs d'investigation pour de nombreuses innovations, en développement ou potentielles : innovations technologiques (nouveaux matériaux, biotechnologies, énergies décarbonnées par exemple), innovations sociales (alimentation et santé, circuits courts), innovations environnementales.

L'agriculture qui, dans cette région, crée l'essentiel de sa valeur ajoutée en zone périurbaine, doit être accompagnée économiquement pour :

- ✓ Améliorer la **compétitivité des filières et leur adaptation** aux évolutions des marchés et notamment mobiliser toutes les synergies entre la recherche, l'expérimentation et la formation au travers de pôle et/ou de réseaux innovants ;
- ✓ Valoriser une agriculture régionale de qualité, **ouverte sur la consommation locale** et, accompagner les **stratégies collectives de différenciation et de labellisation** des productions agricoles régionales et développer les réseaux de proximité et de qualité ;
- ✓ Renforcer les **liens entre l'agriculture régionale et la filière agroalimentaire**, fortement présente, mais insuffisamment ancrée aux productions régionales ;
- ✓ Favoriser le **renouvellement des générations d'agriculteurs, l'installation de jeunes** et en parallèle, accompagner les ménages agricoles dans la diversification de leurs revenus vers des activités complémentaires.

Les espaces forestiers, qui confèrent à la région sa spécificité, constituent une ressource qui génère des productions multiples : bois et sous-produits (lièges, écorces), produits chimiques (extraits, essences), plantes aromatiques... Les enjeux économiques liés à la forêt sont triples :

La valorisation d'un cadre de vie exceptionnel, porteur d'image et d'attractivité (tourisme de qualité, activités récréatives autour de la nature)

La structuration d'une économie locale autour du bois de construction, en valorisant ce matériau prometteur en termes d'exemplarité environnementale

- ✓ Le développement d'une filière bois-énergie à partir de la biomasse valorisable, pour encourager le recours aux énergies locales renouvelables (chauffage, ...).

L'agriculture en zone de montagne répond à des enjeux alimentaires, environnementaux et climatiques et constitue de par ses activités induites (agro-alimentaire et services en amont ou en aval de la production agricole) un des piliers de l'économie des territoires. Elle doit bénéficier de mesures en faveur d'un juste équilibre entre des objectifs de production et de qualité.

Développer les **activités maritimes** et celles de « la **croissance bleue** », permettront de valoriser une spécificité et des opportunités propres aux régions littorales. Les perspectives de nouvelles activités industrielles plus diversifiées, émergentes ou à fort contenu innovant pourront se développer dans les prochaines décennies, en agissant sur différents champs :

- ✓ **Soutenir** l'expertise en construction navale et l'ingénierie maritime de la région, par un positionnement d'excellence des entreprises : intégrer de la haute technologie (stratégie de R&D) et développer les marchés liés au développement durable (technologies réduisant les gaz à effet de serre, bio-carburants, matériaux, etc.)
- ✓ **Investir dans de nouveaux secteurs porteurs**, en développant des **compétences pouvant servir d'autres secteurs aux technologies « croisées »** (télécommunications, design, aéronautique, automobile...)
- ✓ Développer **de nouveaux produits et services** issus de la ressource qu'est la mer par une économie maritime intégratrice et innovante : « smart-sea-cities », nautisme (bateaux écologiques), matériaux, extraction de matières premières, protection et surveillance des zones côtières, éolien offshore.

Au-delà des spécificités de chacun des secteurs, l'aménagement du territoire peut intervenir sur trois dimensions clés :

- ✓ **Le rapprochement physique entre les activités économiques et la recherche, la formation, dans des démarches qui pourront être expérimentales.**

- ✓ **L'appui à l'installation d'acteurs économiques**, particulièrement en agriculture dont la démographie est préoccupante.
- ✓ **L'ouverture de marchés régionaux**, en organisant des systèmes de distribution permettant la valorisation des produits de la mer, de la forêt et de l'agriculture : circuits alimentaires et circuits bois/énergie.

Ces enjeux se ramènent à une idée-force : les acteurs économiques de l'agriculture, de la forêt et des métiers de la mer doivent s'inscrire dans la même logique de croisement inter-filières que les activités « industrielles ».

Des leviers...

- *Concevoir un aménagement du littoral dans un souci de protection mais aussi de développement d'activités maritimes spécifiques (pêche, aquaculture, production d'énergies) ;*
- *Préserver la capacité d'ingénierie maritime et d'expertise navale (Toulon, La Ciotat, Marseille) pour développer des activités de haute technologie orientées vers les marchés d'avenir (exemple : éolien offshore, nautisme, sécurité des zones côtières, etc.)*
- *Renforcer les Domaines d'Activités Stratégiques liés à la mer en particulier dans les énergies marines renouvelables, les biotechnologies bleues, les ports du futur (solution multimodales, gestion des flux), la surveillance et la prévention maritime, la lutte contre la pollution... (en lien avec le pôle Mer Paca)*
- *Valoriser les initiatives de valorisation de la biomasse (filière bois-énergie), pour renforcer le potentiel d'énergies renouvelables*
- *Développer l'économie locale du bois construction (nouveaux matériaux, ...)*
- *Soutenir les petites entreprises de transformation du bois*
- *Maintenir les terres irriguées à forte valeur agronomique et aider à l'installation des jeunes agriculteurs.*
- *Favoriser la compétitivité et la structuration de l'agriculture régionale par l'innovation et l'expérimentation de nouveaux modes de culture ou de nouveaux débouchés.*
- *Inciter au remembrement forestier pour accroître la capacité du bois (bois d'œuvre et bois énergie).*

Renforcer l'armature numérique du territoire régional

L'équipement et la couverture du territoire régional en infrastructures de communications électroniques à très haut débit sont un vecteur décisif d'attractivité et de compétitivité des territoires.

Si le basculement dans l'économie numérique est déjà largement accompli, tous les territoires de la région ne bénéficient pas d'un niveau performant de connexion en correspondance avec les besoins croissants des acteurs économiques comme des habitants.

La Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique co-pilotée dans la concertation par l'Etat et la Région vise, dans ce contexte, à répondre à ces enjeux économiques comme sociétaux, en donnant un cadre à l'action publique, dans une complémentarité avec les opérateurs privés.

Les investissements pour le déploiement du Très Haut Débit reposent sur une technologie fibre optique coûteuse dont le déploiement par les opérateurs privés sur les seules zones rentables (espaces urbains denses) comporte en effet un risque de disparité territoriale générateur de « fracture numérique ». Une action publique complémentaire de l'offre privée s'avère dans ce contexte être une nécessité.

Les enjeux de desserte numérique concernent ainsi, au-delà des logements, les zones d'activités économiques et les pôles concentrant des activités très consommatrices de services de communications électroniques, la logistique, les hôpitaux et infrastructure de santé, les sites d'enseignement supérieur et de recherche, les lycées et centres de formation, et enfin les centres d'affaires et les pôles tertiaires.

D'autre part, les usages du numérique sont insuffisamment développés comme support d'une nouvelle forme de création de richesses, fondée sur des « communautés contributives ». L'open data et la fabrication collective de nouveaux usages numériques pourrait être stimulée pour faire émerger des projets novateurs (applications mobiles, géolocalisation, données sur les transports ...).

Enfin, dans le contexte de concurrence accrue des territoires et particulièrement des grandes métropoles pour attirer entreprises, opérateurs et investisseurs du secteur du numérique, les choix d'implantation s'opèrent encore pour partie sur des critères d'attractivité du territoire mais plus seulement. Le cadre légal, administratif et l'accompagnement pour faire émerger des écosystèmes dynamiques, réactifs, créatifs et générateurs de « champions » mondiaux du numérique est essentielle. La Région a des atouts pour faire converger l'émergence de start-up du numérique (« Tech champions ») dans ses territoires métropolitains, qui s'appuie sur une logique d'ancrage local et de valorisation de « clusters » à forte visibilité internationale.

Des leviers...

- *Développer la couverture du territoire régional en réseaux numériques à très haut débit, en garantissant en parallèle un seuil minimal de débit sur les zones moins denses.*
- *Soutenir les collectivités dans leurs investissements sur les infrastructures numériques (SCORAN), à travers le Syndicat Mixte « Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit », et au travers de collaborations (Sictiam...).*
- *Etendre la mise à disposition des données publiques de façon à stimuler la création d'activités et de services nouveaux, marchands ou non marchands.*
- *Stimuler les nouveaux usages et services numériques.*
- *Accompagner le développement de lieux collaboratifs connectés.*
- *Contribuer dans les territoires métropolitains à la structuration de « quartiers numériques »*

3.B CE QUI RESTE A CONSTRUIRE : ANCRER LES ACTIVITES ECONOMIQUES DANS L'ESPACE

Ancrer et structurer l'activité économique dans les territoires passe d'une part par l'intégration d'activités productives dans les tissus urbains et d'autre part par l'identification d'espaces économiques d'intérêt régional. Cela passe aussi par la « qualification » de l'offre d'espaces et la déclinaison de critères d'aménagement durable pour l'accueil d'activités et par la prise en compte des questions logistiques liées, avec la volonté de permettre des parcours d'entreprises.

La structuration d'espaces économiques d'intérêt régionaux, lisibles et visibles, sur le territoire régional et la déclinaison concrète des principes d'aménagement « durable » doivent conduire à une attractivité renforcée de notre territoire. De plus, les nouveaux enjeux de la transition énergétique et écologique impactent l'ensemble des activités d'aménagement-

Les orientations prises en termes de rééquilibres (activités productives, fonctions et emplois) se traduisent dans l'espace régional par une meilleure intégration d'activités diverses dans les tissus urbains et dans les polarités urbaines existantes. Ces principes, économes d'espaces, sont en opposition aux logiques actuelles du marché, lesquelles ont pour conséquences de renvoyer les activités productives, y compris artisanales, aux frontières de la ville, voire au dehors, et à privilégier au sein des villes essentiellement les activités tertiaires et fonctions commerciales.

Structurer l'offre d'espaces économiques et faire émerger des espaces d'intérêt régional

Structurer une offre de foncier et d'immobilier économique régionale attractive, conforme aux standards européens, par une concertation sur l'aménagement économique du territoire régional, est un impératif. Cela permettra de limiter la concurrence entre les projets, de réduire la consommation foncière inutile et d'adapter l'offre pour une plus grande qualité (service, équipements, etc.). Ceci permettra également de construire **des espaces d'activités d'intérêt régional**, notamment pour des activités productives à accueillir, dans une logique de performance économique, de **lisibilité et de visibilité**.

La **stratégie d'aménagement économique à concevoir** portera à la fois sur le foncier économique dédié (les zones d'activités, technopoles, parcs d'affaires, parcs technologiques, futurs technocampus) et sur la présence des activités productives (industries et services) dans le tissu urbain « banalisé ». La structuration d'espaces de type technocampus, permet concrètement, dans une logique de proximité, la coopération et la collaboration, sur des enjeux technologiques et des marchés d'avenir, entre chercheurs, industriels, start-up émergentes, structures de formation, et acteurs de l'innovation.

Intégrer **une mixité des fonctions** peut favoriser des usages multiples (formation, culture, loisirs, commerces, etc.), de nature à améliorer la qualité de vie dans ces espaces, inciter à la mutualisation des services et limiter certains besoins de déplacements. Cela contribuera à **requalifier** les ZAE existantes et à placer l'activité économique dans les **opérations de renouvellement urbain**. Dans les pôles urbains majeurs et les métropoles, l'enjeu de mixité pourrait trouver une réponse dans la **structuration de quartiers créatifs**, « ouverts » au sens large, c'est-à-dire, ouverts à des segments d'activités recherchant l'urbanité (média, numérique, culture, etc.) et à des publics différents pour favoriser l'hybridation. Les quartiers créatifs par leur animation et pratiques de l'espace public et de services partagés bénéficient aux actifs de ces domaines et aux habitants et aux touristes.

Le SRDEII consacre un programme complet au parcours d'entreprise, de sa création à sa reprise : financement, accompagnement, « coaching » du chef d'entreprise. Cette orientation du SRADDT complète cette vision par la volonté d'agrèger une partie foncière et spatiale à ce parcours d'entreprise. En cette fin, cette stratégie régionale d'aménagement devra **tenir compte de la démographie et du cycle de vie des entreprises**, pour accompagner les entreprises aux différents stades de leur développement.

Des leviers...

- *Structurer à l'échelle régionale une offre d'espaces économiques valorisable pour l'accueil d'activités productives, par un schéma d'aménagement économique.*
- *Disposer d'un outil de suivi et de promotion des espaces d'activités d'intérêt régional.*
- *Mettre en place des conférences économiques métropolitaines, regroupant les acteurs économiques et sociaux, les collectivités territoriales, les agences d'urbanisme et l'Etablissement Public Foncier, pour définir des stratégies métropolitaines (Avignon, Aix-Marseille, Toulon, Nice-Côte d'Azur) de développement du foncier économique.*
- *Faciliter l'installation d'activités dans le tissu urbain et les centralités existantes.*
- *Intégrer les activités productives, y compris artisanales, dans la ville, en mixité avec des fonctions tertiaires.*
- *Favoriser les rééquilibres au profit des activités productives et du rapprochement emplois/actifs.*

Progresser vers un aménagement économique durable

Les trois impératifs de l'efficacité économique, de la qualité de la vie professionnelle des actifs et de la maîtrise de l'impact environnemental des activités et des espaces économiques, devront être conciliés.

Les différents niveaux d'inscription « durable » des espaces économiques seront pris en compte : masse critique et densité, mise en réseau, ingénierie, mixité des activités, fonctions, usages, accessibilité aux transports collectifs, multimodalité des dessertes, gestion durable, etc.

Des leviers...

- *Élaborer des chartes territoriales de qualité pour le foncier et l'immobilier économique, associant les organisations syndicales et les acteurs de l'environnement.*
- *Privilégier la densification (emplois/hectare) des zones les mieux desservies en transports collectifs.*
- *Renforcer les dispositifs d'ingénierie financière et les produits immobiliers qui accompagnent le cycle de vie des entreprises : entreprises débutantes ou en sortie d'incubation, premier stade de développement, besoins ultérieurs d'espace, de locaux et de services.*
- *Accompagner des initiatives exemplaires et reproductibles en matière d'écologie industrielle.*
- *Favoriser les initiatives de gestion durable des parcs d'activités (en référence au modèle « Environnement Parc » de Turin) : animation, gestion globale, services aux salariés et aux entreprises, expérimentations innovantes (traitement des flux, ENR...).*

Concevoir une stratégie pour les activités logistiques pour Provence-Alpes-Côte d'Azur

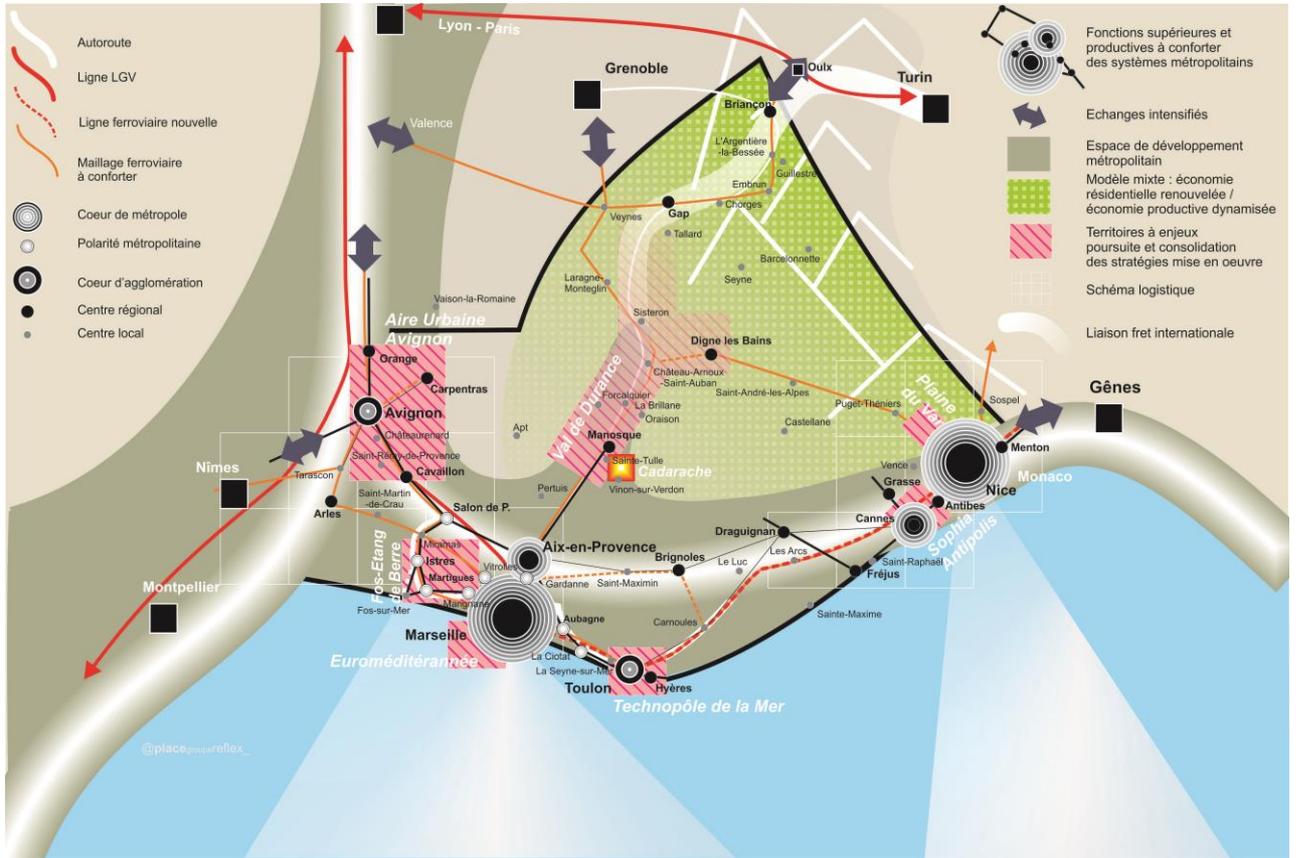
La question logistique sera, dans les vingt prochaines années, une dimension stratégique du développement économique de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et ceci, à trois échelles :

- ✓ **À l'échelle mondiale**, les liaisons de Provence-Alpes-Côte d'Azur avec l'Europe du centre et du Nord seront déterminantes pour la place qu'elle occupera dans les échanges mondiaux : **la bataille de la mer se gagne sur terre**. En particulier, la performance des ports de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et en premier lieu de celui de Marseille dépend de la qualité de ses liaisons à l'arrière-pays, à son « hinterland ». La première échelle de la stratégie logistique est donc interrégionale et même internationale : organisation concertée du **grand delta logistique du Rhône et liaison fret avec l'Italie, via le Montgenèvre**.
- ✓ **A l'échelle régionale**, l'enjeu est celui de **l'équilibre entre l'ouest (Bouches-Du Rhône, Var) fortement sollicité par la logistique, et l'est, faiblement structuré et fortement dépendant dans ses approvisionnements**.
- ✓ **A l'échelle intra-métropolitaine**, l'enjeu est celui de **l'articulation entre la logistique grande distance et celle du dernier kilomètre** (logistique urbaine). Ces deux systèmes imbriqués reflètent les nouveaux modes de consommation et de travail (e-commerce, travail à domicile, etc.).

Des leviers...

- *Prendre l'initiative d'un schéma d'organisation logistique, visant une meilleure coordination des projets, une stratégie commune en faveur du report modal, une stratégie en matière de foncier économique dédié à la logistique, une coordination des acteurs et une articulation entre logistique longue ou moyenne portée et logistique du « dernier km »*
- *Prendre appui sur la ligne nouvelle pour rééquilibrer les moyens logistiques entre l'Est et l'Ouest de la région.*
- *Mieux articuler la politique d'infrastructures avec le pilotage de la filière logistique-transport.*
- *Encourager les expérimentations de logistique urbaine innovante.*

SCHEMA DE SYNTHESE : LE PARI DE NOUVELLES VOIES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



3.C. LES FEMMES ET LES HOMMES QUI LE BATISSENT : VALORISER LE POTENTIEL DE FORMATION SUPÉRIEURE ET ACCOMPAGNER LA MONTEE EN CAPACITÉ DES ACTEURS

Il est désormais acquis que le rayonnement des grandes régions passe par un positionnement reconnu dans la sphère de l'économie de la connaissance, en particulier par une offre de formation supérieure attractive pour les jeunes générations comme pour les entreprises.

C'est aussi un enjeu territorial fort, moteur à plusieurs titres, qui doit faire des territoires et de leurs habitants (bassins d'emplois, pays) des acteurs de la solidarité et de l'innovation dans le champ économique et social.

Développer une stratégie d'enseignement supérieur au service du territoire régional et contribuer à l'amélioration des qualifications et des carrières professionnelles par une approche territoriale.

C'est à l'échelle régionale que l'on peut le mieux valoriser le potentiel académique, sa masse critique, sa visibilité et les spécificités de son offre en termes d'enseignement supérieur, sachant qu'enseignement et recherche sont intimement liés. Reconnues sur de nombreuses thématiques d'excellence, les universités sont désormais des moteurs essentiels du développement des territoires : pour apporter une réponse aux défis des métiers de demain et des compétences nouvelles, pour accompagner les dynamiques économiques des acteurs des territoires (PRIDES, entreprises positionnées sur des domaines d'activités stratégiques ou pôles d'excellence, etc.), et également pour structurer des logiques de « campus » ouverts sur des partenariats, des collaborations, des mutualisations, des passerelles entre les acteurs de l'écosystème enseignement supérieur/recherche. Enfin, les universités et les structures d'enseignement supérieur (des grandes écoles aux instituts privés spécialisés, etc.) devront répondre aux attentes des étudiants : lieux de vie, intégration urbaine, formation tout au long de la vie, diffusion de la culture scientifique, internationalisation, ouverture au monde de l'entreprise et à l'entrepreneuriat. En termes d'aménagement, les territoires devront être en « capacité » d'offrir au plus grand nombre l'accès au sens large et l'accessibilité (transports, déplacements, logements, etc.) à la formation supérieure, par des choix de localisation favorisant une bonne imbrication dans le tissu urbain.

C'est à l'échelle des bassins d'emplois et bassins de vie, à travers les territoires de projet et de SCoT que l'on peut le mieux prendre en considération les besoins d'emplois et de formation, autant pour les actifs que pour les entreprises, et articuler localisation des emplois, de l'habitat avec les services et tout particulièrement le transport.

C'est à cette échelle que l'on peut construire des parcours sécurisés en organisant la coordination entre les employeurs, les syndicats et les services emplois et formation.

L'approche territoriale sera ainsi au cœur des politiques d'emploi et de formation.

Des leviers...

- *Conforter le rôle des comités territoriaux formation-éducation-emploi (COTEFE) notamment pour la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.*
- *Favoriser l'intégration de compétences qualifiées et adaptées au sein des entreprises régionales.*
- *Améliorer la concertation entre les employeurs, les organismes de formation et pôle emploi pour sécuriser les parcours et assurer la continuité des droits sociaux et des droits à la formation.*
- *Anticiper les mutations du système productif par l'adaptation des formations (nouveaux métiers de demain, reconversions professionnelles)*
- *Prévenir les risques liés aux aléas des parcours professionnels : loyers, impôts, crédits, etc.*

Encourager l'innovation sociale dans l'économie productive

Le défi d'un rééquilibrage productif doit également s'appuyer sur les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) notamment pour leur capacité à développer de l'emploi pour tous, ancrés dans les territoires. Ce secteur qui représente près de 10% de l'emploi salarié régional et plus de 150 000 personnes se doit d'être davantage reconnu.

L'ESS joue en effet un rôle majeur dans des secteurs producteurs de biens et de services comme le social, les activités financières, la culture, le sport, l'éducation et la santé. L'apport de l'ESS repose sur la prise en compte au cœur de sa mission, des dimensions de bien-être individuel et collectif. Les acteurs de cette sphère d'activités visent la réalisation de services d'intérêt collectif, contribue au lien social et au développement personnel, et génère enfin utilité et innovation sociale.

Ce sont des entreprises qui contribuent fortement à la richesse et à la qualité de vie d'un territoire (mutuelles, entreprises coopératives, associations etc.). Elles peuvent aussi constituer des réponses à des questions nouvelles soulevées par les mutations du système productif. Elles présentent enfin cette particularité d'être fortement ancrées dans les territoires et les réseaux.

Expérimenter des pôles territoriaux d'innovation économique et sociale, articulant entreprises d'insertion, de services et activités artisanales ou industrielles, appuyées sur les acteurs économiques et sociaux du territoire, constitue une voie à approfondir et à amplifier.

Des leviers...

- *Soutenir les coopératives d'activité et d'emploi (CAE) qui permettent à des travailleurs indépendants de se regrouper et de bénéficier du statut de salariés et de l'inscription dans des collectifs solidaires.*
- *Mobiliser les capacités locales de financement et d'épargne pour créer des activités nouvelles.*

Renforcer pour les habitants les solidarités entre territoires

Trouver les nouveaux canaux des solidarités territoriales pour que les habitants des espaces les moins denses disposent d'un accès facilité aux ressources urbaines, particulièrement dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la santé, de la recherche et de l'investissement productif participe d'une nouvelle conception de l'économie régionale.

En effet, à l'avenir, les territoires devront jouer collectif et partager leurs ressources et leurs capacités. De la même façon que les espaces ruraux « fournissent » aux espaces urbains des biens indispensables à la qualité de vie (alimentation, bois, matériaux, eau, réserves de biodiversité, fonctions récréatives), les espaces urbains ne pourront se contenter d'envoyer leurs résidents « dépenser » une partie de leur revenu dans un espace rural essentiellement considéré comme espace de loisirs.

Aussi, un des axes à développer consiste à élaborer, avec l'agence régionale de santé, les hôpitaux et les professionnels du secteur, des dispositifs de soutien à l'exercice des professions de santé en milieu rural, appuyés sur le réseau des maisons de santé : formation, conseils, assistance technique, orientation, etc.

Des réseaux dans le même esprit devront pouvoir favoriser un accès à la culture.

Dans un autre pan de l'économie régionale, qui est celui des services et administrations publics, se joue également un enjeu de solidarité, pour permettre à tous les habitants, en particulier dans les territoires isolés, de bénéficier d'une offre de services répondant à leurs besoins. C'est un enjeu d'aménagement en termes d'attractivité, de revitalisation, de désenclavement, de limitation des déplacements. C'est également un enjeu économique essentiellement par le maintien des emplois et par des effets d'entraînement sur les activités productives. Le poids important des emplois dans l'administration publique (plus de 250 000 salariés), spécificité régionale, confère à ce secteur un rôle dans les équilibres et les solidarités entre territoires.

Des leviers...

- *Mieux inscrire les ressources d'enseignement supérieur et de recherche dans les réseaux d'acteurs du développement local : financement de bourses de thèse en milieu rural, projets de recherche associant des acteurs du développement local, laboratoires virtuels à distance, etc.*
- *Échanger les savoir-faire entre collectivités urbaines et collectivités rurales : urbanisme, construction, entretien des espaces naturels, etc.*
- *Mutualiser les échanges et compétences sur la santé, la culture, les pratiques environnementales, la gestion innovante de l'eau, de l'énergies, des e services..*

Articulation entre l'emploi et la formation

Le développement des activités économiques, la valorisation des domaines d'activités stratégiques et le positionnement de la région sur des filières « cibles » au croisement de « briques technologiques » suppose la formation et l'adaptation des femmes et des hommes aux métiers de demain. Cette anticipation permettra d'adapter les formations, dans toutes leurs dimensions, aux compétences attendues par les entreprises.

D'autre part, permettre l'accès de tous à l'éducation, à la formation continue et à une qualification professionnelle reconnue constitue une exigence.

L'éducation, la formation continue, le développement des qualifications professionnelles des jeunes et de la population active doivent être au centre du développement économique et social du territoire régional.

Il doit s'agir d'offrir à chacun la possibilité d'acquérir tout au long de sa vie des connaissances et des compétences qui permettent de progresser dans le métier que l'on a choisi ou de changer de direction.

L'objectif sera de créer les conditions de « la continuité professionnelle » dans notre région, qui assurera à tous un droit à l'orientation, à la qualification, et à des mobilités sécurisées en termes de revenu et dotées d'un accompagnement personnalisé. La mise en œuvre de cette continuité professionnelle rendra effectif l'exercice du droit à la formation tout au long de la vie.

Développer des formations supérieures accessibles aux publics prioritaires en lien avec l'économie régionale permettra de répondre aux mutations de l'économie régionale (adaptation des compétences), mais également d'accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emplois (insertion professionnelle).

Dans le domaine des formations sanitaires et sociales, où la Région met en œuvre la réforme des formations, il s'agira plus particulièrement d'adapter l'offre aux besoins d'un secteur en tensions.

Des leviers...

- *Faire converger les filières de formation avec les domaines d'activités stratégiques*
- *Mobiliser les PRIDES et Pôles de compétitivité pour une meilleure adéquation formations/métiers*

Le pari de nouvelles voies de développement économique : tableau récapitulatif

Orientations	Objectifs	Des leviers...
DYNAMISER L'ACTIVITE PRODUCTIVE AU SERVICE DE L'EMPLOI ET DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Equilibrer économie résidentielle et productive, activités industrielles et de services en recherchant de nouvelles complémentarités	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des outils permettant le développement du socle industriel régional Accompagner l'émergence des marchés d'avenir au bénéfice de l'emploi
	Changements climatiques : accompagner les mutations de l'économie et tirer parti des opportunités de l'économie verte pour structurer de nouvelles activités	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner le processus d'adaptation des entreprises à la transition énergétique et écologique Accompagner la transformation des filières cibles de l'économie verte Développer une économie responsable Développer une stratégie spécifique « tourisme et changements climatiques » en montagne, pour notamment accompagner les mutations de l'économie du tourisme des domaines skiables
	Structurer des filières et des activités qui valorisent nos ressources, nos compétences, nos spécificités	<ul style="list-style-type: none"> Conforter l'ancrage territorial et la visibilité des filières et inter-filières clés : TIC image-communication, biomédical, aéronautique-sécurité, logistique, chimie-pétrochimie, énergie Favoriser l'accueil des grands investissements Identifier les territoires à enjeux, lieux de développement des filières structurantes : OIN, OIR, Grands projets (GPMM, ITER, Technopole de Sophia-Antipolis, Toulon Grand projet rade)
	S'appuyer sur les filières touristiques et énergétiques	<ul style="list-style-type: none">

Orientations	Objectifs	Des leviers...
	<p style="text-align: center;">Stimuler l'innovation et faire émerger des écosystèmes d'acteurs, des lieux d'innovation et conforter la région comme territoire d'innovation et d'expérimentation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Promouvoir un réseau d'incubateurs, inscrits dans des technopoles et technoparcs</i> • <i>S'appuyer sur les Pôles de compétitivité tels que le Pôle Parfums Arômes Senteurs Saveurs, acteur de la filière aromatique, historiquement présente en région Provence-Alpes-Côte d'Azur,</i> • <i>Inciter aux nouveaux concepts de type techno-campus pour ancrer les projets de pôles de compétitivité/PRIDES</i> • <i>Mettre en œuvre des équipements et services hybrides pour expérimenter des technologies croisées</i> • <i>Monter des « living labs », pour tester grandeur nature les innovations, produits et services</i> • <i>Développer une nouvelle politique des PRIDES</i>
	<p style="text-align: center;">Placer l'enseignement supérieur et le recherche au cœur du développement économique et social de la région</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>S'inscrire dans les orientations de la Stratégie Régionale d'Innovation de la Région PACA</i> • <i>S'appuyer sur l'Agence Régionale d'Innovation (ARI)</i>
	<p style="text-align: center;">renforcer la place de l'ESR au sein des territoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Mutualiser au sein de campus des équipements pour publics mixtes</i>
	<p style="text-align: center;">intégrer les enjeux de conditions de vie étudiante</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Expérimenter des dispositifs et initiatives innovantes (mobilité étudiante, cautionnement, ...)</i> •

Orientations	Objectifs	Des leviers...
<p>DYNAMISER L'ACTIVITE PRODUCTIVE AU SERVICE DE L'EMPLOI ET DE LA TRANSITION ENERGETIQUE</p>	<p>Promouvoir les productions en lien avec les spécificités géographiques de la région : agriculture, forêt, mer</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir un aménagement du littoral dans un double souci de protection et de développement d'activités maritimes spécifiques • Préserver la capacité d'ingénierie maritime et d'expertise navale (éolien offshore, nautisme, sécurité...) • Renforcer les domaines d'activités stratégiques liés à la mer (énergie marine renouvelables, biotechnologie bleue...) • Valoriser les initiatives en matière de biomasse (filières bois-énergie...) • Développer l'économie locale du bois-construction • Soutenir les petites entreprises de transformation du bois • Maintenir les terres irriguées à forte valeur agronomique et aider à l'installation des jeunes agriculteurs • Favoriser la compétitivité et la structuration de l'agriculture régionale (expérimentation...) • Inciter au remembrement forestier
(suite)	<p>Renforcer l'armature numérique du territoire régionale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la couverture du territoire régional en très haut débit • Soutenir les collectivités dans les investissements numériques THD • Etendre la mise à disposition des données publiques de façon à stimuler la création d'activités et services nouveaux • Stimuler les nouveaux usages et services numériques • Accompagner le développement de lieux collaboratifs connectés • Contribuer dans les territoires métropolitains à la structuration de « quartiers numériques »
<p>ANCERER LES ACTIVITES ECONOMIQUES DANS L'ESPACE</p>	<p>Structurer l'offre d'espaces économiques et faire émerger des espaces d'intérêt régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer à l'échelle régionale une offre d'aménagement économique (réalisation d'un schéma d'aménagement économique) • Disposer un outil de suivi et de promotion des espaces d'activités d'intérêt régional • Mettre en place des conférences économiques métropolitaines en vue de définir des stratégies de développement du foncier économique • Faciliter l'installation d'activités dans le tissu urbain • Intégrer les activités productives et artisanales dans la ville • Favoriser les rééquilibres au profit des activités productives et du rapprochement emplois/actifs

Orientations	Objectifs	Des leviers...
	Progresser vers un aménagement économique durable	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Elaborer des chartes territoriales de qualité du foncier et de l'immobilier économique</i> • <i>Privilégier la densification des zones les mieux desservies en transports collectifs</i> • <i>Mettre en place des dispositifs d'ingénierie financière pour accompagner le cycle de vie des entreprises</i> • <i>Accompagner les initiatives exemplaires et reproductibles en matière d'écologie industrielle</i> • <i>Favoriser la gestion durable des parcs d'activités (modèle Environment Parc of Turin)</i>
	Concevoir une stratégie pour les activités logistiques	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Prendre l'initiative d'un schéma d'organisation logistique</i> • <i>Prendre appui sur la ligne nouvelle pour rééquilibrer les moyens logistiques entre l'est et l'ouest de la région</i> • <i>Mieux articuler politique d'infrastructures et pilotage de la filière logistique-transport</i> • <i>Encourager les expérimentations de logistique urbaine innovante</i>
VALORISER LE POTENTIEL DE FORMATION SUPERIEURE ET ACCOMPAGNER LA MONTEE EN CAPACITE DES ACTEURS	Développer une stratégie d'enseignement supérieur au service du territoire régional et contribuer à l'amélioration des qualifications et des carrières professionnelles par une approche territoriale	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Conforter le rôle des comités territoriaux formation-éducation-emploi (COTEFE)</i> • <i>Favoriser l'intégration des compétences</i> • <i>Améliorer la concertation entre employeurs, organismes de formation et pôle emploi (sécuriser les parcours)</i> • <i>Anticiper les mutations du système productif pour adapter les formations aux besoins et métiers de demain</i> • <i>Prévenir les risques liés aux aléas des parcours professionnels : loyers, impôts, crédits...</i>
	Encourager l'innovation sociale dans l'économie productive	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Soutenir les coopératives d'activités et d'emploi (CAE) notamment en faveur du regroupement des travailleurs indépendants</i> • <i>Mobiliser les capacités locales de financement et d'épargne</i>
	Renforcer pour les habitants les solidarités entre territoires	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Mieux inscrire les ressources d'enseignement supérieur et de recherche dans les réseaux d'acteurs du développement local</i> • <i>Echanger les savoir-faire entre collectivités urbaines et collectivités rurales</i> • <i>Mutualiser les échanges et compétences sur la santé, la culture, les pratiques environnementales...</i>

Orientations	Objectifs	Des leviers...
	Articulation emploi formation	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="710 309 1359 369">• <i>Faire converger les filières de formation avec les domaines d'activités stratégiques</i><li data-bbox="710 387 1359 448">• <i>Mobiliser les PRIDES et Pôles de compétitivité pour une meilleure adéquation formations/métiers</i>

4. UNE REGION QUI S'INSCRIT DANS LE MONDE ET S'ENGAGE EN MEDITERRANEE : LE PARI DE L'OUVERTURE

Grande Région européenne, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur occupe une place centrale dans l'Arc Latin et au sud de l'Europe. Elle bénéficie d'une forte proximité géographique et culturelle avec les régions du Sud de la Méditerranée, notamment du Maghreb, et de relations économiques dynamiques avec les destinations lointaines, dont notamment certains pays émergents.

Les échanges économiques et humains de Provence-Alpes-Côte-D'azur se font en priorité avec l'Union Européenne et notamment les pays du Sud de l'Europe et l'Allemagne. Le pourtour méditerranéen constitue le cercle élargi des échanges commerciaux de voisinage, pendant que les échanges avec les marchés lointains (Chine, Etats-Unis, Russie, Brésil) progressent depuis 2012. Les dynamiques respectives du marché intérieur européen, des marchés méditerranéens et mondiaux modifieront les équilibres des échanges régionaux.

Les dernières tendances montrent des exportations régionales dynamiques vers les marchés méditerranéens et lointains, alors que les importations stagnent en lien avec un marché européen en repli.

A l'horizon 2030, quatre échelles de relations extérieures et de partenariats peuvent ainsi être prises en compte :

- **En premier lieu, viennent les relations de contiguïté/continuité avec les régions voisines, (Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes) l'Arc Latin (régions du littoral méditerranéen Italien et espagnol) et l'Arc Alpin** qui partagent des enjeux communs en termes de développement et d'aménagement du territoire (le Rhône, le massif alpin, le littoral, la mer) et qui entretiennent des interdépendances économiques, environnementales et sociales importantes, notamment en matière de circulation des hommes et des marchandises. Des coopérations dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la santé existent avec les régions voisines du Grand Sud Est. Les relations économiques risquent aujourd'hui d'être impactées par les crises économiques, structurelles et conjoncturelles, que subissent plus fortement l'Espagne et l'Italie.
- **L'Europe reste un territoire privilégié des échanges économiques de la région qui est sa « porte sur la Méditerranée »**, et qui doit veiller à organiser et à conforter ses connexions et ses échanges économiques notamment avec l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne.
- **L'inscription dans l'espace méditerranéen** au sein duquel les relations historiques, culturelles, sociales et économiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur doivent être un atout réaffirmé. Le positionnement régional sur une ouverture méditerranéenne correspond à une réalité géographique et à des opportunités économiques mais aussi et surtout à une sensibilité, à une politique volontariste et à des liens culturels majeurs. C'est un réel enjeu de co-développement à moyen et long terme qu'il faut tenir, en considérant les multiples évolutions politiques et économiques au Maghreb, en Turquie et au Moyen Orient, les limites de la politique méditerranéenne de l'Europe, et la montée en puissance des autres ports maritimes méditerranéens.
- **Les relations économiques lointaines**, notamment avec les pays émergents, s'appuient sur les plateformes aéroportuaires et portuaires de Nice et Marseille, et les bonnes performances des entreprises régionales sur les marchés mondiaux. Les Etats-Unis (5eme client de PACA, progression de 28% en 2012), l'Amérique latine et l'Asie s'affirment comme des partenaires économiques importants dotés d'un fort potentiel de développement (+23% d'export vers la Russie en 2012, +54% pour le Brésil).

Ces relations et partenariats nécessitent à des degrés divers, une connectivité efficace en réponse à l'attractivité du territoire, par le fer, le fret, les voies maritimes et aériennes, et les réseaux numériques. Ainsi, pour tenir le pari de relations s'inscrivant dans la durée, le SRADDT s'appuie notamment sur le Plan régional d'internationalisation des entreprises et peut s'articuler autour de deux orientations principales :

- S'affirmer dans l'environnement européen, relever les défis à l'international et devenir une région- leader en Méditerranée ;
- Améliorer la visibilité internationale des territoires régionaux et renforcer durablement l'efficacité des systèmes de transports.

4.A. LE CHEMIN D'ICI A 2030 : S'AFFIRMER DANS L'ENVIRONNEMENT EUROPEEN, RELEVER LES DEFIS A L'INTERNATIONAL ET DEVENIR UNE REGION LEADER EN MEDITERRANEE

Prendre appui sur l'histoire et la culture méditerranéenne des femmes et des hommes de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour faire de la région un pôle de référence pour les échanges économiques et culturels et les solidarités internationales.

Saisir les opportunités économiques dans un contexte de mondialisation

La région dispose d'atouts considérables face à la mondialisation : une tradition d'ouverture, une population cosmopolite, des entreprises de pointe dans des secteurs à haute valeur ajoutée, et des liens culturels, économiques et familiaux tissés à toutes les échelles –Méditerranée, Europe, Monde.

L'attractivité régionale et son développement en Europe, en Méditerranée et à l'international peuvent être déclinés sur plusieurs volets :

- ✓ **Le volet touristique et culturel**, où Provence-Alpes-Côte d'Azur, **première région touristique de France, est une destination mondiale** diversifiée, qui doit affirmer une politique d'ouverture aux nouvelles clientèles issues notamment des pays émergents.

Le tourisme joue un rôle central dans l'économie régionale en Provence-Alpes-Côte d'Azur. C'est une destination reconnue pour les **manifestations culturelles** (les festivals) et aussi pour le **tourisme d'affaires**, porteur économiquement, notamment pour les métropoles du littoral, en contribuant à limiter la saisonnalité des emplois.

- ✓ **Le volet économique**, avec la diversification des coopérations entre les entreprises et le monde de la recherche, les impulsions données à l'innovation et la capacité à accueillir des grands investissements.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est **leader dans des filières économiques comme l'aéronautique et le spatial** (Eurocopter, Thales...), la **pétrochimie** (complexe industriel de l'étang de Berre), le **numérique**, les **énergies du futur** et un **secteur agro-alimentaire** dynamique. La coopération autour de l'implantation d'ITER montre la capacité à accueillir de grands investissements de niveau international.

Les entreprises régionales exportatrices de la chimie, la parfumerie, les cosmétiques, l'aéronautique et la sidérurgie, ont su chercher sur des marchés plus lointains (Etats-Unis,

Turquie, Chine, Russie, Brésil) la croissance qui faisait défaut sur les marchés traditionnels de proximité. Ces activités confortent l'attractivité régionale et ont permis à la région, en 2012 d'enregistrer des soldes commerciaux excédentaires.

- ✓ **Le volet académique et plus globalement le volet de la connaissance**, où les recherches publiques et privées seront encouragées à s'intégrer dans les réseaux européens mondiaux

Les universités et la recherche publique peuvent être des facteurs d'attractivité pour les étudiants et chercheurs étrangers.

Des potentiels de développement sont identifiés dans la stratégie régionale de l'innovation et dans la stratégie de spécialisation intelligente.

Les cinq Domaines d'Activité Stratégiques sont la transition énergétique et l'efficacité énergétique des bâtiments, les mobilités intelligentes et durables, les risques-sécurité-sûreté, la santé et le bien-être, les industries culturelles, touristiques et du contenu numériques. Provence-Alpes-Côte d'Azur garde un potentiel de développement important en matière d'attractivité pour des fonctions supérieures, comme l'enseignement et la recherche.

Des leviers...

- *Appuyer l'engagement à l'export des entreprises régionales innovantes, en particulier les PMI et faciliter leur accès aux financements (à travers le plan régional d'internationalisation des entreprises, et la stratégie régionale d'innovation).*
- *Développer les partenariats universitaires avec les pays voisins européens et méditerranéens (à travers Le schéma de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le développement des Domaines d'Activité Stratégiques).*
- *Conforter une offre culturelle de premier plan. La visibilité apportée par Marseille - Provence Capitale européenne 2013 de la culture sera un atout intéressant à valoriser pour les filières culturelles.*
- *Conforter la place du tourisme d'affaires, à partir de la Côte d'Azur et de Marseille.*
- *Développer une attractivité sur les clientèles de proximité (Europe) sur lesquelles nous perdons des parts de marché.*
- *Attirer des talents (chercheurs, étudiants, jeunes créateurs d'entreprises, etc.).*
- *Monter des coopérations stratégiques avec des partenaires industriels et académiques.*

Appuyer le développement régional sur une coopération européenne et internationale structurée et performante

Les démarches de coopération décentralisée et de coopération territoriale conduites par les différentes collectivités doivent mieux converger pour permettre l'appui à des projets de développement local mais aussi pour apporter l'appui technique et scientifique à des projets d'envergure.

Si des échanges de bonnes pratiques et des mutualisations d'expertise entre collectivités restent des marges de progression possibles, la coopération décentralisée doit se redéployer et se structurer davantage, en s'appuyant notamment sur les grands opérateurs de type Agence Française de Développement (AFD) ou Institut de Recherche pour le Développement (IRD). Elle doit

également rechercher des complémentarités financières avec les dispositifs nationaux et européens, notamment en coopération territoriale européenne.

Des leviers...

- *Coordonner des coopérations décentralisées des collectivités locales de la Région.*
- *Cibler pays, de façon à ne pas disperser les efforts en particulier en direction de la Méditerranée et des pays émergents dans le domaine économique.*
- *Cibler des thématiques, de façon à faciliter les synergies entre opérateurs en s'appuyant notamment sur les compétences et les expertises de la région et des collectivités locales régionales.*
- *Mieux mobiliser des ressources financières européennes : transnationale (ALCOTRA, Maritima France-Italie) coopération territoriale : programme de coopération territoriale européenne MED (interrégional), Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat...*

Conforter le rôle de plateforme/ interface de la Région dans la relation avec les pays du Sud de la Méditerranée et notamment du Maghreb

Les bouleversements politiques et sociaux au Sud de la Méditerranée imposent un devoir d'accompagnement des peuples et des territoires en transition démocratique et soumis à de nombreux défis économiques et sociaux. Les profondes mutations en cours se traduiront, en outre, dès demain en nouvelles opportunités venant renforcer le rôle d'interface de notre région avec un monde en pleine croissance.

La présence à Marseille de nombreux acteurs exerçant leurs compétences sur le champ méditerranéen font de Marseille et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur un véritable « hub méditerranéen » qui doit être conforté et développé et qui puisse illustrer la capacité du territoire à attirer des compétences et à exercer une expertise pointue.

La Région utilisera ses atouts pour se positionner comme la région française « leader » dans le champ de la coopération en Méditerranée, en développant les relations politiques, humaines et économiques vers le Maghreb où les relations sont en progrès, et vers le Moyen Orient où les marchés sont encore faibles mais progressent.

Des leviers...

- *Structurer l'expertise régionale en capacité de faire émerger et d'accompagner techniquement les projets de coopération en Méditerranée*
- *Mieux mobiliser les programmes européens dédiés à la coopération territoriale en méditerranée (IEVP, MED).*
- *Proposer des outils innovants ou prometteurs pour développer de nouveaux projets en Méditerranée notamment en direction de la jeunesse, de l'emploi ou du renforcement des capacités institutionnelles des collectivités locales.*
- *Maintenir la tradition d'accueil et multiplier les échanges avec les pays méditerranéen (accueil d'étudiants, manifestations culturelles et scientifiques).*
- *Encourager les entreprises et les acteurs sociaux (notamment les syndicats) à développer les liens commerciaux, financiers, industriels avec les entreprises et les acteurs sociaux de la Méditerranée.*

4.B. CE QUI RESTE A CONSTRUIRE: AMELIORER LA VISIBILITE INTERNATIONALE DES TERRITOIRES REGIONAUX ET RENFORCER DURABLEMENT L'EFFICACITE DES SYSTEMES DE TRANSPORTS

Renforcer les fonctions internationales des territoires et les systèmes de liaisons terrestres et maritimes pour faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur un attracteur de talents, de biens et de capitaux.

Faire converger les politiques de l'ensemble des acteurs concernés : pour une dynamique entre la Région et les autres collectivités territoriales, notamment les futures métropoles

Les deux principaux systèmes métropolitains (Nice et Marseille) ainsi que Toulon ont évolué et se sont étendus dans une logique polycentrique. Ils ont diversifié leurs fonctions (enseignement supérieur, recherche, culture, innovation) et ont étendu leurs réseaux internationaux au-delà de la Méditerranée et de l'Europe. Ces deux systèmes sont nettement complémentaires, à la fois dans leur attractivité démographique, leurs relations de longue portée et leurs moteurs économiques.

Ces systèmes sont des atouts pour la région car s'y joue une très large part de la capacité régionale de production de richesse et d'innovation sociale, culturelle et technologique. Pour assurer leur fonction de moteurs de l'activité régionale, **il faut renforcer leur attractivité et « faire monter en puissance » les acteurs territoriaux producteurs de valeurs et les fonctions internationales supérieures : culture, services spécialisés (notamment dans le maritime mais aussi dans le tourisme d'affaires), medias, recherche, santé...**

Parmi les éléments incontournables de l'intégration des métropoles « euro-méditerranéennes » aux réseaux européens et internationaux, la connectivité et l'efficacité des systèmes de transport et des pôles d'échanges internationaux est essentielle : ce sont les portes d'entrées du territoire régional, dont les hinterlands s'étendront vers l'Europe du Nord.

L'inscription de ces trois métropoles dans une Méditerranée de projets est à encourager, pas seulement par de grands équipements, mais par des lieux culturels, lieux d'échanges avec les acteurs économiques et la société civile de la méditerranée.

Des leviers...

- ***Renforcer la liaison entre les aires métropolitaines régionales, par la création d'une ligne nouvelle permettant de fluidifier les relations entre elles et avec les systèmes métropolitains du grand sud et de développer les transports ferroviaires de la vie quotidienne (TER).***
- ***Améliorer l'accès aux aéroports par les transports collectifs qui confèrera leur pleine efficacité aux dispositifs multi modaux de Marseille/Aix/Marignane et de Nice/Côte d'Azur.***
- ***Valoriser les coopérations entre la Région et les aires métropolitaines dans les domaines de la recherche, de l'innovation et de la promotion internationale.***
- ***S'appuyer sur les domaines d'excellence, en confortant la filière culturelle en région, et en valorisant la coopération d'acteurs pour renforcer le pouvoir d'influence et d'attraction des métropoles (le « soft power »).***

Améliorer les relations avec les territoires voisins, les pays européens, l'Arc Latin (Italie et Espagne) et l'Arc alpin notamment par le fer facilitant les relations économiques et les coopérations dans les domaines de la recherche, culture, santé

Les grands territoires de la région – massif alpin, vallée du Rhône, littoral méditerranéen – sont des territoires de liaison et des espaces communs avec les territoires voisins – Piémont et Ligurie, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes.

Ces grands territoires portent des enjeux communs : préservation des milieux naturels fragiles, protection contre les risques naturels (inondations, montée des eaux), mutations économiques (tourisme, énergie, industrie, logistique, services), croissance démographique et modes d'occupation du territoire. Ils font l'objet de documents de planification stratégique qui sont, au moins pour deux d'entre eux, portés à l'échelle interrégionale : schéma de massif des Alpes et plan Rhône.

Plus largement, Provence-Alpes-Côte-D'azur est dans une situation paradoxale face aux flux de voyageurs et de marchandises : à la fois destination mondiale et espace de transit, la région court un risque de marginalisation du fait de la saturation de ses infrastructures dont l'impact se ressent tant dans le domaine de la logistique et du fret que du transport de personnes.

Améliorer l'offre de transports transfrontaliers avec l'Italie par :

- une accessibilité à des grandes lignes pour les pays alpins : la gare TVG d'Oulx, en Italie est une connexion à l'axe Paris-Lyon-Turin et à l'aéroport de Turin, depuis le Montgenèvre.
- une intensification des relations avec l'Italie par les lignes ferroviaires littorales : Nice-Cunéo-Vintimille (Nice-Breil-Tende en France) qui s'inscrit dans un accord Franco-italien et Nice-San Remo-Gênes qui s'inscrit dans une coopération Provence-Alpes-Côte d'Azur, Ligurie-Monaco (projet INFO RAIL MED)

Concernant l'Espagne, une meilleure accessibilité vers Barcelone est réalisée.

Des leviers...

- *Mettre en œuvre une stratégie d'aménagement concertée avec les régions voisines des grands territoires qui prenne mieux en compte les relations entre les milieux naturels et l'occupation humaine : préservation de la ressource en eau, réduction de la fragmentation des espaces naturels et agricoles, limitation des ouvrages lourds de protection contre les crues ;*
- *Mettre en œuvre avec les régions voisines, une stratégie concertée d'accompagnement des évolutions nécessaires des activités humaines dans ces grands territoires : maîtrise des impacts spatiaux de la fonction d'échange dans la vallée du Rhône, évolution des fonctions de production énergétique (nucléaire, hydraulique, solaire et éolien), évolution du tourisme alpin*
- *Améliorer les lignes ferrées transfrontalières vers l'Italie et vers l'Espagne*
- *Mobiliser le programme transfrontalier Marittimo*
- *Consolider de l'arc méditerranéen, en prenant appui sur la ligne ferroviaire nouvelle.*

Valoriser les atouts maritimes de la région avec la Méditerranée et le monde et améliorer les plateformes aéroportuaires

L'espace littoral et maritime de Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas seulement une ouverture sur la Méditerranée : c'est une ouverture sur le monde qui ne se résume pas au trafic de marchandises. C'est l'espace le plus densément peuplé, où se concentre une grande partie des activités productives de la région, et où les enjeux de préservation et de valorisation des milieux doivent être partagés par des actions régionales et internationales.

C'est, en Méditerranée sur le thème de la mer, un vivier d'experts des gouvernements locaux, habitués à travailler ensemble depuis plus de 10 ans, qui sont une force à développer dans un cadre européen et de coopération.

La performance de cette interface conditionne largement le rayonnement international de Provence Alpes Côte d'Azur et le développement économique et l'emploi.

- **Le développement et l'adaptation du grand port maritime de Marseille (GPMM)**, autour de l'objectif ambitieux de multiplier par cinq d'ici à 2030 la capacité de traitement de containers. Cet objectif suppose que soient relevés quatre défis : l'élargissement de l'hinterland du port (contournement de Lyon, liaison fret à l'Italie –Briançon/Val de Suze) ; l'efficacité de la logistique portuaire ; le « verdissement » des activités industrialo portuaires et leur adaptation à l'évolution des enjeux énergétiques.
- **La mise en œuvre d'une stratégie économique de la mer** fondée sur un principe de cluster (formation/recherche/activités économiques) et couvrant quatre domaines : les activités de construction/réparation navale, la pêche et l'aquaculture, l'énergie et les biotechnologies maritimes.
- **Le confortement des aéroports, en recherchant une coopération et une complémentarité de ces grands équipements d'intérêt public** à l'échelle régionale, et en modernisant leur accessibilité par la transformation en pôles multimodaux favorable aux transports collectifs. L'adaptation et la modernisation des infrastructures est à engager en lien avec les ports et les lignes ferrées, par des stratégies de transports intégrés.

Des leviers...

- *Soutenir le développement du GPMM et des autres ports régionaux, faire évoluer la gouvernance des ports.*
- *Développer les infrastructures de l'hinterland du GPMM en particulier par les modes de transports massifiés (ferroviaire, fluvial)*
- *Soutenir l'aéroport de Nice Côte d'Azur, et les aéroports par l'adaptation et la modernisation des infrastructures, intégrées aux systèmes de transports terrestres, maritimes et numériques, en encourageant les démarches éco-exemplaires.*
- *Coopérations en termes de préservation et de valorisation des milieux côtiers et marins.*
- *Soutenir les industries maritimes et la construction navale, en coordination avec les régions européennes.*

SCHEMA DE SYNTHESE : LE PARI DE L'OUVERTURE AU MONDE

**4.C. LES FEMMES ET LES HOMMES QUI LE BATISSENT : MISER SUR LES RESEAUX HUMAINS ET LES CULTURES TRANSNATIONALES**

Le destin de l'Europe et donc de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se joue aussi en Méditerranée. Après les printemps arabes, les pays du Maghreb, notamment, connaissent un développement économique et des projets, même s'ils restent fragiles dans un contexte géopolitique en évolution.

Provence-Alpes côte d'Azur est, après l'Île-de-France, la région la plus cosmopolite et métissée de métropole : un habitant de Provence-Alpes-Côte d'Azur sur deux n'y est pas né, et provient d'autres régions françaises, européennes et internationales.

Les relations culturelles et économiques d'échelles méditerranéennes et internationales, formelles et informelles jouent un rôle important dans l'économie régionale. L'histoire régionale est faite des migrations et influences des pays méditerranéens, et des grandes routes du commerce international vers l'Asie et l'Afrique, et dans une moindre mesure, l'Amérique.

Les relations de part et d'autre de la Méditerranée, anciennes, sont à conforter dans le moyen et long termes. Précieuses mais délicates, elles peuvent générer des conflits, ou des manifestations xénophobes qui ne sont que le revers de cohabitations qui n'osent s'affirmer.

Il s'agit donc de reconnaître et de valoriser les bénéfiques culturels et économiques mutuels de ces relations méditerranéennes, formelles et informelles.

Affirmer un destin commun avec le Maghreb, et encourager la jeunesse par l'insertion économique

La jeunesse dans les pays du Maghreb, comme en France, est confrontée à un problème d'emploi important. Une progression du système de formation et du système de santé est essentielle au développement économique dans le Maghreb. Des échanges sont à construire dans le respect mutuel en particulier sur les sujets où les acteurs régionaux peuvent agir.

Symétriquement, une partie des habitants de la région, est en relation par des réseaux familiaux, avec les pays latins et méditerranéens. Le développement économique de ces pays constituera des opportunités d'investissement et de développement d'activités économiques vers ces marchés en développement. L'enjeu est de transformer les relations informelles en réseaux et projets économiques tournés vers les pays en émergence, dont le potentiel de développement est important.

Des leviers...

- *Coordonner des formations équivalentes de part et d'autre de la Méditerranée.*
- *Encourager la mobilité des jeunes.*
- *Encourager les actions de développement local, notamment en matière de santé.*
- *Favoriser la structuration de réseaux économiques méditerranéens, à partir des attaches familiales et des réseaux culturels des habitants de la Région.*

Valoriser la diversité culturelle et linguistique méditerranéenne et internationale

Dans une Région où l'on vit la diversité, le multiculturalisme constitue un élément de créativité et un facteur d'échanges et de développement économique majeur.

L'ouverture au monde de la région et son essor passe aussi par l'utilisation des atouts du multiculturalisme.

Des leviers...

- *Maintenir la tradition d'accueil et multiplier les échanges avec les pays méditerranéen (accueil d'étudiants, manifestations culturelles et scientifiques).*
- *Former aux langues et à la compréhension des cultures de nos partenaires méditerranéens, européens et mondiaux.*
- *Inscrire les langues et les cultures méditerranéennes dans les programmes d'éducation, d'échanges culturels et de formation professionnelle.*

Le pari de l'ouverture: tableau récapitulatif

Orientations	Objectifs	Des leviers...
S'AFFIRMER DANS L'ENVIRONNEMENT EUROPEEN, RELEVER LES DEFIS A L'INTERNATIONAL ET CONFIRMER SA PLACE DE REGION- LEADER EN MEDITERRANEE	Saisir les opportunités économiques dans un contexte de mondialisation	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer l'engagement à l'export des PMI innovantes (Plan régional d'internationalisation des entreprises et stratégie régionale d'innovation) • Développer les partenariats universitaires euro-méditerranéens (Schéma enseignement supérieur recherche) • Conforter une offre culturelle de 1^{er} plan • Conforter la place du tourisme d'affaires, à partir de la Côte d'Azur et de Nice • Développer une attractivité sur les clientèles de proximité (Europe) • Attirer des talents (chercheurs, créateurs d'entreprises, étudiants...) • Monter des coopérations stratégiques industrielles et académiques
	Appuyer le développement régional sur une coopération européenne et internationale structurée et performante	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les coopérations décentralisées des collectivités territoriales • Cibler des pays particuliers pour la coopération et concentrer les efforts sur eux • Cibler des thématiques de prédilection • Mieux mobiliser les ressources financières européennes
	Conforter le rôle de plateforme/ interface de la Région dans la relation avec les pays du Sud de la Méditerranée et notamment du Maghreb	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer l'expertise régionale au service de l'émergence de projet de coopération • Mieux mobiliser les ressources financières européennes et transnationales • Proposer des outils innovants et prometteurs pour développer de nouveaux projets en méditerranée (cibles : jeunesse, institutions...) • Maintenir la tradition locale de l'accueil et des échanges • Encourager les entreprises et acteurs sociaux à développer des liens commerciaux, financiers, industriels...

Orientations	Objectifs	Des leviers...
<p>AMELIORER LA VISIBILITE INTERNATIONALE DES TERRITOIRES REGIONAUX ET RENFORCER DURABLEMENT L'EFFICACITE DES SYSTEMES DE TRANSPORTS</p>	<p>Faire converger les politiques de l'ensemble des acteurs concernés : pour une dynamique entre la Région et les métropoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la liaison entre les aires métropolitaines régionales par la création d'une ligne nouvelle • Améliorer l'accès en transport collectif aux aéroports via les dispositifs multimodaux existants • Valoriser les coopérations entre la Région et les aires métropolitaines dans le domaine de la recherche, innovation et promotion internationale • S'appuyer sur les domaines d'excellence culturelle pour renforcer le pouvoir d'attraction des aires métropolitaines
	<p>Améliorer les relations avec les territoires voisins, les pays européens, l'Arc latin et l'Arc alpin</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre avec les régions voisines des grands territoires : <ul style="list-style-type: none"> ○ Une stratégie d'aménagement concertée pour la prise en compte des relations entre milieux naturels et occupation humaine ○ Une stratégie d'accompagnement des évolutions nécessaires des activités humaines • Améliorer les lignes ferrées transfrontalières vers l'Italie et vers l'Espagne • Mobiliser le programme transfrontalier Marittimo • Consolider l'arc méditerranéen en prenant appui sur la ligne ferroviaire nouvelle
	<p>Valoriser les atouts maritimes de la région avec la Méditerranée et le monde et améliorer les plateformes aéroportuaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le développement du GPMM et des autres ports régionaux • Développer les infrastructures de l'hinterland du GPMM et particulier par les modes de transports massifiés • Soutenir l'aéroport de Nice Côte d'Azur, et les aéroports es aéroports en faire des pôles multimodaux • Coopérations en termes de préservation et de valorisation des milieux côtiers et marins • Soutenir les industries maritimes et la construction navale, en coordination avec les régions européennes
<p>MISER SUR LES RESEAUX HUMAINS ET LES CULTURES TRANSNATIONALES</p>	<p>Affirmer un destin commun avec le Maghreb et encourager la jeunesse par l'insertion économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner des formations équivalentes de part et d'autre de la Méditerranée • Encourager la mobilité des jeunes • Encourager les actions de développement local, notamment en matière de santé • Favoriser la structuration de réseaux économiques méditerranéens

Orientations	Objectifs	Des leviers...
	Valoriser la diversité culturelle et linguistique	<ul style="list-style-type: none">• <i>Maintenir la tradition d'accueil et multiplier les échanges avec les pays méditerranéen</i>• <i>Former aux langues et à la compréhension des cultures de nos partenaires méditerranéens, européens et mondiaux</i>• <i>Inscrire les langues et les cultures méditerranéennes dans les programmes d'éducation, d'échanges culturels et de formation professionnelle</i>

C. ORIENTATIONS SPATIALISEES, ECHELLES DE COHERENCE DE L'ACTION PUBLIQUE

La première partie de la charte présente les orientations pour le développement et l'aménagement durable, autour de quatre « paris » organisant une cohérence des orientations et des objectifs pour l'ensemble du territoire régional, construits à partir de l'ensemble des schémas et des stratégies régionales.

Dans cette seconde partie, les orientations spatialisées consistent en la déclinaison des 4 paris de la Charte, croisées avec les 3 échelles territoriales identifiées dans le diagnostic stratégique prospectif. Elles contribuent à la transcription territoriale des schémas régionaux et portent une vision de la structuration et du fonctionnement du territoire régional. C'est la spécificité du SRADDT, par rapport aux autres schémas stratégiques régionaux, de comporter une expression territoriale du développement et de l'aménagement, spécifié et différencié en fonction des types d'espaces. En effet, garantir un équilibre et une égalité des territoires, conduit à réduire les disparités entre espaces métropolitains, et espaces périurbains et ruraux, et à rechercher la cohérence de l'ensemble des bassins de vie.

La grande diversité d'espaces qui constitue la Région : aires métropolitaines, villes de toutes tailles, espaces ruraux et de montagne, littoraux, espaces protégés... conduisent à un grand nombre d'organisations territoriales (Agglomérations, Parcs, Pays, territoires de SCoT) et un ensemble de documents de planification (SCoT, PLH, plans climats, contrats de baie...). Enfin les grands territoires présentent chacun des grandes stratégies, accompagnées de plans de financements spécifiques.

Trois échelles territoriales sont retenues pour cette spatialisation :

1. L'échelle régionale, espace de la cohésion, de mutualisation et des solidarités (structuration des centralités métropolitaines, urbaines, périurbaines et rurales, structuration des espaces économiques, grands projets et territoires à enjeux d'intérêt régional, solidarités entre territoires dans la production, la gestion et la consommation de ressources) ;
2. L'échelle des territoires de projet, espaces de convergence de l'action publique, pour coordonner l'action publique territoriale et organiser le dialogue autour des 4 paris du SRADDT ;
3. L'échelle des Grands territoires (massif alpin, vallée du Rhône, littoral), espaces des continuités géographiques, des grandes stratégies et des coopérations interrégionales

Les orientations spatialisées constituent d'abord une proposition à l'échelle « régionale », faisant apparaître **les structurations fortes du territoire régional**, points d'appui d'un développement futur. La forte diversité des territoires régionaux, et la répartition différenciée des ressources et des populations rendent nécessaire **des mutualisations et des solidarités**. C'est aussi à cette échelle régionale que sont présentés **les grands projets et territoires à enjeux d'intérêt régional**, sur lesquels la Région aura une action particulière de soutien ou d'impulsion.

Les orientations spatialisées sont aussi des propositions d'une méthode de dialogue entre la Région et les territoires de projet, sur l'ensemble du territoire régional. Ce dialogue territorial est organisé dans le cadre de **10 espaces**, constituant un maillage de convergence de l'action publique pour permettre un partage interterritorial d'enjeux, à partir des 4 paris du SRADDT pour une plus grande efficacité et une mutualisation des actions de chacun.

L'expérience et les expérimentations des Parcs naturels régionaux constitueront des apports et des appuis pour ce dialogue territorial

Elles se déclinent enfin à l'échelle des « Grands territoires » interrégionaux, qui sont des continuités géographiques, partageant des enjeux environnementaux, humains et économiques. Le massif alpin, le littoral méditerranéen et la vallée du Rhône sont des espaces de coopération interrégionale et internationale. Tous font l'objet de stratégies d'aménagement et de développement identifiées, aux gouvernances spécifiques : Conseil Interrégional Territorial de Massif, Plan Rhône, Conseil de façade.

Pour une pleine efficacité, l'action territoriale devra, en dialogue avec les partenaires territoriaux, conjuguer trois éléments, sous des formes variables, selon les territoires :

1. **Des principes d'aménagement**, découlant des orientations du SRADDT et des démarches stratégiques régionales, partagées avec les acteurs territoriaux. Ces principes d'aménagement se traduiront par des objectifs quantitatifs (par exemple, les souhaits de croissance démographique) ou des objectifs qualitatifs (par exemple la conception de villes compactes).
2. **Des règles du jeu** partagées entre les acteurs : pour que les solidarités territoriales fonctionnent, il convient que les acteurs territoriaux harmonisent les différents critères qui régissent leurs interventions et leurs politiques publiques. Par exemple : des règles communes d'équilibre habitat/emploi, des critères communs de conditionnalité des aides à la pierre, des principes d'harmonisation SCOT/PLU/PLH, des critères communs sur la gestion de la circulation, etc.
3. **Des engagements réciproques à construire**, portant sur des objectifs de politiques publiques, entre la Région, les Départements et les acteurs du territoire (intercommunalités, syndicats mixtes de SCOT, pays, parcs, etc.).

1. A L'ECHELLE REGIONALE : STRUCTURER, DEVELOPPER, IMPULSER, MUTUALISER

Dans un territoire vaste et encore trop fragmenté, l'espace régional est un **espace de construction des solidarités entre les territoires** : cœurs et systèmes métropolitains, villes moyennes et petites, territoires périurbains, espaces agricoles et ruraux composent des ensembles interdépendants. Une géographie stratégique différenciée est à construire, pour adapter les moyens des politiques publiques aux territoires et faciliter les échanges et le dialogue entre les acteurs territoriaux.

L'action publique doit se fixer pour ambition de :

- Structurer, relier et développer le système métropolitain et urbain polycentrique
- Assurer un développement économique et solidaire, et rechercher des équilibres habitat-emploi
- S'engager dans les grands projets et donner l'impulsion dans les territoires à enjeux
- Assurer une solidarité entre territoires dans la production, la gestion et la consommation des ressources en eau, biodiversité, énergie, alimentation

1A UN SYSTEME METROPOLITAIN POLYCENTRIQUE : STRUCTURER LES POLARITES, LES RELIER ET LES DEVELOPPER

Conforter les centralités et les polarités du système métropolitain régional polycentrique, structurer leur mise en réseau, assurer un meilleur accès aux services, aux emplois et aux logements pour renforcer la cohésion sociale et territoriale et de la qualité de vie.

Structurer les deux systèmes métropolitains d'Aix-Marseille-Etang de Berre et de la Côte d'Azur (Nice, Sophia Antipolis, Cannes) et réduire les inégalités sociales et spatiales

Les deux grands systèmes métropolitains multipolaires d'Aix-Marseille-Etang de Berre, et de Nice-Sophia Antipolis-Cannes sont les moteurs de l'attractivité économique régionale. L'enjeu est d'améliorer l'efficacité et la cohésion tant interne que vis-à-vis des territoires voisins de ces deux systèmes et leur attractivité, selon six axes majeurs :

- ✓ **Renforcer les polarités des cœurs métropolitains** que sont Marseille et Nice, portes régionales et internationales, moteurs du développement économique et de l'innovation technologique et sociétale, sièges de grands équipements. Mieux tirer parti des grandes infrastructures portuaires et aéroportuaires, et développer les équipements de santé, de recherche, de formation, de culture, qui n'existent que dans un rapport à la grande ville, sont des éléments d'intégration de l'ensemble du territoire métropolitain.
- ✓ **Rechercher la « mise en système métropolitain »** par l'organisation d'un réseau de transports multimodaux performants structuré depuis le réseau ferré littoral très nettement amélioré, complété par une Ligne Ferroviaire Nouvelle. En corollaire, il est recherché de qualifier le développement économique et mettre en visibilité des filières les plus représentatives, en structurant la mise en réseau des sites économiques stratégiques, des centres de recherches, et des entreprises.
- ✓ **Réduire les fractures urbaines, les inégalités sociales**, alors que le chômage et la pauvreté sont présents dans les villes centres et leurs aires métropolitaines. La mixité sociale et la diversité d'habitat sont à rechercher, de même que la valorisation des espaces collectifs, l'accès aux services et emplois, aux espaces «de nature », à la culture. La qualité de vie en ville, et la diversité de l'offre d'habitat sont des éléments d'attractivité, qui devraient limiter l'expansion urbaine.
- ✓ **Promouvoir un modèle de ville méditerranéenne durable**, par l'expérimentation de techniques de construction bioclimatiques et écoresponsables, aux hautes performances énergétiques, de production d'énergies renouvelables, de gestion optimisée des services urbains, de mobilités durables, et d'aménagement d'espaces publics contribuant à la bonne gestion de l'eau, de la biodiversité, limitant les pollutions.
- ✓ **Encourager la préservation des espaces naturels et agricoles** face aux pressions qui s'y exercent, en recherchant à restaurer les continuités écologiques et la biodiversité.

Renforcer les fonctions métropolitaines et les fonctions d'excellence des agglomérations de Toulon et d'Avignon

De la même manière, les enjeux de l'efficacité économique, du développement social et environnemental sont à rechercher pour les grandes agglomérations de Toulon et d'Avignon, dont les aires urbaines dépassent les 500 000 habitants.

L'aire toulonnaise, par sa taille démographique et économique est **une métropole littorale en émergence**, qui doit valoriser ses atouts maritimes et les articulations avec Marseille et Nice.

L'aire urbaine d'Avignon est **une porte régionale**, qui doit renforcer ses coopérations économiques et administratives avec les régions Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes.

Ces agglomérations, desservies par le « TGV », offrent l'opportunité d'un nœud structurant pour le développement de systèmes de transports multimodaux performants. **La construction de mobilités durables, la production d'énergies renouvelables et de gestion optimisée des services urbains sont des enjeux importants, alors même que la diffusion urbaine est en progression rapide à Toulon, et en explosion à Avignon.** L'expansion urbaine est en concurrence frontale avec les terres agricoles, préservées jusqu'ici de la pression foncière par une haute productivité et une haute qualité des productions.

En adéquation avec leur taille démographique et leurs aires d'influence, **ces deux agglomérations doivent conforter leurs fonctions de centralités et cultiver leurs secteurs d'excellence pour augmenter leurs emplois métropolitains stratégiques**, et jouer pleinement leur rôle de grande agglomération :

- ✓ **Recentrer les productions de logements diversifiés et accessibles à tous en centre-ville**, en relation avec les équipements commerces et services et l'amélioration des conditions de mobilité. **La réduction des fractures urbaines et des inégalités sociales est essentielle**, alors que les taux de pauvreté peuvent y être aussi élevés que dans les deux grandes métropoles.
- ✓ **Articuler la grande accessibilité existante ou future (TGV, port et aéroport) avec les modes de transports urbains et interurbains**
- ✓ **Porter à un bon niveau les équipements d'une grande agglomération**, dans la recherche et l'éducation, la culture, le sport, les transports, en complémentarité avec les équipements des métropoles voisines.
- ✓ **Engager dans les constructions et les mobilités les actions de transition énergétique**

Cultiver les fonctions d'excellence se fera en particulier :

- ✓ **Pour l'aire toulonnaise**
 - dans les domaines maritimes et navals, à travers le développement économique attendu avec le technopôle de la Mer, et le renouveau urbain et économique engagé autour de Toulon Grand Projet Rade et ses onze opérations majeures.
 - dans le secteur agro-alimentaire et le territoire varois, sur les grandes cultures (viticulture et horticulture) et les agricultures de niches, tout en préservant le foncier agricole, en limitant résolument l'étalement urbain.
- ✓ **Pour l'aire d'Avignon**
 - dans le domaine culturel, où la qualité renouvelée du Festival d'Avignon, comme de celui d'Orange dans son aire urbaine, confère à l'agglomération **une visibilité internationale avec un effet d'entraînement sur une « industrie culturelle »**. Ce développement passe par l'émergence de projets dédiés à la création culturelle, à la réflexion sur la société, à l'économie culturelle.
 - Dans l'**industrie agroalimentaire**, système complet de la recherche à la production de qualité. Il est à développer, à mieux articuler avec les productions locales et régionales, tout en préservant le foncier agricole, en limitant résolument l'étalement urbain. Ce développement sera conforté par l'**encouragement aux structures de diffusion et de transfert de technologie** et aux investissements de modernisation et d'amélioration de la qualité, ainsi qu'à la performance des équipements logistiques.

Conforter les fonctions des villes moyennes

Parmi les villes moyennes, on peut citer Arles, Carpentras, Orange Cavaillon, Hyères, Grasse, Antibes, Gap, Digne, Manosque, Draguignan, Fréjus, Martigues, Salon, Istres, Vitrolles, Brignoles, Saint-Maximin, Briançon, Apt, Cavaillon,...

Les villes moyennes regroupent des fonctions urbaines supérieures, des services administratifs et commerciaux, des activités spécifiques. Elles **conjuguent les atouts d'une urbanité, d'une proximité de services, d'un accès aisé aux espaces naturels et agricoles et d'une activité structurée administrative, industrielle, touristique.**

Elles témoignent d'une **diversité des situations métropolitaines urbaines et périurbaines, et peuvent jouer des rôles très différents :**

- ✓ centre principal, comme Gap, Digne, Arles...
- ✓ polarités d'une aire métropolitaine ou d'une grande agglomération comme Aubagne, Martigues, Salon, Grasse, Hyères, Menton, Pertuis, Orange, Carpentras, Cagnes-sur-mer, etc...
- ✓ centre d'équilibre et de services comme Fréjus-Saint-Raphaël, Draguignan, Cavaillon, Manosque, Brignoles-Saint-Maximin, Briançon, Barcelonnette, Apt, Sainte-Maxime-Cogolin, le Luc, etc...

Les orientations qu'elles peuvent partager sont :

- ✓ **Renforcer leurs fonctions de centralité, de services, de desserte performante par les transports en commun interurbains et leur capacité à produire des logements diversifiés** favoriseront l'accueil d'une partie de la population et des emplois pour limiter l'étalement urbain. Il est souhaitable que les projets sur ces territoires répondent à ces objectifs.
- ✓ **Structurer une intervention ciblée sur le logement social et l'insertion-renouvellement urbain**, l'emploi-formation-éducation, sur les équipements vecteurs d'attractivité comme l'animation commerciale, la **ville intelligente et numérique**....
- ✓ **Organiser des systèmes de mobilité à partir des gares articulant modes individuels et collectifs, modes motorisés et « doux »** dans des bassins de vie cohérents « à 20-30 minutes » maillés entre eux.
- ✓ **Rechercher des formes urbaines denses** pour l'habitat en lien avec l'aménagement d'espaces collectifs, et l'anticipation foncière.
- ✓ **Préserver les espaces agricoles et naturels et les mettre en valeur**
- ✓ **Encourager l'innovation dans les pratiques durables**, y compris dans l'aménagement des zones économiques
- ✓ **Mettre en valeur les activités économiques et touristiques en atténuant les effets de la saisonnalité**, en recherchant la mutualisation, pour limiter le sur-dimensionnement des équipements et des services, lié à la saisonnalité.
- ✓ **Valoriser leur rôle de porte d'entrée vers les espaces naturels remarquables, et leurs proximités aux espaces agricoles** (tourisme vert et circuits courts)

Structurer les centralités de proximité de l'espace rural et périurbain

En parallèle à un renforcement des polarités métropolitaines et urbaines, il s'agit de valoriser les secteurs périurbains, ruraux et de montagne par rapport à leurs atouts de confort d'espace et de sociabilité, en limitant les effets de consommation de terres agricoles et naturelles, de banalisation du paysage et de ségrégations sociales.

L'enjeu est de structurer ces dynamiques d'extensions périurbaines, issues de stratégies de localisation des ménages et du fonctionnement d'un marché d'habitat et d'activité faiblement régulé, avec les mêmes attendus de politiques publiques que dans les espaces urbains : mixité de l'habitat, économie diversifiée, solutions de transports collectifs adaptés, formes urbaines plus denses.

Il s'agit d'« Inverser le regard » et d'atteindre les objectifs de politiques publiques avec d'autres moyens que ceux utilisés dans les espaces urbanisés. La structure peut être donnée par les espaces « ouverts », c'est-à-dire non construits, qui dans ces territoires sont les plus étendus.

Les orientations à privilégier sont notamment :

- ✓ **La revalorisation des centres anciens et le développement de l'urbanisation en accroche à une urbanisation existante** : ces centralités doivent être le lieu des services, de la sociabilité, et l'accessibilité à un logement abordable pour la plus grande partie de la population. Définir des échelles pertinentes d'équilibre social de l'habitat.
- ✓ **Le renouvellement de l'accueil touristique**, notamment là où le tourisme double, triple voire décuple la population résidente : **encourager des pratiques touristiques durables**, désaisonnalisés, en articulant mieux l'habitat permanent et l'habitat temporaire (habitat modulable, évolution des modes de location, etc.).
- ✓ **Le développement d'une économie locale de production** en complément d'une économie touristique requalifiée et de l'économie sociale et solidaire, à partir d'une agriculture modernisée et mieux intégrée aux circuits régionaux (courts ou moins courts) et à des produits de qualité.
- ✓ **Des territoires d'opportunité pour développer des activités d'éco-construction et d'efficacité énergétique.**
- ✓ Des territoires où les **paysages sont des atouts à cultiver**, facteurs d'attractivité et de qualité de vie
- ✓ Pour les espaces de montagne, des objectifs économiques et touristiques sont à différencier selon la situation de vallées et ou de massifs.
- ✓ **La constitution de trames vertes et bleues comme canevas de développement de plusieurs fonctions** : contenir ou développer la biodiversité ordinaire, préserver la qualité paysagère, donner des limites claires à l'urbanisation et aux zones agricoles, être le lieu privilégié pour utiliser les modes de déplacement doux.
- ✓ **Les initiatives visant à faire de ces territoires peu denses, des lieux d'innovation** qui peuvent apporter aux autres : laboratoire sur les mobilités et les « **mobilités inversées** », les **télé-services**, **tiers lieux pour le travail à distance**, **innovation économique**.

1B ASSURER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INNOVANT ET SOLIDAIRE

Donner de la visibilité aux espaces économiques régionaux et les accompagner dans leur progression qualitative d'aménagement et de développement de services. S'assurer d'un bon fonctionnement des flux de marchandises et des mobilités.

Valoriser les territoires à partir des ressources et des compétences présentes.

Rendre lisible la structuration des pôles économiques et valoriser leurs spécificités

Cinq grands espaces économiques stratégiques d'intérêt régional sont identifiés : Marseille et Euroméditerranée, Nice et la Plaine du Var, Fos et l'Etang de Berre, la technopole Sophia Antipolis, le CEA et le Val de Durance, Toulon et le Grand projet Rade comprenant le technopôle de la Mer, Avignon et la vallée du Rhône.

La Région s'emploiera à encourager un système d'acteurs économiques pour valoriser les potentiels et faire converger les investissements sur les grands projets, en synergie avec les territoires proches.

Il s'agit de faire émerger des écosystèmes économiques autour de ces sept pôles majeurs, acteurs de la ré-industrialisation de l'économie.

Plus largement, la Région et ses partenaires s'emploieront à structurer une offre foncière économique régionale attractive, selon plusieurs objectifs :

- ✓ Restructurer les sites économiques en conformité avec les standards européens de développement durable, d'accès au très haut débit, de qualité d'aménagement, notamment en matière de desserte en transport collectif et d'articulation aux réseaux logistiques ;
- ✓ Expérimenter de nouvelles formes d'accueil d'entreprises en recherchant les synergies recherche-entreprises, et en diversifiant les formes d'aides au développement des entreprises à tous les stades de leur évolution ;
- ✓ Rationaliser le foncier économique, pour toute création nouvelle, en adéquation avec les capacités de développement.

La réalisation d'un Schéma d'aménagement économique sera le moyen d'une mise en œuvre commune des orientations de la charte du SRADDT, du SRDEII-E et des ambitions transport et déplacements.

Replacer la logistique comme filière stratégique

Le Grand Port Maritime de Marseille-Fos est un espace stratégique de l'échange de marchandises, qui ne peut utiliser sa pleine capacité que si un hinterland économique et commercial est développé. **L'enjeu est de rationaliser le fonctionnement logistique et d'augmenter la part modale du fret ferroviaire et fluvial pour relever le défi de la massification des trafics.** Deux axes de développement d'un hinterland portuaire sont :

- ✓ L'hinterland rhodanien vers Lyon et le reste de la France à condition de diversifier les connexions avec le système ferré et fluvial. Dans ce sens, l'articulation avec l'étang de Berre et la plateforme de Miramas est un élément structurant. Le développement fluvial à grande capacité de Fos vers le Rhône par le port fluvial d'Arles en est un deuxième.
- ✓ L'hinterland durancien se développera par la traversée du Montgenèvre pour rejoindre l'Italie et les grands axes européens.

Les équipements ferrés existants insérés dans les zones urbaines ou à proximité peuvent être stratégiques pour développer des plateformes de logistiques urbaines embranchées avec le réseau ferroviaire. C'est dans l'articulation entre les grands réseaux et la logistique du dernier kilomètre qu'il existe des capacités d'innovation. La logistique urbaine va se développer en relation notamment avec les progressions du e-commerce et des nouveaux services.

L'ouest de la région comporte les axes structurants de la logistique dans un système routier et ferré : **l'enjeu est de fluidifier les interconnexions.** Le foncier dédié à la logistique est important, et il s'agira de le rationaliser et de mieux l'intégrer au fonctionnement urbain.

L'est de la région reste mal irrigué par les axes de transports autoroutiers et ferrés. Cela s'explique notamment par des réseaux contraints et par des espaces de stockage insuffisants et au développement limité dans un contexte foncier rare et cher. L'enjeu est de développer les fonctions logistiques.

La réalisation d'un Schéma d'organisation logistique sera également un moyen de mise en œuvre commune des orientations de la charte du SRADDT, du SRDEII-E et des ambitions transport.

Encourager les équilibres emplois-compétences par territoires

Afin de préparer l'avenir des hommes, des entreprises et des territoires, l'enjeu est de valoriser les ressources du territoire, le tissu économique et la montée en compétence des qualifications des personnes accompagnant les évolutions de l'emploi.

Dans l'ensemble, en fonction d'une géographie à préciser, **il s'agira de rechercher un équilibre emplois-actifs**, pour que la régulation par les mobilités ne constitue pas la seule réponse. Ainsi, le Centre-Var affiche un déséquilibre de 100 actifs pour 75 emplois alors que pour des territoires comparables, le niveau est supérieur à 90 emplois. Plus précisément, certains territoires comme le pourtour de l'étang de Berre « importe » par migrations pendulaires 42% des cadres. L'équilibre emploi-actif sera à rechercher en nombre, mais aussi en types d'emplois.

Plus spécifiquement, préparer l'avenir, c'est anticiper les nouveaux emplois et les nouveaux métiers, notamment sur les espaces économiques en évolution ou en tension : aller de la chimie vers la chimie verte, qualifier la filière des énergies renouvelables, etc.

C'est enfin, accompagner les nouveaux modes de travail : télétravail, temps partagé, réparti entre le lieu, ou les lieux, de travail et le lieu d'habitat (le logement ou le télé-centre à proximité des lieux d'habitat).

Le renforcement des démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences à l'échelle territoriale permettra de favoriser l'ancrage territorial des entreprises et des emplois

1C S'ENGAGER DANS LES GRANDS PROJETS ET DONNER L'IMPULSION DANS LES TERRITOIRES A ENJEUX**Les grands projets positionnent le territoire régional à l'international****Le Grand Port Maritime de Marseille -Fos**

La façade européenne est la seconde place du commerce maritime au monde, avec une façade secondaire en méditerranée, qui conserve un lien privilégié par le canal de Suez avec le commerce du pétrole du Moyen Orient et les importations asiatiques. Le type de trafic est essentiellement orienté sur l'importation, beaucoup moins sur l'exportation en lien avec la structure de notre économie. Aussi, Marseille-Fos doit faire face à une concurrence forte en Méditerranée en améliorant son équipement, en diversifiant son activité et en développant ses hinterlands, exclusivement reliés au mode routier (à 85%).

La Région encourage avec les autres partenaires à relever le défi portuaire concernant :

- ✓ **La massification des trafics de conteneurs** (passer de 0,85 millions de conteneurs en 2007 à 5 millions en 2020) par la réalisation d'équipements portuaires plus importants (Fos 2XL livré en 2012 et 3XL et 4 XL en étude) et l'amélioration du transport routier et ferré.
- ✓ **La diversification, pour rester le port de toutes les énergies** (passer de 67 mt en 2008 à 90 mt en 2020) en construisant de nouveaux postes pour les produits raffinés, et pour accompagner le terminal gazier et implanter une usine de biodiesel.
- ✓ **La position de porte sud européenne pour les vracs solides**, où Marseille resterait le premier port méditerranéen (passer de 13Mt en 2008 à 22 Mt en 2020), en développant les synergies multimodales et en valorisant un écosystème industriel.

- ✓ **La constitution d'un hub roulier euro-méditerranéen** (de 4 Mt en 2008 à 7 Mt en 2020) par l'optimisation et le développement des postes rouliers, en développant la multimodalité et l'autoroute ferroviaire.
- ✓ **Développer le grand port de passagers de la métropole du sud**, en doublant le nombre de passagers à 2020 (4 millions), en adaptant les offres portuaires à la diversité des demandes et en devenant le premier port méditerranéen avec un branchement électrique des navires (Terrasses du port, livré en 2014).

Ces objectifs transformeront la façade maritime de Marseille, qui deviendra celle du trafic de voyageurs, de la croisière et du trafic de marchandises avec le Maghreb. Le port de Fos va poursuivre ses élargissements (2-3-4 XL) pour faire face à la massification des trafics, et à la diversification du commerce de l'énergie. **Cela implique une réorganisation de chacun des « hinterlands », en termes urbains, économiques, et logistiques.**

Projet de Nouvelle Ligne Ferrée Provence-Côte d'Azur, liaison ferrée performante entre les métropoles

La conjonction de la forte densité démographique littorale et des capacités limitées d'amélioration du réseau ferré rend indispensable un projet ambitieux de création de liaisons ferrées nouvelles.

Ce projet répond autant aux objectifs de :

- ✓ création de liaisons performantes entre les métropoles régionales,
- ✓ développement des transports quotidiens,
- ✓ l'accès au réseau à grande vitesse français et européen.

D'ici à 2030, il est décidé d'engager les travaux nécessaires sur les réseaux et gares des deux métropoles, et d'engager les études pour rejoindre Toulon par l'ouest et le Muy par l'Est. Cet engagement prépare l'avenir et conserve la cohérence régionale à ce grand projet. Aussi, les réalisations prévues après 2030 s'envisageront dans les meilleurs délais.

Les engagements d'ici 2030 :

- ✓ réaliser les projets de la ligne Siagne-Nice ;
- ✓ réaliser les projets de gare et de ligne à Marseille ;
- ✓ engager les études sur la portion Aubagne-Toulon et le Muy-Siagne.

Pôle de recherche appliqué sur les énergies à Cadarache: ITER- Cité des énergies

L'enjeu majeur sur le site de Cadarache, formé par le « couple » ITER-CEA est de favoriser leur développement pour maximiser les retombées économiques, et avoir un effet d'entraînement pour le développement du territoire régional. Le positionnement méditerranéen du CEA de Cadarache incite à un essaimage des projets de recherche-développement sur les énergies renouvelables à partir des expériences reconnues à Grenoble, Chambéry et Saclay.

Un projet mondial de recherche fondamentale : ITER a bénéficié du soutien collectif des collectivités locales, de l'Etat, de l'Europe. Ce projet de recherche international sur la fusion nucléaire associe plusieurs continents, en apportant 1000 emplois supplémentaires directs sur le site de Cadarache, dont le pôle de recherche qui regroupe déjà plus de 4000 emplois. **C'est un projet de long terme** qui apporte aux entreprises et aux acteurs une bonne visibilité d'activité puisque la construction de la machine s'étalera de 2014 à 2019 et son fonctionnement débutera en 2020.

Les collectivités de la région se sont investies pour créer les conditions favorables à ce projet qui confère une **visibilité internationale au territoire, et favoriser l'accueil du personnel, des entreprises et des salariés.** (Itinéraire charge lourde pour acheminer les éléments de la machine depuis les pays partenaires, l'école internationale de Manosque, amélioration des accès).

C'est aussi un **projet de développement pour le territoire**, par des consultations d'entreprises internationales sur les matériaux ou les techniques de construction innovantes, qui renforce les compétences et savoir-faire présentes sur les énergies et apporte de l'emploi pour la construction et travaux public et la sécurité.

Aux côtés de la recherche à long terme sur la fusion, les enjeux économiques se portent aujourd'hui sur les énergies renouvelables, au premier rang desquelles le solaire.

Le projet Cité des énergies vise la mise en dynamique d'une filière industrielle aux dimensions sociétales technologiques et économiques. Le projet est amorcé depuis 2011.

La Cité des énergies est une **plateforme technologique**, support de transfert de technologie et vitrine commerciale méditerranéenne pour

- ✓ les centrales solaires expérimentales de type « pilote industriel », et d'autres activités utilisant l'énergie solaire, ou liées au transport dans les réseaux électriques
- ✓ les démonstrateurs
- ✓ Les activités biocarburants de 3^{ème} génération
- ✓ Des bâtiments à énergies positives et de l'habitat adapté au climat méditerranéen

Ce projet vise enfin à irriguer le réseau des entreprises régionales et à accompagner la création d'entreprises.

Les « Territoires à enjeux d'intérêt régional »

Les territoires à enjeux, définis dans le SRADDT de 2006, sont des territoires en développement ou en restructuration, emblématiques des grands enjeux de cohésion économique et sociale, et de transition écologique et énergétique que la Région cherche à encourager.

Ces territoires sont soumis à des problématiques multiples et se placent dans un horizon temporel combinant court, moyen et long termes.

Positionnés dans des situations de gouvernance complexe, ils font l'objet de politiques nationales et régionales justifiées par la coexistence de potentiels de développement et de vulnérabilités importantes qui justifient une intervention publique coordonnée.

Territoires d'intervention prioritaires et de mise en cohérence des stratégies des acteurs, ils sont un des vecteurs de la mise en œuvre du SRADDT. Privilégiés pour les projets multi-partenariaux de développement durable, ils le sont surtout pour **l'expérimentation, l'exemplarité et l'innovation des politiques publiques.** Parfois ces enjeux se concentrent dans de grandes opérations urbaines et économiques, parfois la coexistence des enjeux se fait dans un territoire étendu, où les dynamiques périurbaines peuvent être exacerbées par un grand projet.

La Région, contribuera à soutenir des projets de territoire, et à négocier avec les acteurs les conditions de leur mise en œuvre.

La Région peut impulser s'il est nécessaire des démarches comme un Contrat d'Axe régional ou une **Opération d'Intérêt Régional**. C'est en effet un outil expérimental et innovant que la Région souhaite se donner pour partager une stratégie globale d'aménagement avec l'ensemble des acteurs et impulser une dynamique opérationnelle.

Accélérer les dynamiques et la cohésion des deux aires métropolitaines régionales

Pour l'espace métropolitain d'Aix-Marseille-Provence,.....

- ✓ **OIN Euroméditerranée : accélérer les dynamiques métropolitaines et réduire les disparités sociales et territoriales**

Opération d'Intérêt National depuis 1995, « territoires à enjeux » du SRADDT révisé, dans le cadre de l'extension de son périmètre, décidé en décembre 2007. Le projet à l'horizon 2020, va permettre d'intensifier le développement économique et urbain de Marseille, en renouvelant les relations avec l'espace portuaire. Ce sera un quartier innovant, où la formation et la culture seront qualifiantes ce territoire du littoral Nord. L'ambition est de mettre au point un modèle d'habitat méditerranéen durable.

Les objectifs :

- Faire de Marseille une grande métropole attractive et un laboratoire de la ville durable méditerranéenne,
 - Faire de ce quartier un quartier actif, où le cœur métropolitain doit répondre aux besoins de services de l'économie régionale et de ses 9 pôles de compétitivité
 - Renouveler les interactions entre la Ville et le port, comme lieu d'accueil des voyageurs, de croisiériste, tout en répondant aux enjeux économiques
 - Un quartier accessible à tous : lien aéroport, transports urbains et interurbain et plateforme multimodale pour les marchandises en ville, plateforme logistique conservée
 - Un quartier innovant dans un territoire apprenant, où la formation aura une place importante
 - Une culture qualifiante pour la ville et ses quartiers, des équipements de niveau métropolitains
 - Une stratégie énergétique qui valorisera les ressources solaires et éoliennes du site, en lien avec les performances énergétiques des bâtiments
 - Un quartier habité où seront valorisées les qualités du paysage littoral, et les espaces verts développés
- ✓ **Golfe de Fos -Étang de Berre : assurer la transition économique, énergétique écologique et urbaine, de ce pôle « industriel » de l'aire métropolitaine en articulation avec le grand port maritime de Marseille-Fos**

Dans ce territoire fortement structuré par les politiques publiques économiques et urbaines « d'intérêt national » dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle, il s'agit désormais d'assurer la transition économique, énergétique et écologique de ce troisième pôle de l'aire métropolitaine, en articulation avec le Grand Port maritime.

Il a fait l'objet d'actions collectives relatives à la gestion « écologique » de l'étang (GIPREB transformé en syndicat mixte en 2011). L'entité géographique et écologique est reconnue, cependant, ce territoire est resté longtemps fragmenté au niveau socio-économique et politique. En 2016, la perspective d'une organisation collective vers une **intégration métropolitaine** pourra laisser envisager que l'attractivité de cette aire urbaine multipolaire soit redynamisée, alors que la croissance démographique est depuis 10 ans fortement ralentie.

Les dynamiques économiques et urbaines identifiées sont d'abord relatives aux atouts industriels et de l'équipement portuaire et aéroportuaire du territoire, dans les domaines de l'énergie et de l'aéronautique avec de nouveaux projets liés à l'énergie sur le site de Fos sur Mer, et le projet Henri Fabre pour l'aéronautique dans plusieurs communes du pourtour de l'Etang.

La logistique est un secteur très créateur d'emplois (40 000 emplois), complémentaire aux secteurs de l'aéronautique et de l'énergie dont le niveau de qualification est plus élevé.

Le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) est le grand projet qui fait lien entre ces deux pôles de Marseille et de Fos-Etang de Berre (les bassins ouest).

Une des caractéristiques urbaines et paysagères de ce territoire est l'importance des articulations ville-nature : la nature et les sites relèvent d'un niveau exceptionnel, alors que la ville est souvent banale, étalée, encore très fragmentée.

Pour l'espace métropolitain azuréen

- ✓ **OIN Eco-vallée-Plaine du Var : engager une dynamique métropolitaine « éco-exemplaire ».**

Créée en 2008, pour impulser une forte dynamique économique et sociale, cette opération porte une ambition durable à un horizon temporel de 30 ans, de nature accélérer le développement métropolitain de Nice dans la compétition européenne.

Ce territoire pourra renforcer sa position stratégique par la structuration de l'accessibilité aux grands réseaux de communication aéroportuaires, ferrés et autoroutiers, et l'optimisation de l'usage de ses disponibilités foncières.

L'ambition est de valoriser ce territoire de vallée, d'en maîtriser les risques liés au fleuve Var, et de redévelopper l'agriculture.

3 axes stratégiques ont été adoptés en 2011 dans le projet de territoire de l'EPA :

- Restaurer, valoriser, préserver un territoire exceptionnel mais altéré, prévention des inondations et création d'un éco-parc urbain départemental,
- Aménager durablement un territoire stratégique mais désordonné,
- Impulser une forte dynamique économique et sociale sur l'ensemble du territoire métropolitain.

✓ **La technopole de Sophia Antipolis**

Créé de manière particulièrement volontariste il y a près de quarante ans, sur la base de la « fertilisation croisée » entre la formation, la recherche et la production, selon un modèle spatial bien spécifique de campus technologique, le parc international d'activités de Sophia Antipolis est une réussite économique (31 000 emplois dans 1 500 entreprises accueillies). Pour poursuivre sa

trajectoire et conforter sa place d'exception, Sophia Antipolis dispose de **perspectives** de développement, avec près de 400 hectares potentiellement urbanisables.

Les enjeux économiques de Sophia 2030 :

Des réflexions prospectives pour une approche innovante de l'aménagement et du développement durable de Sophia Antipolis à l'horizon 2030, ont été engagées avec l'Etat en 2010 par une étude pour le développement futur de Sophia Antipolis avec trois équipes pluridisciplinaires.

Un accompagnement public est nécessaire pour le développement de l'écosystème afin d'avoir un territoire attractif au niveau international et **soutenir la chaîne de l'innovation, favoriser une économie de réseau et les filières d'excellence (TIC, Santé, Ecotec...), placer les usages au cœur de la stratégie innovation et développer un espace d'expérimentation des innovations et des nouveaux usages aux services de ses concitoyens, de l'économie et de l'emploi.**

Sophia Antipolis devra s'intégrer dans l'aire métropolitaine azurée, comme **un pôle de recherche d'innovation et d'incubation en complémentarité des activités économiques en développement d'Eco-Vallée Plaine du Var. Plus largement, la mise en réseau des technopoles et pôles d'innovations régionaux pourra être recherché.**

Cultiver les fonctions d'excellence des deux grandes agglomérations et renforcer les fonctions de centralité

✓ L'Aire urbaine de Toulon : le Grand projet Rade et le technopôle de la Mer, pour une ambition métropolitaine

La population de l'aire toulonnaise dépasse les 600 000 habitants en 2010. L'émergence de ses fonctions métropolitaines s'affirme autour de projets concrétisant les ambitions du territoire dans plusieurs domaines. Toulon Grand Projet Rade, grand projet urbain et économique pour la Rade de Toulon, cristallise ces ambitions : développement maritime et portuaire, renforcement des activités marines et sous-marines civiles et de défense avec le projet de technopôle de la mer, développement de projets innovants dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche. **Des atouts sont à valoriser pour améliorer le rayonnement de l'aire toulonnaise à partir de ses spécificités : le potentiel du pôle de compétitivité « Mer Méditerranée » (ex pôle « mer PACA »), et des autres filières technopolitaines existantes (microélectronique, optique, aéronautique, numérique, robotique..) la redynamisation des centres urbains autour de la rade ; et l'amélioration de l'accessibilité ferrée.**

Le Pôle de compétitivité « Mer Méditerranée » ce sont 262 entreprises et plus de 7 500 emplois, dynamisés par les grandes entreprises dans les domaines de la sécurité et la sûreté maritimes, défense, technologies marines et sous-marines, systèmes complexes. C'est un pôle dont l'ancrage est dans l'aire toulonnaise mais qui est étendu sur le territoire régional, des Bouches du Rhône et des Alpes maritimes, et 30% des entreprises en Ile de France et en Languedoc-Roussillon.

Les enjeux d'organisation urbaine, d'équilibre social de l'habitat ainsi que la qualité du littoral à mieux préserver sont à développer.

Les potentialités foncières de restructuration des terrains autour du port et de l'arsenal donnent les moyens à Toulon de créer de l'offre immobilière nouvelle et de requalifier le cœur de l'agglomération par le Grand projet de Rade.

- ✓ **L'aire urbaine d'Avignon une extension urbaine intense dans les périphéries, des fonctions centrales et des activités stratégiques à renforcer**

Avignon est le territoire le plus caractéristique de la diffusion urbaine de la région, alors que jusqu'ici la présence d'une agriculture intensive, de haute productivité, de haute qualité avait permis de résister. Avignon bénéficie d'une très grande accessibilité ferrée et routière pour les grandes distances, mais reste plus attractive pour sa qualité de vie, que pour des raisons économiques ou de formation.

Une première démarche impulsée par la Région ; le contrat d'axe régional initié en 2011, associé à la réouverture de la ligne ferrée Avignon-Carpentras.

La coordination et l'anticipation de l'ouverture d'une ligne ferrée formalisée par une nouvelle politique régionale de contrat d'axe répond aux objectifs d'organisation urbaine et de limitation des rejets de gaz à effet de serre. C'est une démarche remarquablement adaptée aux problématiques de mise en cohérence des politiques d'urbanisme et de développement du transport collectif, dans un des territoires les plus touchés par l'étalement urbain, la congestion automobile et la division sociale de l'espace entre centres et périphéries.

Des territoires péri urbains à structurer en accompagnement des grands projets

- ✓ **L'Opération d'Intérêt Régional du Val de Durance : la Région à l'initiative pour construire un développement soutenable à partir des dynamiques et des atouts du territoire**

Dans un territoire de vallée, axe d'échanges de niveau régional, où la métropolisation est en progression rapide autour du centre de recherche de Cadarache, et en l'absence d'un cadre d'intervention adapté, la Région expérimente un nouvel outil de coopération d'action territoriale.

Le Val de Durance a fait l'objet d'une consultation d'urbanisme, de paysage et de développement durable, à grande échelle entre 2009 et 2011. Les productions issues de la consultation sont un socle de connaissances et de pistes de projets pour expérimenter un nouvel outil de coopération et d'action territoriale : une Opération d'Intérêt Régional, dont le principe a été décidé en juin 2012.

Les enjeux présentés sont dans un cadre de référence partagé : la Directive Régionale d'Aménagement territorialisée (DRA-t), sera le socle commun d'organisation de la gouvernance et de labellisation de projets à partir de 3 axes stratégiques :

- Organiser un développement urbain équilibré, pour contribuer à la cohésion sociale et améliorer l'accessibilité à l'habitat, aux services et aux emplois ;
- Construire un modèle économique durable, à partir du potentiel énergétique et industriel de la Vallée et du dynamisme de l'économie agricole, touristique et culturelle ;
- Faire de l'identité et du paysage du Val de Durance, un support d'aménagement et un vecteur de transition écologique.

Elle sera suivie par la mise en place d'une gouvernance et une labellisation de projets.

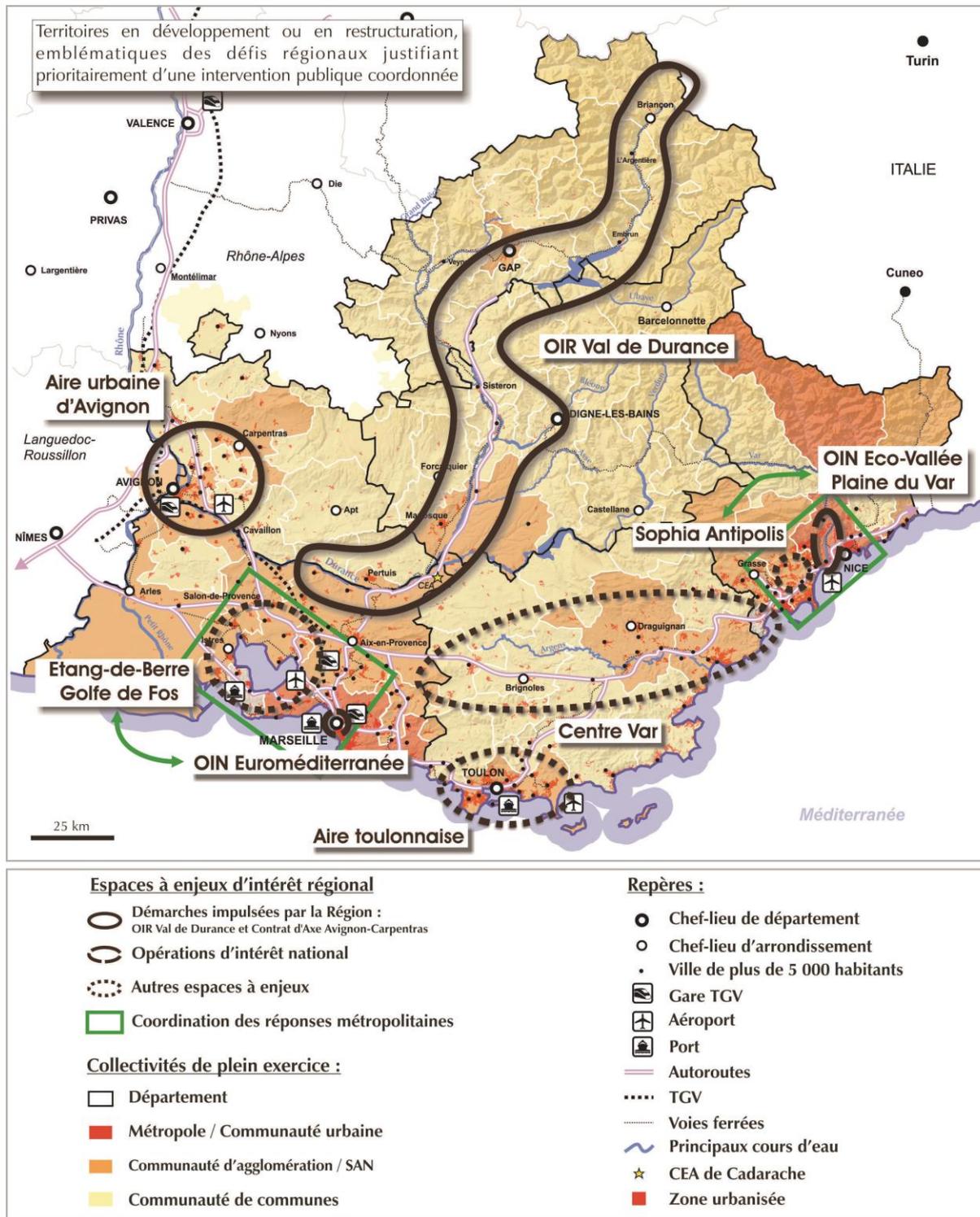
- ✓ **Centre-Var : forger un modèle de développement périurbain structuré, et mieux organiser ses relations avec les métropoles**

Le **centre-Var** fait l'objet d'une forte croissance démographique migratoire, qui a conduit les acteurs à repenser leurs échelles d'action en s'engageant dans des projets intercommunaux et des démarches de SCOT, afin de mieux orienter la structuration et le devenir de leurs territoires. Les dynamiques démographiques projetées à l'horizon 2030 resteront parmi les plus fortes de la région.

Les 5 territoires concernés de **Provence verte, Cœur du Var, de l'aire urbaine dracénoise, du pays de Fayence et de Var Esterel**, sont traversés ou tangents par de grandes infrastructures autoroutières, ce qui renforce les processus de diffusion urbaine. Cette situation **inter-métropolitaine est un atout**, y compris pour engager une diversification l'économie locale présente et développer l'emploi, dont le niveau est insuffisant au regard de la croissance démographique. Les enjeux sont de :

- Poursuivre la structuration de ce territoire, pour faire émerger des polarités d'équilibre aux fonctions administratives culturelles, sanitaires, économiques, en assurant les conditions d'une mixité sociale;
- Coordonner les stratégies de développement économique et logistique et mettre en adéquation les formations ;
- Maîtriser l'urbanisation par un usage économe du foncier, en assurant une transition énergétique et écologique de l'aménagement de l'espace par l'intensification du maillage de transports publics, et la réduction de la vulnérabilité de l'exposition aux risques naturels (incendies, inondations, etc) ;
- Anticiper les effets d'une future gare de la Ligne Nouvelle Ferrée, pour les optimiser en termes d'aménagement de l'espace, de développement économique, et de mobilités.
- Mieux connaître les modes de vie péri-urbains, afin d'ajuster les politiques publiques et l'accessibilité des services.

Carte des Territoires à enjeux d'intérêt régional



1D ASSURER LES SOLIDARITES ENTRE TERRITOIRES DANS LA PRODUCTION, LA GESTION ET LA CONSOMMATION DES RESSOURCES

Réduire les pressions d'usages, adopter une sobriété dans les consommations, limiter les pollutions, pour garantir la pérennité des ressources. Assurer les continuités de gestion, rapprocher la production des consommations pour limiter l'intensité des transferts, et les mécanismes de compensation.

L'eau, l'énergie, la biodiversité, l'agriculture, l'air sont des « ressources » du territoire régional dont les lieux de « production ou de réserve » et les lieux « d'usage, de consommation ou de pression » sont déconnectés. Les effets des changements climatiques, conjugués à l'augmentation de la pression urbaine, nécessitent des adaptations et une nouvelle répartition territoriale des ressources pour assurer de nouvelles solidarités entre lieux de réserves et lieux de consommation.

Une gestion durable et solidaire de la ressource en eau entre les producteurs et les consommateurs.

C'est la ressource dont la gestion est la plus organisée dans le territoire régional, qui va devoir cependant s'adapter aux changements climatiques, aux normes environnementales de gestion des milieux aquatiques et à l'accroissement de la pression de la consommation.

Le principe de solidarité est un des cinq principes fondamentaux de la démarche du SOURCE (Schéma Régional de la ressource en eau), il s'exprime dans :

- ✓ les solidarités des territoires infrarégionaux à développer au-delà des transferts d'eau (nord/sud, littoral, montagne, urbain-rural) ;
- ✓ Les solidarités des usages, réguliers ou particuliers en période de crise ;
- ✓ Les solidarités de génération pour préserver la ressource ;
- ✓ Les solidarités sociales, qui renvoient aux enjeux de péréquation et des tarifications sociales.

Deux grands types d'actions sont à mener simultanément à travers les gouvernances de l'eau :

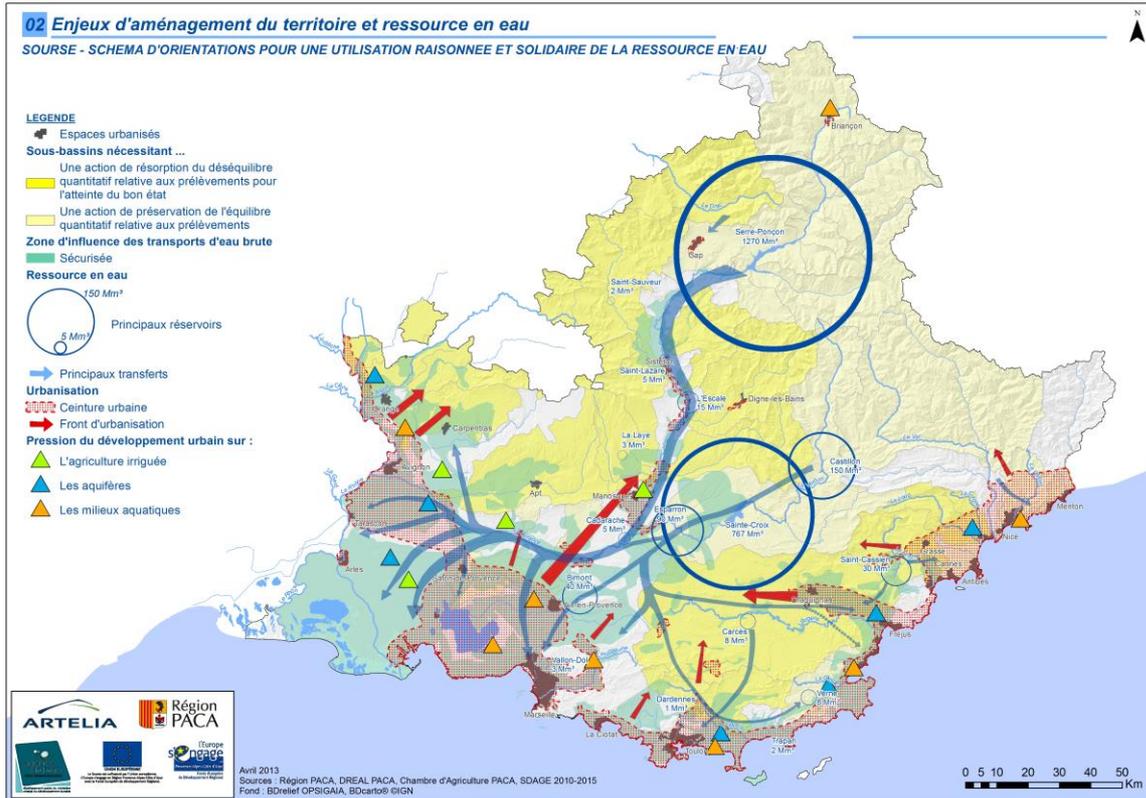
- ✓ La sobriété de la consommation associée à l'efficacité de la distribution en aval ;
- ✓ La gestion solidaire et partenariale de l'eau vis-à-vis des besoins en amont, désormais touchés par des sécheresses et des pressions plus fortes de consommation.

Plus précisément, la préservation de la ressource et l'adéquation production/consommation nécessitent que l'enjeu de l'eau soit pris à l'avenir comme un support des politiques d'aménagement du territoire et du projet de territoire.

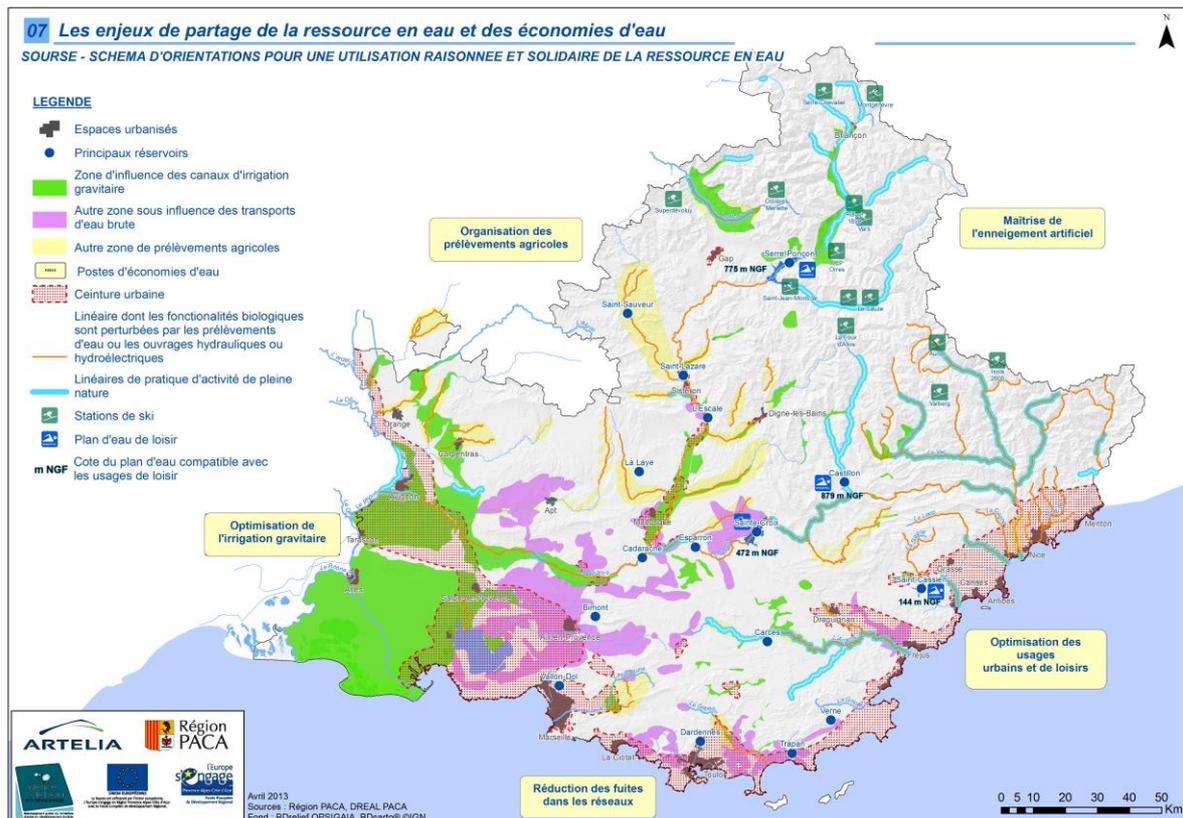
Parmi les actions possibles :

- ✓ Encourager des modes d'habiter plus économes en eau ;
- ✓ Moduler l'occupation des sols en fonction de la vulnérabilité des eaux souterraines ou superficielles ;
- ✓ Réguler les usages des sols en particulier entre le foncier agricole irrigué et le foncier urbain ;
- ✓ Exploiter toutes les économies d'eau possibles avant de solliciter de nouvelles ressources en eau ;
- ✓ Préserver le bon état des milieux aquatiques et la qualité des ressources en eau ;
- ✓ Entretien et adapter le patrimoine du système provençal de gestion de l'eau ;
- ✓ Renforcer et développer localement une culture des risques naturels et renforcer la culture de l'eau.

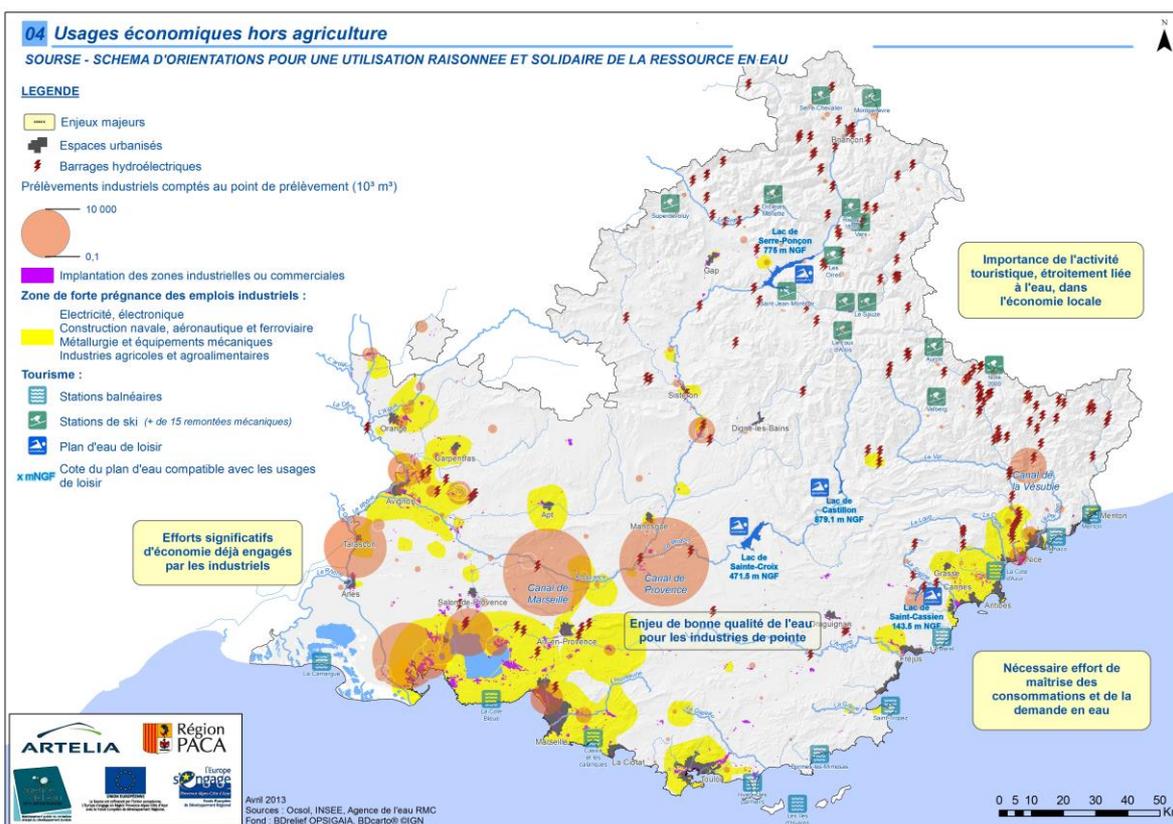
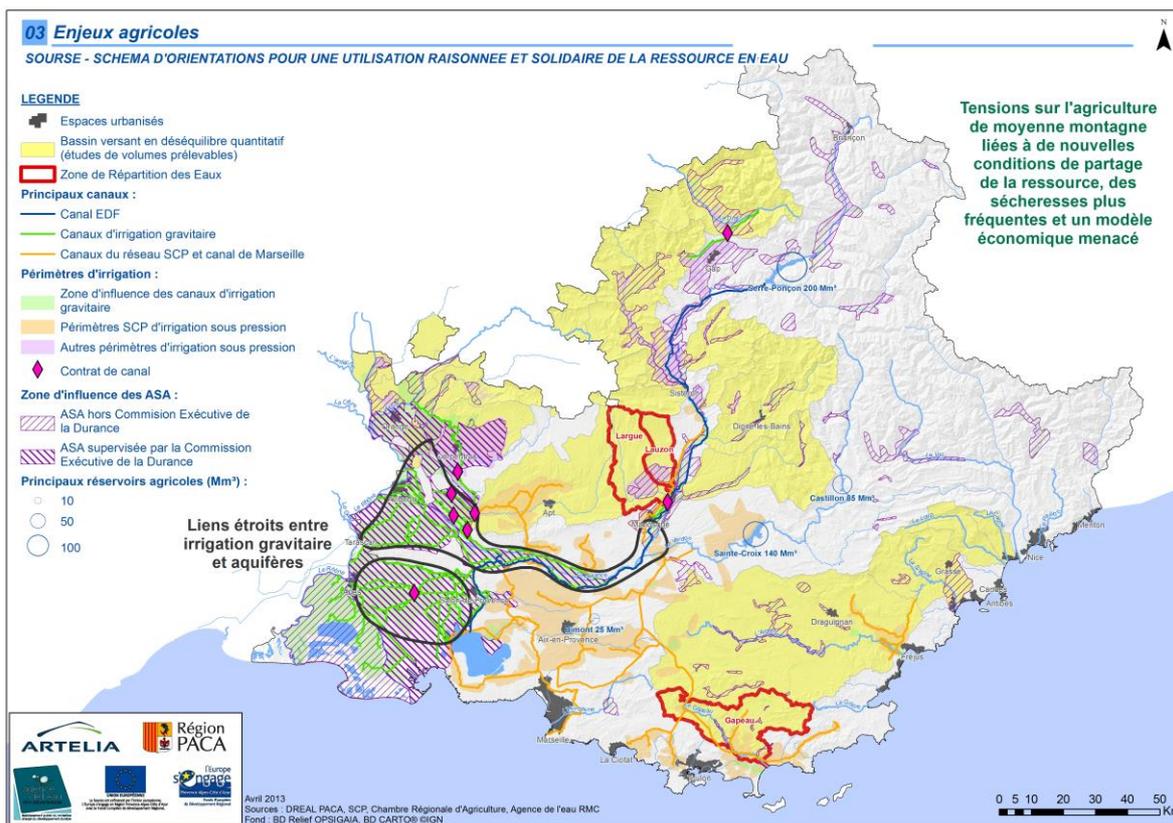
Carte des enjeux d'aménagement du territoire au regard de la ressource en eau



Carte des enjeux de partage et d'économie de la ressource en eau



Cartes des enjeux agricoles et des usages non agricoles de la ressource en eau



Conforter la cohérence des politiques de l'air, du climat et de l'énergie

Réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air et adapter le territoire aux impacts du changement climatique convergent dans la perspective de favoriser l'attractivité et la compétitivité du territoire.

La région dispose de nombreuses ressources valorisables (solaire, éolien, hydro-électricité, bois, biomasse, marine, géothermie), mais l'accès à la consommation d'énergie reste inégal, notamment à l'est, où la sécurisation énergétique est plus nécessaire que dans le reste de la région et fait l'objet convention particulière.

Les potentiels d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables ont été identifiés dans le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et devront être mis en place de manière différenciée sur le territoire⁵. Les dispositifs de conseils existants, en matière de transition énergétique pourront être renforcés afin d'atteindre au mieux les objectifs fixés par le Schéma.

Au-delà du mix énergétique largement plus favorable aux énergies renouvelables faiblement émettrices de GES, c'est la chaîne de l'organisation territoriale qui doit évoluer

Les orientations du SRCAE en lien avec l'aménagement du territoire sont :

- ✓ Mobiliser les collectivités dans la planification et la réflexion globale : spécifique (Plans climats), générale (usage des outils d'urbanisme ou d'aménagement), ou expérimentales (dispositif ZAPA (Zones d'actions prioritaires pour l'air) etc.) ;
- ✓ Promouvoir dans l'aménagement urbain une structuration des formes urbaines qui favorise l'utilisation des transports en commun, et qui produise des espaces et des bâtiments globalement adaptés au climat futur et limitant le recours à la climatisation et au chauffage ;
- ✓ Faire des choix de gestion foncière et d'aménagement urbain anticipant l'accroissement des risques naturels et l'émergence de nouveaux risques, incluant les options de retrait stratégique dans les zones inondables et/ou soumises aux zones de submersion marine ;
- ✓ Développer un maillage adapté de transports en commun de qualité et favoriser le développement des modes de déplacement doux ;
- ✓ Porter une attention à la qualité thermique et environnementale des constructions neuves et réhabiliter les bâtiments existants en ciblant en priorité les bâtiments les plus énergivores, qui contribueront à lutter contre la précarité énergétique ;
- ✓ Améliorer l'efficacité énergétique dans l'industrie et développer l'ensemble des énergies renouvelables en optimisant chaque filière, en conciliant la limitation des impacts environnementaux et paysagers et le développement de l'emploi local ;
- ✓ Adapter les filières agricoles et les pratiques sylvicoles pour faire face aux contraintes exercées par le changement climatique et favoriser les techniques moins émettrices de GES et de polluants.

Les continuités écologiques et la biodiversité : un écosystème à préserver et à développer

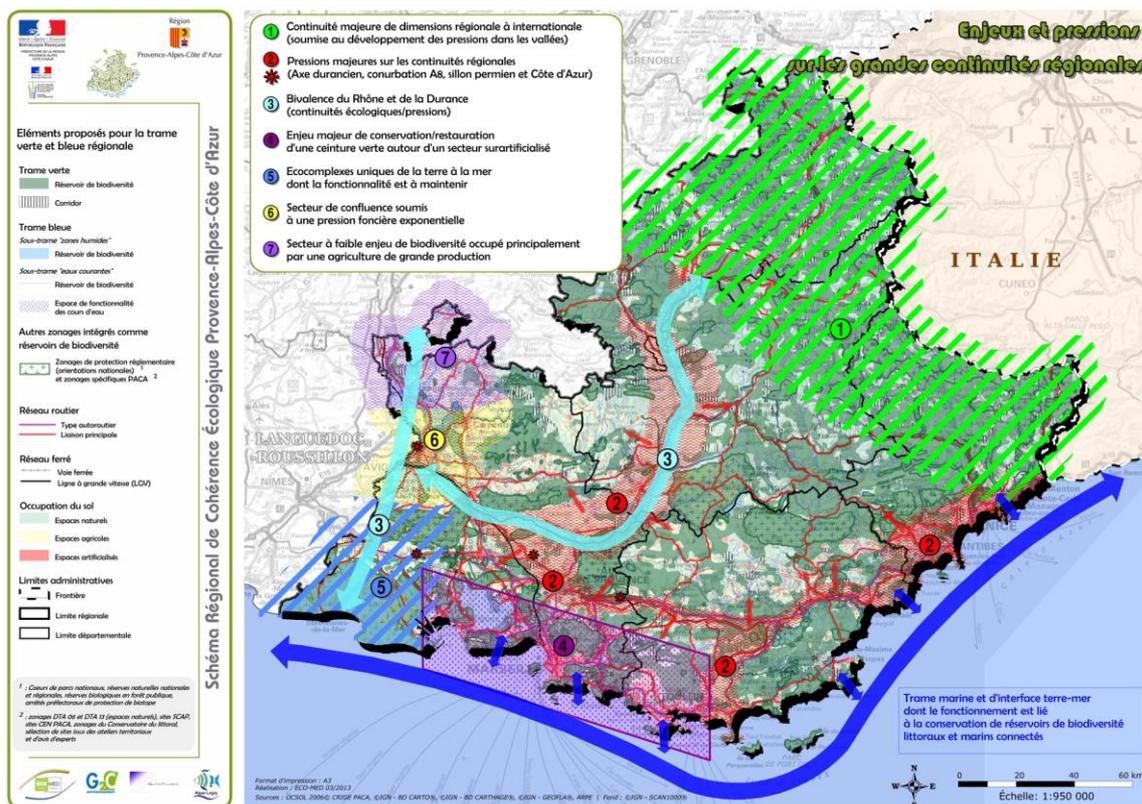
⁵ L'étude en cours de territorialisation des objectifs du SRCAE permettra cette différenciation.

La biodiversité exceptionnelle est préservée dans les parcs naturels, et les espaces protégés. Cependant de nouveaux enjeux émergent du constat de dégradation de la biodiversité ordinaire. L'augmentation des coupures urbanisées ou artificialisées, met en péril les « réservoirs » de biodiversité, si on ne préserve pas des corridors facilitant les échanges biologiques et faunistiques. De plus, la préservation d'une bonne qualité d'échanges entre les milieux renforcera la capacité d'adaptation des espèces et des écosystèmes aux effets des changements climatiques. Enfin la préservation de la biodiversité marine se joue à la fois dans l'aménagement (ou plutôt le ménagement) du front littoral, mais aussi en amont par la gestion des eaux terrestres.

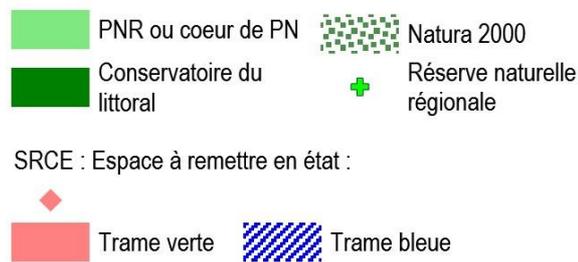
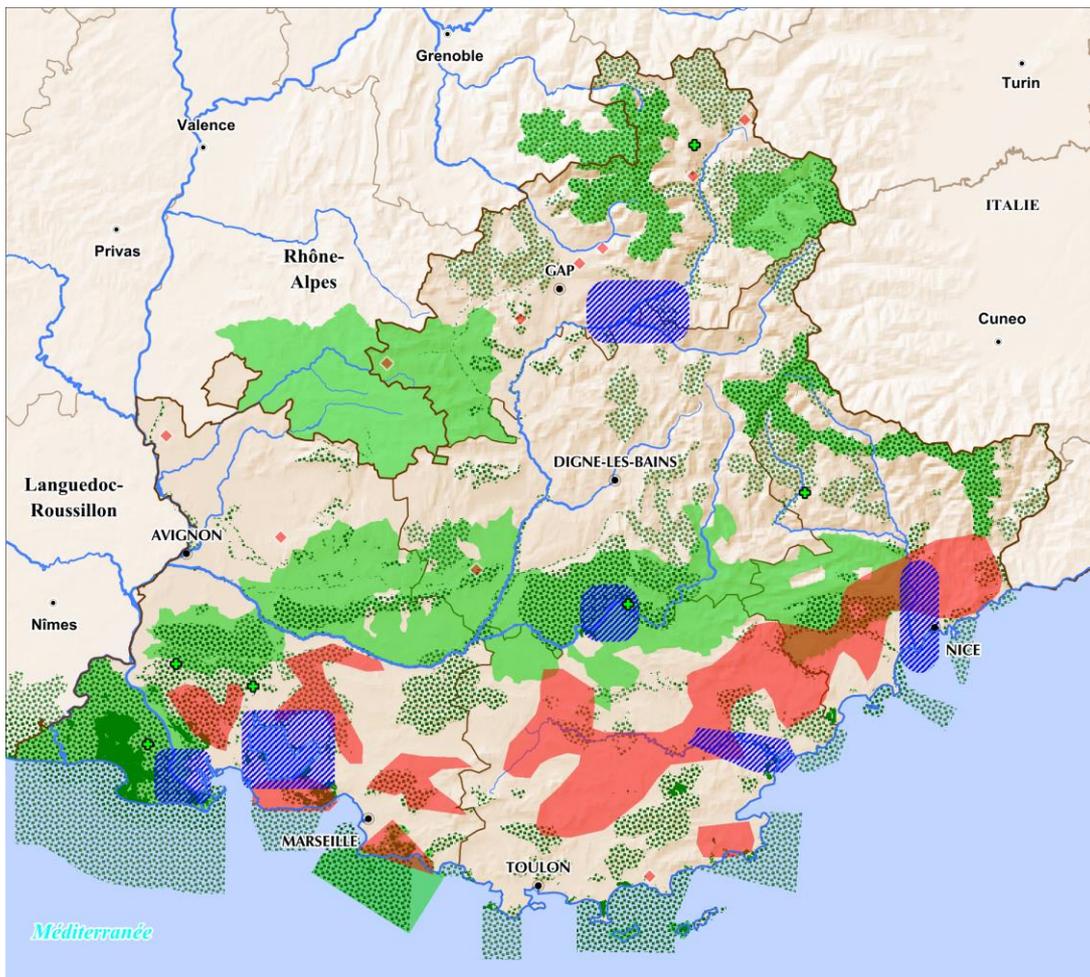
Les enjeux de mise en valeur, de préservation ou de restauration des milieux écologiques seront différenciés selon sept types de territoires en combinant la réduction des pressions et la restauration de continuités :

- ✓ Continuité majeure de dimension régionale et internationale à préserver dans le massif alpin et ses vallées ;
- ✓ Pressions majeures sur les continuités régionales à atténuer, autour des grandes infrastructures routières et autoroutières ;
- ✓ Restaurer les fonctionnements des continuités écologiques le long du Rhône et de la Durance ;
- ✓ Conserver et restaurer une ceinture verte autour des grandes aires urbaines « sur-artificialisées » notamment entre Fos-sur-Mer et Toulon ;
- ✓ Maintenir la fonctionnalité de l'éco-complexité terre-mer dans le delta du Rhône ;
- ✓ Conserver des connexions terre-mer, par des réservoirs de biodiversité littoraux et marins connectés.

Carte des enjeux et pressions sur les grandes continuités régionales du SRCE



Carte des espaces Natura 2000 et espaces à préserver



Les solidarités agricoles et alimentaires

Ce sont les produits agricoles qui sont le plus impliqués dans un marché mondialisé, et pour lesquels la déconnexion entre lieux de production et lieux de consommation est la plus importante.

La production régionale, de type méditerranéen, est très variée. Malgré sa valeur ajoutée, sa pérennité est menacée par la pression urbaine. Aussi, il est nécessaire de :

- ✓ Préserver les terres agricoles de l'urbanisation, par des outils coordonnés, à la hauteur des pressions qui s'y exercent (objectifs précis de réduction de consommation des terres agricoles, identification et préservation de la vocation agricole des sols dans les documents d'urbanisme, incitation à la création d'espaces publics agricoles collectifs, observatoire des prix du foncier agricole, taxation dissuasive...);
- ✓ Renouveler les solidarités agro-urbaines entre production agricole et alimentation locale, par l'encouragement de systèmes d'approvisionnement en produits locaux. Les expérimentations à petite échelle et en circuits courts sont concluantes. Envisager un changement de vitesse pour impliquer les marchés métropolitains et le monde agro-alimentaire ;
- ✓ Favoriser la compétitivité des productions agricoles et des industries agroalimentaires sur les marchés régional, national et international par la différenciation des produits, avec des signes d'identification de la qualité et de l'origine, et la valorisation économique des produits, en adaptation aux évolutions des marchés et aux attentes des consommateurs ;
- ✓ Favoriser le maintien du pastoralisme, élément clef de l'élevage régional de qualité, et répondant à de nombreuses attentes sociétales en matière de préservation de ressources naturelles et de défense de la forêt contre les incendies ;
- ✓ Favoriser une approche environnementale globale de l'exploitation (performances énergétiques, gestion de l'eau, des déchets, contribution à la biodiversité...)
- ✓ Diversifier les revenus des agriculteurs, et renouvellement des générations, en favorisant la création de nouvelles exploitations.

L'approche territoriale pourrait être de faire émerger des « géo-terroirs » : territoires d'action homogènes avec un système productif local composé de techniques de culture écologiquement intensives, d'une diversité de productions, d'une valorisation des productions et de la promotion d'une diversification des revenus des exploitants agricoles.

L'articulation avec les politiques territoriales et les industries agro-alimentaires compléterait cette action.

2. A L'ECHELLE DES ESPACES DE CONVERGENCE DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE OU TERRITOIRES DE PROJET

La vision prospective pour le territoire régional en 2030, exposée dans le premier volet de cette charte, et ses quatre paris pour l'avenir, ne se concrétisera que si, au-delà du partage proposé par la Région dans son mode d'élaboration, elle se traduit dans les projets des acteurs, et en premier lieu des acteurs territoriaux, à l'échelle des bassins de vie.

La structuration progressive des territoires de projet (Agglomérations, Pays et parcs naturels régionaux), et des instances de participation qui les accompagnent, comme l'évolution vers une couverture du territoire régional en SCoT, sont des atouts pour un développement concerté et solidaire de tous les territoires de Provence Alpes Côte d'Azur. A ce jour, il existe 36 regroupements de territoires, sous forme de SCoT ou de Pays (dont 6 les deux en même temps), sur lesquels la Région donne un avis ou contribue à l'élaboration de projets. Ces regroupements couvrent près de 90% de la région et devrait d'ici à 2017 via la généralisation des SCoT, tel que souhaité dans la loi Grenelle II, concerner l'intégralité du territoire. Ces territoires partagent un projet de développement commun et sont légitimes dans un dialogue avec la Région. La maille territoriale permettant cela, et telle que proposée, regroupe ces espaces en 10 territoires de déclinaison des orientations stratégiques dans le respect des limites des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et selon une logique de bassin de vie.

La raréfaction des finances publiques concourt à faire une ardente obligation de cette nécessaire convergence des objectifs et des projets, ainsi que de la simplification du maillage territorial pour nos concitoyens.

Parmi les territoires de projet, les Parcs Naturels Régionaux, initiés autour d'espaces naturels déterminés par des éléments géomorphologiques, n'ont pas vocation à priori à correspondre à des bassins de vie. Aussi, la territorialisation sur ces espaces recouvre de fait des enjeux spécifiques et leurs périmètres étendus peuvent les inclure dans différents territoires de déclinaison.

2.A. LES PARCS NATURELS REGIONAUX

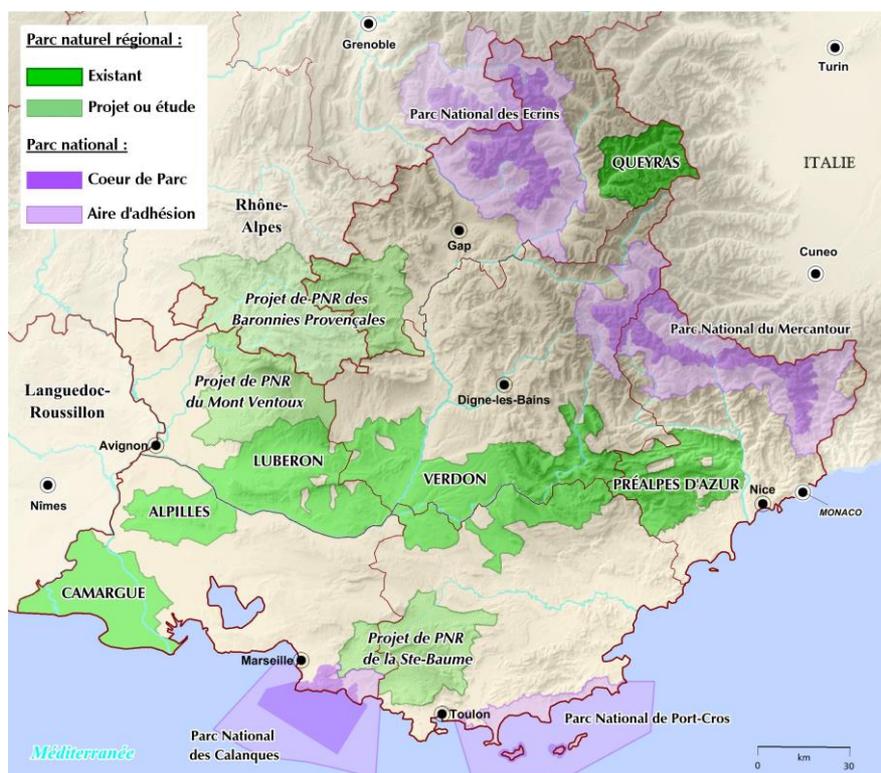
Les Parcs naturels régionaux de France réaffirment leur ambition d'être des territoires d'innovation sur le mieux vivre ensemble, dans un rapport renouvelé de l'homme à la nature, et avec une forte capacité d'anticipation aux changements.

La Région a fortement accompagné ces territoires, et continuera à le faire. S'appuyer sur leur expérience d'innovation dans un développement durable du territoire permettra également de décliner les objectifs, à ces échelles territoriales, et de trouver le chemin pour réaliser la vision à 2030 proposée par les paris exprimés dans la première partie.

Cette orientation concerne les six PNR existants, mais également les trois projets de PNR, engagés dans le processus de création et d'élaboration de leur charte :

1. Le projet de PNR des Baronnies provençales couvre un territoire de 220 000 hectares partagés entre Rhône-Alpes (2/3 dans la Drôme) et la région Provence- Alpes-Côte d'Azur (un tiers dans les Hautes-Alpes), doté d'un patrimoine remarquable d'interface alpin/méditerranéen ; mais confronté à une régression des activités économiques et des services due à l'enclavement et un risque de pressions foncières liées aux résidences secondaires.
2. Le projet de PNR du Mont Ventoux sur 99 000 hectares situés dans le Vaucluse en continuité du PNR du Luberon avec une biodiversité exceptionnelle liée aux différents niveaux d'altitude, mais soumis à une pression touristique et foncière susceptibles de déstructurer l'urbanisme et les activités traditionnelles, notamment l'agriculture
3. Le projet de PNR de la Sainte Baume sur 108 000 hectares des Bouches-du-Rhône et du Var, avec des paysages et un patrimoine très spécifiques, mais une forte fragilité relative aux pressions urbanistiques et à l'accroissement démographique aux portes des métropoles.

Territoires de projet : Carte des parcs existants et en projet au 1er janvier 2014



2.B. LA MAILLE DE DECLINAISON TERRITORIALE DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES : PARTAGER, RAPPROCHER, ANTICIPER

Mobiliser les instruments stratégiques, contractuels, de planification et/ou de conditionnalité pertinents pour partager et conforter l'organisation des bassins de vie, rapprocher les femmes et les hommes de la région, anticiper les mutations et les besoins des populations et des territoires.

Partager et conforter la qualité de vie de proximité

Les principes d'aménagement permettant d'assurer l'accueil et qualité de vie pour les populations devront se traduire territoire par territoire.

Ces principes devront permettre de préserver les espaces agricoles, d'assurer une compacité et une mixité fonctionnelle des urbanisations en privilégiant le renouvellement urbain, en particulier des centralités urbaines et rurales existantes. La pérennité de ces principes pourra être renforcée en travaillant particulièrement les conditions des interfaces ville/campagne, en aménageant les « fronts urbains » et en conférant une valeur d'appartenance des espaces ouverts et naturels.

L'orientation de chercher une organisation des territoires en bassins de vie quotidienne à 20/30mn prend tout son sens à l'échelle des territoires de projet pour coordonner localisation des logements, des activités, des services et de leur mise en accessibilité réciproque.

Pour répondre à ses objectifs de partage, de rapprochement et d'anticipation des besoins en matière de qualité de vie et de proximité, la Région propose un axe de réflexion et de dialogue nouveau pour ses orientations spatialisées, à une échelle infrarégionale.

La maille de déclinaison territoriale des orientations stratégiques

Depuis les premiers travaux de révision du SRADDT, la Région s'est attachée à co-construire une vision du territoire régional partagée, qui reconnaît les logiques des territoires infrarégionaux en même temps que le concept de subsidiarité. Cette démarche est d'autant plus nécessaire que le contexte institutionnel dans lequel s'inscrit cette révision devrait connaître de fortes évolutions ; ce qui ne sera pas sans effet sur les politiques d'action publique concernant l'aménagement durable du territoire.

La montée en puissance d'outils comme les SCoT, la structuration des territoires par l'évolution de la coopération intercommunale, devraient conduire à renforcer le rôle du SRADDT en tant qu'ensemblier, pour faciliter la coordination des différents outils de planification de niveau infrarégional.

A l'heure actuelle, la mise en œuvre des politiques publiques régionales et la poursuite des projets dans lesquels la Région s'est engagée, sont en cours d'évolution, notamment au regard des refontes législatives concernant les organisations territoriales et la répartition des compétences. Aussi pour faire face à ces réorganisations de compétences, la Région souhaite se doter d'outils méthodologiques pour organiser, coordonner, articuler ses politiques d'actions publiques, dans le souci de mener des partenariats efficaces avec l'ensemble des acteurs du territoire.

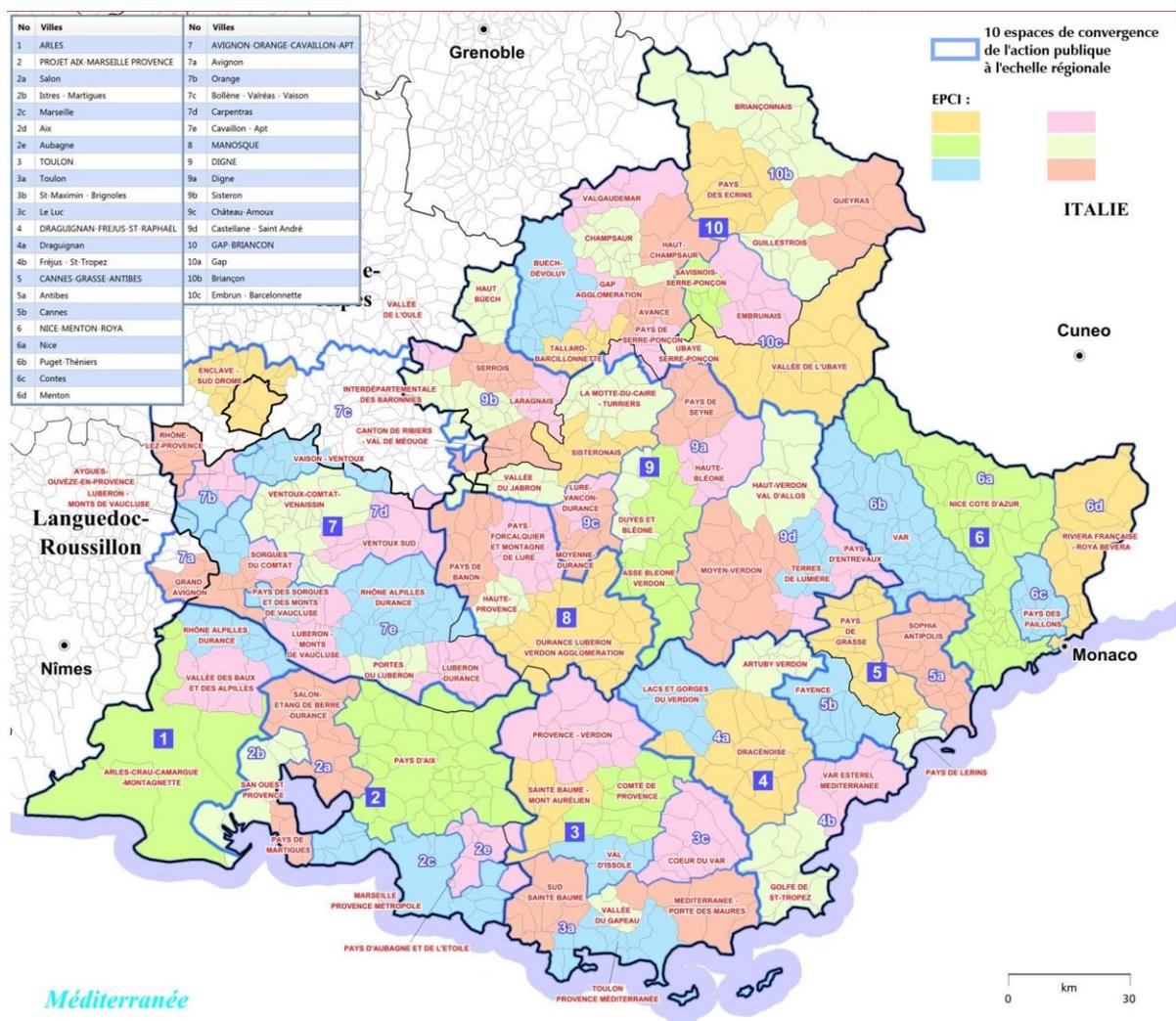
C'est dans cette optique que se place la « maille de déclinaison territoriale du SRADDT ».

Telle que bâtie par la Région, la maille de déclinaison territoriale cherche une convergence de l'action publique au niveau des bassins de vie qui conjugue donc la déclinaison des orientations régionales et les projets de territoires. Elle se compose de dix espaces, dont les briques de base sont les intercommunalités constituées, les SCoT ainsi que les Pays et prend en compte les limites des zones d'emplois.

Ces espaces ont vocation à devenir des espaces de dialogue au niveau desquels il est pertinent de décliner les orientations du SRADDT. Ce dialogue se situe en amont des démarches opérationnelles ou contractuelles et peut contribuer à les préparer. Il doit se constituer entre la Région et les territoires et entre les territoires en voisinage.

Le dialogue dans ces espaces de déclinaison des politiques régionales aura vocation à se poursuivre au-delà de l'approbation du SRADDT, pour construire un « dire régional partagé » pour chacun des dix territoires.

Déclinaison territoriale du SRADDT : Carte des intercommunalités au 1^{er} janvier 2014, selon les 10 territoires de déclinaison des orientations stratégiques



3. A L'ECHELLE DES GRANDS TERRITOIRES INTERREGIONAUX : RELIER, PRESERVER, COOPERER

Les grandes continuités géographiques de notre espace régional relient des territoires très différents (urbains, périurbains, ruraux en cours de repeuplement) mais fortement interdépendants, du point de vue environnemental, économique et démographique. Ce sont également des espaces de liaison au « reste du monde » avec lesquels la région échange et partage des intérêts : de proximité à l'interrégional et à l'international (voie d'accès vers l'Europe du nord et l'Italie), de destins liés au sein du bassin méditerranéen, d'ouverture vers l'Asie, l'Amérique...

C'est donc à l'échelle de ces grands territoires, que peuvent s'élaborer des politiques d'échanges, de réciprocités et d'équités, entre des territoires qui partagent des enjeux très importants pour l'avenir des jeunes générations.

3.A. LE SCHEMA INTERREGIONAL POUR LE MASSIF ALPIN

Les Alpes sont un espace remarquable, très attractif, mais fragile, pour les 13 millions de personnes qui y vivent. La France est un des sept Etat du massif constituant l'«Arc Alpin», de la Méditerranée à l'Europe centrale, avec les 2 régions françaises de Rhône-Alpes et de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette zone transfrontalière de massif, territoire de montagne et de piémonts a une spécificité reconnue au niveau de l'Union européenne, traduite au niveau national en 1985 dans la « loi Montagne », par les handicaps liés à l'altitude, à la pente, au climat, qui restreignent de façon conséquente les possibilités d'utilisation des terres et augmentent, de manière générale, les coûts.

Depuis 2005, la loi française prescrit l'élaboration pour chaque massif de montagne d'un « Schéma Interrégional de Massif »(SIMA), sous l'égide d'un Comité de Massif, instance consultative interrégionale de coordination des politiques d'aménagement, de développement et de protection de la montagne

Le premier Schéma Interrégional du Massif des Alpes approuvé en 2006, a permis de fédérer les acteurs et de dégager des priorités d'actions structurantes pour la montagne, au bénéfice d'une dynamique nouvelle à l'échelle des Alpes. Ce document est le cadre de mise en œuvre des mesures et financements retenus dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes 2007 - 2013, et du Programme Opérationnel Interrégional Européen pour les Alpes.

Longtemps territoire d'émigration, les Alpes du sud sont devenues un espace dynamique de développement, offrant une alternative à la saturation des espaces littoraux et du Rhône. Ces évolutions rapides à l'œuvre, ajoutées aux effets du changement climatique, ont conduit le comité de massif à renouveler sa vision prospective à horizon 2020.

Les spécificités territoriales du massif s'articulent autour des ressources naturelles des paysages et du patrimoine exceptionnels ainsi que de la fonction de « château d'eau », mises en vulnérabilité par le changement climatique et la multitude de risques naturels; de la rareté du foncier surinvesti dans les fonds de vallée, délaissés sur les reliefs ; des difficultés de desserte des centres urbains, et d'accès aux services notamment pour les populations la moins mobiles. Les Alpes sont aussi un espace d'activités, et de récréation en interdépendance forte avec les piémonts, les grandes aires urbaines de France et d'Italie. La saisonnalité marquée des activités humaines en est la conséquence majeure.

Ce milieu attractif et fragile, fait des Alpes un territoire d'expérimentation particulièrement pertinent pour de nombreux secteurs (gestion intégrée des risques, énergie, innovations

organisationnelles...). La capacité d'intégration et d'adaptation des habitants, ainsi que leurs compétences dans des domaines peu répandus sont une force pour le potentiel d'innovation des territoires alpins.

Le massif Alpin doit imaginer un modèle de développement qui préservera les atouts de ce territoire d'exception, et confortera les parcours professionnels et les conditions de vie, s'appuyant sur une approche fine, renforçant des solidarités sociales, territoriales et économiques et s'appuyant sur une ingénierie territorialisée au service des territoires de montagne.

Pour répondre à ces défis, le **nouveau Schéma Interrégional de Massif, approuvé début 2013** par les Régions Rhône Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, après avis des départements, propose quatre axes d'orientations et enjeux pour le massif des Alpes :

✓ **Garantir dans la durée la diversité et l'équilibre des ressources naturelles et patrimoniales**

La qualité environnementale est le véritable socle du développement économique et démographique du massif, « matière première » pour ses activités touristiques, et « réservoir » potentiel, indissolublement lié à la mise en œuvre de politiques de préservation et de protection, dans l'optique d'un développement durable, s'appuyant sur une valorisation des ressources locales, et intégrant les dimensions environnementales et économiques.

✓ **Consolider et diversifier les activités spécifiques du massif en les adaptant aux changements**

La diversification des activités ne signifie pas l'abandon de son organisation économique actuelle. Elle implique pour le massif, tout à la fois la modernisation par une forte intégration d'innovations technologiques et la mise en œuvre de stratégies de développement durable.

L'accent est mis ici sur les activités spécifiques du massif qui alimentent sa propre dynamique économique, sans pour autant négliger ses nécessaires et inévitables interactions avec les grandes aires urbaines qui le bordent.

Une attention particulière est portée à l'économie sociale et solidaire, secteur de l'activité très favorable à l'innovation, à l'expérimentation et possible levier d'une politique d'inclusion sociale dans le massif.

✓ **Organiser et structurer le territoire**

Les évolutions constatées, vers des approches plus « territorialisées » dans la mise en œuvre des politiques publiques, conduisent à penser le développement sur des bases renouvelées.

Le territoire, dans ses différentes dimensions, s'impose désormais comme le lieu où doivent s'exercer les fonctions d'impulsion, de régulation et de mise en cohérence.

A l'échelle des Alpes françaises, la consolidation des fondamentaux du développement du massif des Alpes françaises nécessite la prise en compte d'enjeux transversaux de transports durables, de services à la population et de gouvernance adaptée.

✓ **Inscrire les Alpes françaises dans leur environnement régional, transfrontalier et transnational**

Les territoires alpins sont de longue date des territoires ouverts, entretenant des relations étroites avec les territoires voisins et éloignés. Des voies de passage les ont régulièrement traversés. De

territoire d'émigration, permanente ou saisonnière, le massif est devenu très largement terre d'immigration. Le développement, dans les dernières décennies, des fonctions touristiques et plus récemment résidentielles, a contribué au renforcement de l'intégration du massif, à son environnement régional au sens large.

La constitution d'un vaste espace européen, dont les Alpes dans leur ensemble, représente un territoire singulier et central, remplissant des fonctions reconnues bien au-delà de ses limites, mais nécessite de définir un positionnement des Alpes françaises au sein de cet « Espace Alpin ».

Le massif Alpin constitue l'épine dorsale de l'Euro région qui réunit les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône Alpes, la Vallée d'Aoste, le Piémont et la Ligurie, dans l'objectif de développer des projets sur les thématiques de l'innovation, la culture, le tourisme, les transports, la formation...

Carte : Convention alpine



La constitution de la macro-région Alpine, associant la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur aux autres régions du Massif Alpin, permettra de décliner au moyen des programmes européens de coopération transfrontalière et transnationale les objectifs suivants :

- ✓ faire converger dans les territoires : croissance, compétitivité et innovation au profit d'activités économiques spécifiques ;
- ✓ structurer une politique de mobilité écologique, de développement des services et d'infrastructures de communication ;
- ✓ préserver la biodiversité et les espaces naturels selon des principes de gestion durables des ressources.

3.B. LA STRATEGIE DE LA MER ET DU LITTORAL, POUR UN GRAND TERRITOIRE MARITIME ET LITTORAL

Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'une des grandes régions maritimes de France, mais elle occupe également une place très importante au cœur du bassin méditerranéen. Sa situation géostratégique et ses caractéristiques spécifiques sur la façade méditerranéenne, font qu'elle concentre les atouts et les faiblesses d'un grand territoire ouvert sur le monde. Mais l'avenir de la région dans son ensemble est intimement lié à la mer méditerranée.

Cet espace concentre de nombreux enjeux pour un aménagement durable et équilibré du territoire régional, notamment l'hinterland littoral, le développement économique, la création d'emplois et la qualité du cadre de vie, des résidents permanents ou temporaires.

C'est face à ce constat et dans un contexte de la politique « mer et littoral », en pleine évolution tant au niveau national (stratégie nationale pour la mer et le littoral-SNMM) et plan d'action pour le milieu marin(PAMM)) que de la façade méditerranéenne (document stratégique de façade(DSF), et régional (SRADDT) que s'inscrit la Stratégie de la Mer et du Littoral (SML) engagée par la Région.

Cette stratégie a permis d'identifier les défis d'un territoire, dont la spécificité d'interface terre-mer mêle de manière indissociable les problématiques économiques, environnementales et sociétales, terrestres et maritimes.

Les défis à relever sont nombreux et portent sur des champs très diversifiés, où les principes du développement durable, se trouvent plus que partout ailleurs en région, indissociablement liés.

- ✓ Développer de nouvelles activités (éolien « offshore » flottant, biotechnologies marines, déconstruction de navires..) aux côtés des secteurs phares et historiques de l'économie maritime l'emploi, et la formation des métiers de la mer et de la gestion littorale et maritime
- ✓ Favoriser la qualité de vie, lutter contre les risques d'exclusion et les disparités sociales et territoriales sur le littoral face au grignotage des espaces agricoles en périphérie des agglomérations littorales et des milieux naturels de la zone côtière
- ✓ Contribuer au développement d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques et mieux étudier les aléas côtiers actuels et futurs, sur l'augmentation du niveau marin. La région est très inégalement concernée par les aléas littoraux, dans la mesure où les « côtes basses » sont concentrées sur l'Ouest des Bouches-du-Rhône ; la prise en compte du risque de submersion sur ces secteurs, mais aussi sur des secteurs plus isolés du reste du littoral (embouchures de cours d'eau), et les effets croissants des « coups de mer » devraient faire l'objet de progrès. Cette démarche participant de la protection des biens et des personnes contre face aux risques d'inondations, de submersion marine et d'érosion ; de la protection et gestion de la biodiversité marine, des écosystèmes terrestres et marins, de l'anticipation par la prévention et l'information, des conséquences des évolutions climatiques...),
- ✓ Développer les partenariats avec les territoires de projet de l'espace littoral (agglomérations, parcs naturels régionaux et nationaux, territoires de Scots littoraux et retro- littoraux), favoriser la bonne gouvernance avec toutes les structures de Gestion Intégrée existantes, contribuer aux politiques euro-méditerranéennes et de coopération décentralisée, prendre en compte la spécificité insulaire du littoral de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui compte de nombreuses petites îles, dont le patrimoine et la pression touristique posent de réels enjeux.

En ce sens, les « 4 paris » du SRADDT viennent en appui des 6 enjeux clés de la Stratégie régionale pour la Mer et Littoral, de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'enjeu n°1 : Développer l'emploi, l'économie et la formation maritime et littorale, correspond au « Pari 3 » du SRADDT, relatif aux nouvelles voies de développement économique.

L'enjeu n°2 : Favoriser la qualité de vie et lutter contre les risques d'exclusion et les disparités sociales et territoriales sur le littoral, correspond au « Pari 1 » du SRADDT, relatif à l'égalité et aux solidarités territoriales

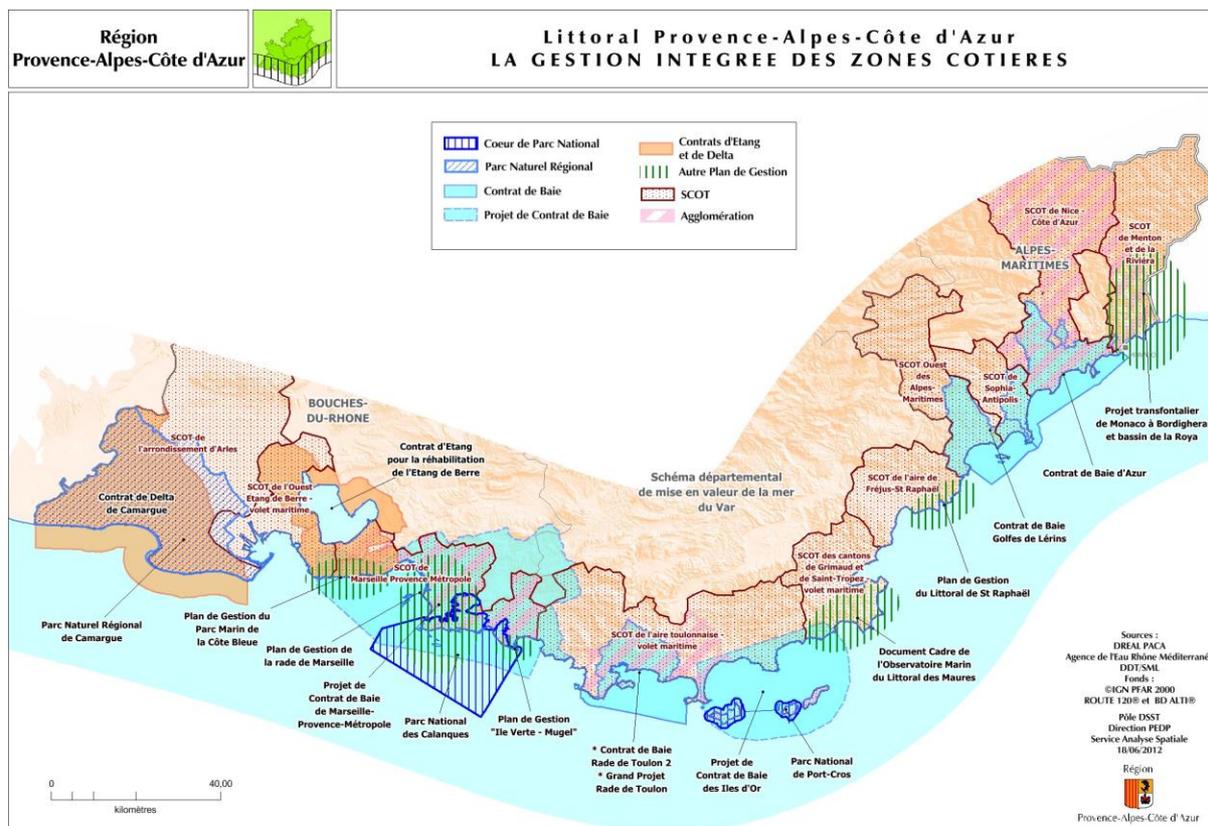
Les enjeux n°3 et 4 : s'adapter aux changements climatiques en zone côtière et préserver la qualité des écosystèmes et de la biodiversité, s'inscrivent dans le « Pari 2 » du SRADDT, relatif à la transition écologique et énergétique.

L'enjeu n°5 : développer les partenariats avec les territoires de projets et favoriser la bonne gouvernance des politiques maritimes et littorales accompagne le « Pari 1 » du SRADDT relatif à l'égalité et aux solidarités territoriales

L'enjeu n°6 contribuer aux politiques maritimes et littorales euro-méditerranéennes et développer la coopération décentralisée dans le domaine de la mer s'inscrit dans le « Pari 4 » du SRADDT de l'ouverture au monde

Les 6 enjeux de la Stratégie posent les bases d'une réelle gestion intégrée de la mer et du littoral qui doit permettre à ce grand territoire spécifique d'interface terre-mer qui concentre l'essentiel des richesses (économiques, humaines, patrimoniales) de nouer des relations avec les autres territoires, fondées sur : l'égalité et la solidarité, l'innovation écologique et énergétique, le développement d'un nouveau modèle économique et l'ouverture au monde.

Carte : Gestion intégrée des zones côtières



3.C. LE PLAN RHONE : D'UN PLAN FLEUVE VERS UN PROJET TERRITORIAL ET UNE SOLIDARITE PLUS EFFICACE

Les graves inondations du Rhône en 2002 et 2003 ont provoqué une prise de conscience parmi les acteurs des territoires traversés par le fleuve. Dès lors une dynamique fut initiée, permettant l'élaboration en 2005 de la stratégie Rhône 2005/2025.

Cette dynamique s'est structurée pour atteindre plus de lisibilité et d'efficacité sur la période 2007/2013, et la stratégie a été déclinée au travers d'un Contrat de projet Inter-régional Etat Région (CPIER) et d'un Programme Opérationnel Plurirégional (POP Fond FEDER).

Le « Plan Rhône » associe les cinq Régions traversées par le Rhône ou par la Saône et fait l'objet d'une contractualisation Etat-Régions interrégionale (CPIER) qui associe également le comité de Bassin Rhône-Méditerranée, et la compagnie nationale du Rhône.

Au terme du premier CPIER est apparu l'intérêt d'élargir le champ de ce partenariat, pour traiter de manière plus efficace les grandes questions stratégiques, d'une vallée fortement peuplée, structurée par le fleuve Rhône et ses affluents dont un majeur, la Saône.

En effet, le fleuve, ses affluents et les espaces du bassin versant constituent tout à la fois une ressource en eau précieuse, un lieu de développement économique privilégié, un axe de transports et de liaison entre l'Europe du Nord et du Sud, la Méditerranée... Face à ce constat, les 5 Régions ont affiché dès 2011 dans l'esprit des principes du Grand Delta leur volonté d'approfondir leur collaboration.

Cette volonté s'est matérialisée au travers d'une déclaration de politique commune, pour un « projet de territoire d'envergure européenne », qui entérine l'ambition des Régions d'engager, au-delà d'un « plan fleuve », un projet global de territoire partagé (décembre 2012).

Ce projet en faveur des territoires de la vallée Rhône-Saône tient compte, à l'instar des raisons qui ont motivé la révision du SRADDT, des changements de contexte depuis 2005 (économiques, sociaux et environnementaux), des principes fondateurs de solidarité et de complémentarité, de la nécessité de renforcer les échanges et les collaborations transversales entre les problématiques sectorielles : réduction de la vulnérabilité face au risque inondation, défi énergétique, gestion de la ressource Eau – qualité et quantité –, protection de la biodiversité, lutte contre les pollutions, maîtrise de l'étalement urbain ; contraintes foncières ; congestion des axes transports ; exigences sociales de mobilité...

Ce projet organise un double niveau de solidarité : la solidarité amont-aval (Nord-Sud) mais aussi une solidarité transversale, entre les deux rives du fleuve (Est-Ouest).

Pour cela, les Régions souhaitent resserrer la gouvernance de ce futur Plan Rhône 2 autour de deux axes :

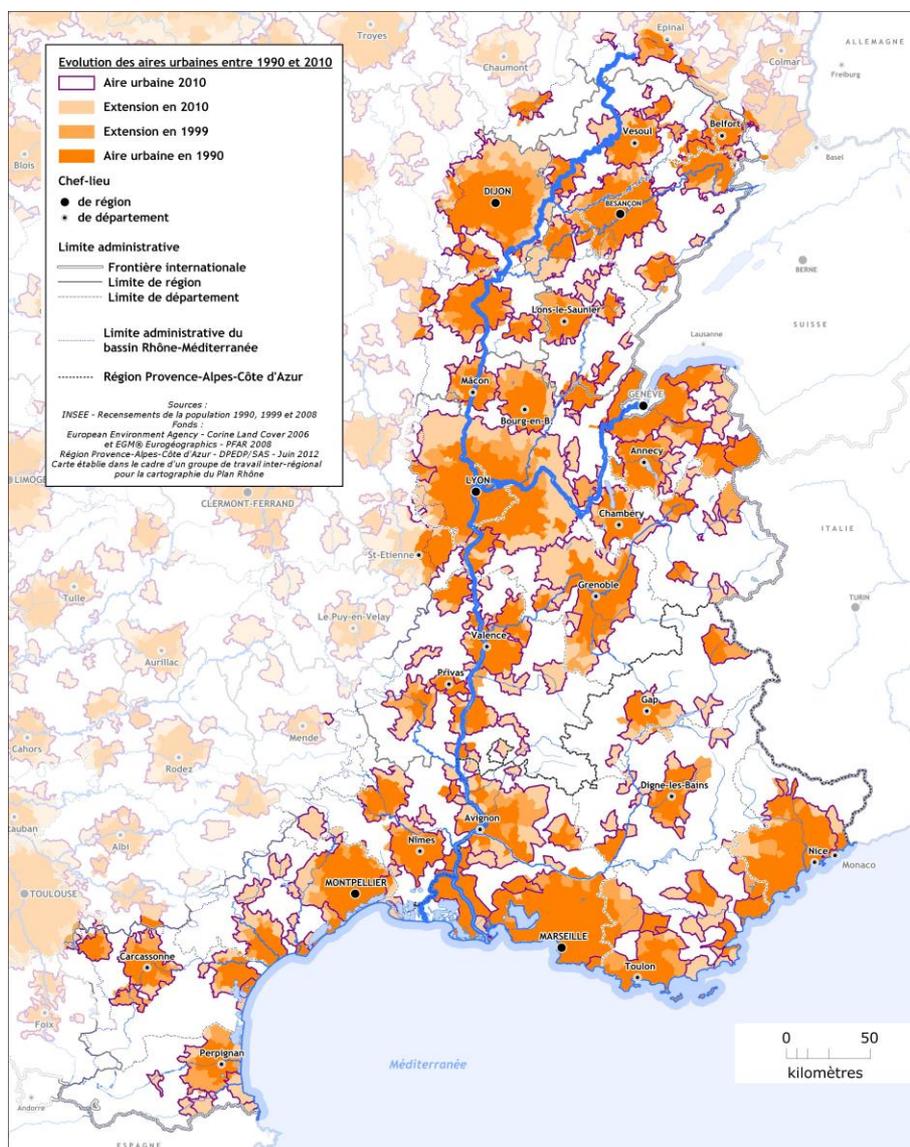
- ✓ un projet interrégional plus solidaire, ou l'inter-régional peut se caractériser de plusieurs manières : projet concernant géographiquement un territoire interrégional ou projet local, mais structurant pour le bassin. Le projet devant répondre à des enjeux d'aménagement du territoire et de développement économique sur un territoire élargi, « le fleuve et son hinterland », bien au-delà d'une approche limitée aux seuls aspects hydrauliques.
- ✓ une méthode de travail revisitée, pour une réappropriation du fleuve: clarification des modes de travail collaboratifs, expérimentation de nouvelles pratiques, exploration des champs de l'innovation et de la recherche (piloter et impulser la stratégie du Plan-Rhône ;encourager la structuration des maîtrises d'ouvrages ;faire du Plan Rhône un lieu d'échanges et de diffusion des connaissances et bonnes pratiques ; mobiliser les réseaux régionaux et interrégionaux-

biodiversité, eau, foncier, urbanisme, développement économique, recherche et innovation..) ;mobiliser le potentiel recherche/innovation - technologique et social- afin de trouver des solutions aux impacts du changement climatique, aux conséquences de la crise, à la diminution des ressources en énergies fossiles ;renforcer la communication vis-à-vis du grand public et des entreprises pour une meilleure réappropriation du fleuve et de ses enjeux.

La mise en œuvre de cette démarche politique, dans le même temps que la révision du SRADDT, conforte d'autant mieux l'implication de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, dans le processus d'élaboration du document stratégique des Régions pour la programmation du bassin Rhône-Saône 2014-2020, que les 4 défis identifiés dans le diagnostic du SRADDT, ainsi que les « paris du projet de Charte », correspondent aux enjeux et aux grandes orientations stratégiques partagées par les 5 Régions.

Ces intérêts partagés dans le cadre de procédures croisées devraient permettre un projet territorial révisé, intégré et ambitieux du bassin Rhône-Saône, dont les liens géophysiques et fonctionnels avec notre région au sein du bassin Rhône méditerranée Corse, sont indissociables.

Carte : Les régions partenaires du Plan Rhône



CONCLUSION

Naturellement attractive, par la diversité de ses paysages et la qualité de son patrimoine culturel, la région Provence Alpes Côte d'Azur a longtemps constitué une terre d'accueil et un lieu de développement privilégié pour des populations d'horizons divers. A la lisière de deux continents, elle bénéficie d'un positionnement géostratégique déterminant dans les échanges entre Europe et Méditerranée, Orient et Occident. Autant d'éléments qui font de la région un territoire riche mais aussi complexe.

Deux caractéristiques particulières de cette région ont guidé les travaux et les propositions de cette révision : son armature urbaine marquée et l'extrême diversité de ses territoires.

La région Provence Alpes Côte d'Azur est un espace de polarisation urbaine, autour de grands territoires métropolitains, portés par des grandes villes, Marseille et Nice, Toulon, mais aussi Avignon, chacun d'entre elles avec l'atout d'une structure multipolaire de villes. Ces centralités participent tantôt à rapprocher des systèmes urbains (comme Marseille-Aubagne-Aix-en-Provence, villes de l'Etang de Berre), tantôt par l'expansion urbaine à inventer de nouveaux centres, à distance des territoires urbains, complexifiant les usages (notamment en matière de déplacements), mettant en péril le principe d'équité territoriale et d'égal accès aux services pour l'ensemble des habitants.

La dynamique de développement, économique, culturel et social de ces espaces métropolitains joue un rôle nouveau dans la structuration du territoire mais pose également des problèmes en termes d'organisation, de consommation d'espace et de ressources. L'objectif affiché est de renforcer leur rayonnement européen et mondial pour garantir leur attractivité dans un esprit d'ouverture et d'échanges avec les métropoles d'Europe et de Méditerranée tout en limitant certains des phénomènes négatifs engendrés par la métropolisation : surconsommation et fragmentation des espaces naturels et agricoles, augmentation des nuisances et des pollutions, augmentation des inégalités socio-territoriales et pression sur la biodiversité et les paysages. Autrement dit, l'objectif est d'appréhender leur développement dans une dynamique d'articulation et de solidarité avec les autres espaces du territoire régional.

En contrepoint de cette prégnance urbaine, les trois quarts du territoire régional sont des espaces à caractère de nature et accueillent une biodiversité exceptionnelle, et des espaces naturels, agricoles et forestiers très variés. Ces espaces constituent aussi pour beaucoup des « réserves de ressources » pour les besoins non seulement de leur population, mais surtout de ceux des populations des espaces densément urbanisés. Les parcs naturels régionaux, assurant une quasi continuité de la Camargue au Mercantour sont des laboratoires de développement durable. Les orientations du SRADDT visent à assurer pour ces territoires, non seulement la préservation de leurs qualités naturelles et paysagères, mais aussi un accès aux services, à l'emploi, à la culture pour leurs habitants.

Par ailleurs, les diverses tensions spatiales et humaines, fortes disparités sociales qui se retrouvent sur l'ensemble de ces territoires conduisent à se poser avec d'autant plus de force la question du « comment bien vivre ensemble ? ». La relative dissociation au sein des territoires entre besoins et ressources (eau, déchets, circulation, logement, énergie, etc.) nécessite de définir des perspectives nouvelles d'aménagement et de gestion solidaire. Espaces de contradictions, le territoire régional dans toutes ses dimensions (grands territoires, ses systèmes métropolitains et territoires ruraux) tire opportunité d'un certain niveau de services, d'infrastructures, de filières universitaires et économiques de pointe, d'une agriculture à haute valeur ajoutée mais peinent à valoriser ces atouts dans une perspective de long terme. Ces difficultés tendent à faire s'essouffler son développement économique et accroître les disparités socio-spatiales existantes.

Dans ce contexte, la charte du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire pose les jalons pour accompagner les mutations de l'organisation territoriale régionale et répondre aux défis de son développement durable. La Région propose non seulement de construire par ses actions propres la vision dessinée par la Charte, mais aussi de s'investir dans le cadre de négociations et d'actions, de nature à contribuer et à faciliter la construction d'une cohérence entre les différentes échelles d'action territoriale.

En effet, l'expérience du schéma d'aménagement de 2006 confirme que la réflexion stratégique et prospective sur l'aménagement et le développement durable de la région n'a de sens que si elle s'inscrit aux différentes échelles d'enjeux (infrarégionaux, interrégionaux, nationaux et mondiaux).

De plus, de nouvelles formes d'implication et de coopération des acteurs et citoyens dans la définition et le pilotage de l'action publique et le partage du projet qu'elles construisent, apparaissent comme nécessaires à l'efficacité de l'action publique. Aussi, la Région fait clairement le choix de faire confiance aux citoyens et acteurs et de s'appuyer sur la montée en puissance des territoires de projet, des espaces métropolitains qui ont fait émerger un nouveau maillage territorial et de nouveaux systèmes d'acteurs.

De même que les coopérations interrégionales et transfrontalières doivent être renforcées, les espaces métropolitains, mais aussi les grands territoires comme le massif des Alpes ou la vallée du Rhône doivent s'organiser en tenant compte des territoires à leur périphérie et au-delà, porteurs d'atouts et de dynamiques. Un processus de solidarité entre les territoires régionaux de la région reste à impulser.

Face à ces enjeux, si la Région n'a pas de pouvoir réglementaire, ses nombreuses actions néanmoins en termes de développement territorial lui confèrent néanmoins aujourd'hui la légitimité nécessaire pour veiller au développement équilibré de l'espace et ce, pour les générations présentes et futures. Aussi, souhaite-t-elle assumer son rôle de pilote en matière d'aménagement durable, coordonner et conduire les projets et opérations d'intérêt régional essentiels au devenir du territoire. Cela passe, dans un souci d'efficacité et face à une raréfaction des ressources publiques, par la poursuite d'un travail déjà amorcé de hiérarchisation et de mise en cohérence de ses priorités d'intervention.

La présente charte, document d'orientations d'une politique durable d'aménagement du territoire régional, en fixant les grandes lignes d'intervention de la Région et une vision partagée du territoire, pose les principes de cette hiérarchisation et de cette mise en cohérence.

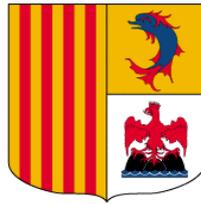
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
AOT	Autorité Organisatrice de Transport
ASA	Association syndicale d'arrosants
BTP	Bâtiment et des Travaux Publics
CAE	Coopératives d'activité et d'emploi
CASA	Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
CEA	Commissariat à l'Energie Atomique
CESEL	Conseil Economique, Social et Environnemental Local
CESER	Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
COTEFE	Comités Territoriaux Education - Formation - Emploi
CPA	Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix-en Provence
CPER	Contrat de Projet/de Plan Etat Région
CPIER	Contrat de projet interrégional Etat Région (2 en PACA : Plan Rhône & Massif Alpin)
CPRDFP	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
CRIGE	Centre Régional de l'Information Géographique
CRJ	Conseil Régional des Jeunes
DRA	Directive Régionale d'Aménagement
DROSS	Dispositif Régional d'Observation Sanitaire et Sociale
ENR	Energie Renouvelable
EPA	Etablissement Public d'Aménagement
EPCI	Etablissement de Coopération Intercommunale
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ETI	Entreprises de Taille Intermédiaire

EVP	Equivalent vingt pieds (<i>unité de mesure des containers</i>)
GES	Gaz à effet de serre
GPMM	Grand Port Maritime de Marseille
HAB	habitant
ICPE	Installations classées pour la protection de l'environnement
IEED	Instituts d'excellence énergies décarbonées
IEVP	Instrument Européen de voisinage et de Partenariat
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
ITER	International Thermonuclear Experimental Reactor
MED	Nom de programme européen sur la Méditerranée
MPM	Marseille Provence Métropole
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OIN	Opération d'intérêt national
OIR	Opération d'intérêt régional
PACA	Provence Alpes Côte d'Azur
PIB	Produit intérieur brut
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLU	Plans locaux d'urbanisme
PME	Petites et moyennes entreprises
PNR	Parcs Naturels régionaux
PRIDES	Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire
SAU	Surface Agricole utilisée
SCORAN	Stratégie de Cohérence Régionale et d'Aménagement Numérique
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SOURCE	Schéma d'Orientations pour une Utilisation Raisonnable et Solidaire de l'Eau
SRADDT	Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire

SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energie
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRDEII - E	Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation pour l'Emploi
SRIT	Schéma Régional des Infrastructures et des Transports
SRML	Stratégie Régionale de la Mer et Littoral
TC	Transport en commun
TCSP	Transport en commun en site propre
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TER	Transport Express Régional
TGV	Train à Grande Vitesse
THD	Très Haut Débit
TPE	Très petites entreprises
ZAE	Zone d'activités économiques
ZAPA	Zone d'Actions Prioritaires pour l'Air

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

POLE PLANIFICATION STRATEGIQUE ET DEVELOPPEMENT SOUTENABLE

Direction de la Prospective et de la Démocratie de Proximité

Mission SRADDT CPER démocratie de proximité

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Groupement d'études ACADIE :

Acadie/Energie demain/MRS Partners/Planète publique